

**COMPTE RENDU
ADMINISTRATIF
et
FINANCIER**

2 0 0 5

Table des matières

page

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF.....	6
CONSEIL MUNICIPAL	8
Mutations au sein du Conseil municipal	8
Composition du Conseil municipal	8
Commissions	9
Commissions spéciales et divers	11
Séances du Conseil municipal	13
Statistiques concernant les séances et les commissions du Conseil municipal	18
CONSEIL ADMINISTRATIF	19
ORGANISATION GENERALE.....	20
ADMINISTRATION GENERALE	21
Information et communication	21
Informatique	22
Ressources humaines.....	22
Meyrin Qualité	23
Agenda 21 communal	23
Parking Meyrin Village SA.....	24
Télémeyrin SA	25
Naturalisations	26
Population meyrinoise.....	26
ACTIONS SOCIALE ET JEUNESSE (SASJ)	28
Jeunesse.....	28
Action sociale (juillet à décembre).....	30
Solidarité Nord/Sud	31
Manifestations publiques et animations	31
ETAT CIVIL	33
FINANCES	34
Etats financiers	35
Investissements	40
Autres informations financières.....	41
PETITE ENFANCE	43
Accueil	43
Outils pédagogiques et activités de développement	43
Soutien à la "parentalité", réunions et fêtes	43
Administration et formation continue des collaboratrices	44
Représentations internes et externes.....	45
Liens avec la petite enfance de Meyrin	45
AFFAIRES CULTURELLES	48
Manifestations officielles	48
Manifestations culturelles.....	48
Soutien et encouragement à la culture.....	49

Patrimoine culturel.....	50
Expositions.....	51
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.....	52
THÉÂTRE FORUM MEYRIN.....	53
Changement de direction.....	53
Dixième anniversaire de Forum Meyrin.....	53
Nouveautés programmatiques.....	53
Politique des prix.....	54
Saison artistique.....	55
ENVIRONNEMENT.....	58
Routes et voirie.....	58
Parcs et promenades.....	63
Intégration socioprofessionnelle.....	65
FEU ET SECOURS.....	66
Effectifs.....	66
Activités.....	66
GERANCE.....	68
Location des salles.....	68
Restaurants et buvettes en gérance.....	68
Parking caravane.....	69
Jardins familiaux.....	69
Mérite de la commune de Meyrin.....	69
PROTECTION CIVILE.....	71
Effectif au 31 décembre 2005.....	71
Activités.....	71
SÉCURITÉ MUNICIPALE.....	74
Mission et prestations.....	74
Effectif.....	74
Mesures de circulation.....	74
Contrôles.....	75
Tâches générales.....	75
SPORTS.....	77
Abonnements piscines.....	78
Piscine de Livron.....	78
Piscine des Champs-Fréchets.....	79
Piscine du centre sportif municipal.....	79
Patinoire.....	80
Complexe sportif municipal de Maisonnex.....	81
Tennis.....	82
Squash.....	82
Mercredis à ski et surf.....	83
Passeport vacances.....	83
Centre sportif de Cointrin.....	83
Stade des Champs-Fréchets.....	84

AÎNES ET CHÔMAGE	86
Consultations juridiques gratuites	86
Etablissements des déclarations d'impôts	86
Chômage et emploi	86
Aînés.....	87
ENERGIES ET BATIMENTS	90
Energies.....	90
Entretien.....	93
URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS.....	94
Urbanisme.....	94
Transports.....	102
Affaires domaniales.....	103
Travaux publics	104

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,
Aux habitantes et habitants de la commune de Meyrin,

En conformité de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous
vous présentons le compte rendu administratif et financier 2006.

Le Conseil administratif :

Monique BOGET
Maire

Jean-Claude DUCROT
Conseiller administratif

Roland SANSONNENS
Conseiller administratif

CONSEIL MUNICIPAL

Mutations au sein du Conseil municipal

Du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005, le Conseil municipal a enregistré les mutations suivantes:

- | | |
|-------------------|---|
| 30 avril 2005 | Démission de M. Eric Cornuz (Les Verts de Meyrin-Cointrin), conseiller municipal depuis le 20 mars 2003. |
| 12 mai 2005 | Assermentation de M. Yvon Le Chevalier de Prévile (Les Verts de Meyrin-Cointrin), en remplacement de M. Eric Cornuz, démissionnaire. |
| 31 août 2005 | Démission de M. Claude Roeder (Parti radical), conseiller municipal depuis le 28 mars 1999 et de Mme Muriel Sprecher (Parti radical), conseillère municipale depuis le 30 mars 2003. |
| 13 septembre 2005 | Assermentation de Mme Chantal Feusier et M. Pierre Boccard (Parti radical), en remplacement de M. Roeder et Mme Sprecher, démissionnaires.
Démission de M. Alain De Mitri (Parti démocrate-chrétien), conseiller municipal depuis le 20 mars 2003. |
| 4 octobre 2005 | Assermentation de M. Arthur Jimenay (Parti démocrate-chrétien) en remplacement de M. Alain De Mitri, démissionnaire. |

Composition du Conseil municipal

A la suite des mutations mentionnées ci-dessus, la composition du Conseil municipal au 31 décembre 2005 est la suivante:

Radicaux (6 sièges)

Mmes Despond, Ecuyer et Feusier, MM. Boccard, Mouraret et Schweizer.

Socialistes (6 sièges)

Mmes Di Santolo et Revillet, MM. Brulhart, Hulliger, Iswala et Wyss.

Démocrates-chrétiens (8 sièges)

Mmes Boccard et Girardet, MM. Chambers, Devaud, Girardet, Hamann, Jimenay et Tremblet.

Alliance de gauche: parti du travail - solidarités - indépendants (4 sièges)

Mmes Ballaman et Zwick-Merchan, MM. Ballaman et Charpier.

Libéraux (2 sièges)

Mme Staffler et M. Kirschmann.

Les Verts de Meyrin-Cointrin (5 sièges)

Mmes Bordry, Doudin et de Weck Haddad, MM. Le Chevalier de Préville et Tschudi.

Au cours de la séance du 17 mai 2005, le Bureau du Conseil municipal a été formé comme suit:

Président	:	M. Tschudi (les Verts de Meyrin-Cointrin)
1er vice-président	:	M. Brulhart (socialiste)
2e vice-président	:	M. Ballaman (Alliance de gauche)
1er secrétaire	:	M. Schweizer (radical)
2e secrétaire	:	M. Tremblet (démocrate-chrétien)
Membre	:	M. Kirschmann (libéral)

Commissions

Au 31 décembre 2005 (suite aux différents changements intervenus durant l'exercice 2005), la composition des commissions est la suivante:

Action sociale (Mme M. Boget et M. Sansonnens)

Présidente : Mme P. Di Santolo

Membres : Mmes et MM. Y. Boccard, M. Chambers, C. Despond, S. De Weck Haddad, P. Doudin, R. Ecuyer, P. Hamann, J.-P. Kirschmann, K. Iswala, J. Revillet et L. Zwick-Merchan

Aide au développement (Mme M. Boget)

Présidente: Mme M. Girardet

Vice-prés. : M. K. Iswala

Membres : Mmes et MM. E. Ballaman, G. Bordry, M. Chambers, C. Despond, P. Di Santolo, P. Doudin, C. Feusier, J.-F. Girardet, J.-P. Kirschmann, J. Revillet et L. Tremblet

Culture (M. J.-C. Ducrot)

Président : M. J. Ballaman

Membres : Mmes et MM. Y. Boccard, G. Bordry, M. Chambers, C. Despond, J.-C. Brulhart, J.-M. Devaud, P. Di Santolo, P. Doudin, J.-P. Mouraret, K. Staffler et L. Zwick-Merchan

Ecoles et jeunesse (Mme M. Boget)

Président : M. P.-A. Tschudi

Membres : Mmes et MM. E. Ballaman, P. Boccard, G. Bordry, P. Di Santolo, P. Doudin, C. Feusier, M. Girardet, J.-F. Girardet, P. Hamann, J.-P. Hulliger et J.-P. Kirschmann

Environnement (M. J.-C. Ducrot)

Président : M. Le Chevalier de Préville

Membres : Mmes et MM. P. Boccard, Y. Boccard, C. Despond, J.-M. Devaud, S. De Weck Haddad, J. Revillet, K. Staffler, L. Tremblet, P.-A. Tschudi, J.-C. Wyss et L. Zwick-Merchan

Finances (Mme M. Boget)

Président : M. P. Boccard

Membres : Mmes et MM. M. Chambers, P. Doudin, R. Ecuyer, M. Girardet, J.-F. Girardet, J.-P. Hulliger, J.-P. Kirschmann, Y. Le Chevalier de Préville, J.-P. Mouraret, J. Revillet et L. Zwick-Merchan

Energie, bâtiments (M. R. Sansonnens) **et gérance** (M. J.-C. Ducrot)

Président : M. J.-P. Mouraret

Membres : Mmes et MM. P. Boccard, J.-C. Brulhart, J. Charpier, J.-M. Devaud, P. Doudin, C. Feusier, P. Hamann, K. Staffler, L. Tremblet, P.-A. Tschudi et J.-C. Wyss

Information et communication (Conseil administratif)

Président : M. J.-P. Hulliger

Vice-prés. : M. M. Chambers

Membres : Mmes et MM. J. Ballaman, Y. Boccard, G. Bordry, P. Di Santolo, R. Ecuyer, P. Hamann, A. Jimenay, J.-P. Kirschmann, J.-P. Mouraret, P.-A. Tschudi et J.-C. Wyss

Liaison (chef-fe-s de groupe)

Mme et MM. J. Ballaman, J.-M. Devaud, S. De Weck Haddad, R. Ecuyer, J.-F. Hulliger et J.-P. Kirschmann

Logement (M. R. Sansonnens)

Présidente : Mme S. De Weck Haddad

Membres : Mmes et MM. Y. Boccard, G. Bordry, J.-C. Brulhart, M. Chambers, J. Charpier, C. Despond, J.-M. Devaud, P. Doudin, C. Feusier, K. Staffler et J.-C. Wyss

Meyrin qualité (commission ad hoc) (Conseil administratif)

Présidente : Mme R. Ecuyer

Membres : Mmes et MM. J. Ballaman, G. Bordry, S. De Weck Haddad, C. Feusier, M. Girardet, J.-F. Girardet, K. Iswala, J. Revillet, D. Schweizer, K. Staffler et L. Tremblet

Sécurité (M. J.-C. Ducrot)

Président : M. D. Schweizer

Membres : Mmes et MM. J.-C. Brulhart, M. Chambers, J. Charpier, S. De Weck Haddad, P. Doudin, R. Ecuyer, K. Iswala, A. Jimenay, J.-P. Mouraret, K. Staffler et L. Tremblet

Sports (M. J.-C. Ducrot)

Président : M. J.-M. Devaud

Membres : Mmes et MM. J. Ballaman, J.-C. Brulhart, M. Girardet, J.-F. Girardet, P. Hamann, J.-P. Kirschmann, Y. Le Chevalier de Préville, J.-P. Mouraret, D. Schweizer, P.-A. Tschudi et J.-C. Wyss

Statut du personnel (commission ad hoc) (Conseil administratif)

Président : M. J. Charpier

Membres : Mmes et MM. J. Ballaman, P. Bocard, Y. Bocard S. De Weck Haddad, P. Di Santolo, P. Doudin, A. Jimenay, J.-P. Kirschmann, J. Revillet, D. Schweizer et L. Tremblet

Transports (M. R. Sansonnens)

Président : M. L. Tremblet

Membres : Mmes et MM. E. Ballaman, G. Bordry, M. Girardet, J.-G. Girardet, J.-P. Hulliger, A. Jimenay, J.-P. Kirschmann, J.-P. Mouraret, D. Schweizer, P.-A. Tschudi et J.-C. Wyss

Travaux publics (M. R. Sansonnens)

Président : M. J.-P. Hulliger

Membres : Mmes et MM. P. Bocard, J.-C. Brulhart, M. Chambers, J. Charpier, J.-M. Devaud, P. Hamann, K. Iswala, Y. Le Chevalier de Préville, D. Schweizer, K. Staffler et P.-A. Tschudi

Urbanisme (M. R. Sansonnens)

Président : M. J.-F. Girardet

Membres : Mmes et MM. J. Charpier, J.-M. Devaud, R. Ecuyer, M. Girardet, J.-P. Hulliger, K. Iswala, A. Jimenay, J.-P. Kirschmann, Y. Le Chevalier de Préville, D. Schweizer et P.-A. Tschudi

Commissions spéciales et divers

Commission consultative des Aînés

Déléguée du Conseil municipal: Mme L. Zwick-Merchan

Délégué du Conseil administratif: M. R. Sansonnens (président)

CCIT (commission consultative intercommunale transfrontalière)

Déléguées du Conseil municipal: Mmes R. Ecuyer et M. Girardet
Déléguée du Conseil administratif: Mme M. Boget

CICT (commission intercommunale consultative des transports)

Délégués du Conseil municipal: MM. J.-P. Hulliger, D. Schweizer, L. Tremblet
et P.-A. Tschudi
Suppléants du Conseil municipal: Mme E. Ballaman et M. J.-P. Kirschmann
Délégué du Conseil administratif: M. R. Sansonnens

Comité du Centre de loisirs (Maison Vaudagne)

Délégué du Conseil municipal: M. K. Iswala
Déléguée du Conseil administratif: Mme Y. Bocard

Fondation Nouveau Meyrin

Bureau

MM. R. Sansonnens (président), G. Meillaz (1^{er} vice-président), J.-C. Ducrot (2^e vice-président), M. Humbert (secrétaire), M. Dumalle et G. Perler (membres adjoints)

Conseil

Délégués du Conseil municipal: MM. W. Béchade, B. Chiabudini, M. Dumalle,
M. Humbert, C. Mastoura et G. Perler
Délégués du Conseil administratif: Mmes et MM. M. Bernasconi, P. Bocard,
M. Boget, J.-C. Ducrot, G. Meillaz et
R. Sansonnens

Fonds austro-meyrinois

Déléguée du Conseil municipal: Mme Y. Bocard
Délégué du Conseil administratif: M. J.-C. Ducrot

Commission consultative du Fonds d'art contemporain

Déléguées du Conseil municipal: Mmes Y. Bocard et J. Revillet
Délégués du Conseil administratif: Mme M. Boget (présidente) et M. J.-C. Ducrot

Comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble

Délégués du Conseil municipal: Mme et M. R. Ecuyer et P.-A. Tschudi
Délégué-e du Conseil administratif: le/la maire en fonction

Parking de Meyrin-village SA (PMVSA)

Délégués du Conseil municipal: MM. J.-F. Girardet et J.-P. Hulliger
Délégués du Conseil administratif: M. J.-C. Ducrot (président) et Mme M. Boget

Association des jeunes de Meyrin: radio Meyrin FM

Déléguée du Conseil municipal: Mme P. Di Santolo

Colonie de vacances La Ruche

Délégué du Conseil municipal: M. M. Chambers

Suppléante du Conseil municipal: Mme P. Doudin

Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale

Délégués du Conseil municipal: MM. P. Bonfils, B. Chiabudini, Y. De Préville, S. Sprich et L. Weber

Délégués du Conseil administratif: Mme et MM. M. Boget (présidente), C. Despond, A. Jimenay, J.-P. Kabongo Bin et P.-A. Tschudi

Télémeyrin SA

Déléguée du Conseil municipal: M. J.-P. Mouraret

Délégués du Conseil administratif: M. R. Sansonnens (président) et Mme M. Boget

Comité de l'Association Undertown

Déléguée du Conseil municipal: Mme G. Bordry

Déléguée du Conseil administratif: Mme M. Boget

Les Vergers

Délégués du Conseil municipal: Mme et MM. J. Charpier, J.-M. Devaud, A. Grobet, J.-P. Hulliger et K. Staffler

Délégué du Conseil administratif: M. R. Sansonnens

Séances du Conseil municipal

25 janvier 2005

- ◆ Ouvre un crédit complémentaire de CHF 116'000.- destiné au bouclage des comptes de l'aménagement de la place pour la pratique du skate et du roller au centre de la Cité;
- ◆ Approuve le nouveau règlement du Fonds de décoration de la commune de Meyrin;
- ◆ Accorde au Conseil administratif un crédit de CHF 100'000.- destiné à financer un versement unique à ... en vue de la reconstruction des infrastructures publiques ou privées dévastées par le raz-de-marée en Asie du Sud-Est;
- ◆ Prend acte du rapport établi par M. Cornuz (Les Verts de Meyrin-Cointrin), délégué à la colonie de vacances *La Ruche*;
- ◆ Prend acte du rapport établi par M. Iswala (Parti socialiste), délégué au comité du centre de loisirs (*Maison Vaudagne*).

1er mars 2005

- ◆ Désigne 115 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2006;
- ◆ Procède au retrait d'une résolution présentée par M. Jean-Paul Mouraret, au nom du groupe radical, accordant une subvention annuelle aux associations politiques de la commune de Meyrin;
- ◆ Procède au retrait d'une délibération relative au financement des associations politiques de la commune de Meyrin pour un montant de CHF 30'000.- sous forme de subvention annuelle destinée à des fins de communication entre les élus et la population meyrinoise;
- ◆ Approuve un crédit de CHF 275'000.- destiné à financer des manifestations organisées par Forum Meyrin et l'Undertown à l'occasion du dixième anniversaire de ces institutions;
- ◆ Accorde au Conseil administratif un crédit de CHF 50'000.- destiné à financer le remplacement du parc d'appareils de protection respiratoire pour les besoins du service du feu et secours;
- ◆ Approuve une résolution présentée par Mme Sophie de Weck Haddad pour le groupe des Verts, MM. Jacques Charprier pour l'Alliance de gauche, Placide Iswala pour le groupe des socialistes, Jean-Paul Mouraret pour le groupe des radicaux et Laurent Tremblat pour le groupe PDC décidant de soutenir et de recommander un double vote favorable aux initiatives populaires intitulées "J'y vis, j'y vote: l'aînée" et "J'y vis, j'y vote: la cadette";
- ◆ Accepte une résolution présentée par M. Alain De Mitri, au nom du parti démocrate-chrétien, relative à la possibilité et l'opportunité de chercher des garanties contre les risques de dépassement des coûts de construction;
- ◆ Approuve une résolution présentée par Mme Janine Revillet, au nom des socialistes, et M. Pierre-Alain Tschudi, au nom des Verts, pour la réhabilitation du mobilier urbain et des espaces verts sur domaine privé;
- ◆ Accepte une résolution présentée par Mmes Yolande Boccard, pour le groupe démocrate-chrétien, Sophie De Weck Haddad, pour le groupe des Verts, et Patricia Di Santolo, pour le groupe socialiste, concernant la prévention du suicide des jeunes en particulier;
- ◆ Approuve une motion présentée par M. Jean-Claude Brulhart, au nom des socialistes de Meyrin, demandant d'étudier les possibilités de construire un EMS, établissement médico-social, ainsi qu'un immeuble pour les personnes âgées sur le sol meyrinois.

12 avril 2005

- ◆ Ouvre un crédit de CHF 34'000.- destiné à financer l'installation d'un équipement de conférence pour la salle du Conseil municipal;
- ◆ Préavise favorablement la requête en autorisation de construire No DD 99'674, chemin des Picottes 21-21A, quant à un indice d'utilisation du sol de 40% souhaité par le requérant;
- ◆ Entend la présentation par Mme Monique Boget, conseillère administrative déléguée, du compte rendu financier 2005;

- ◆ Accorde au Conseil administratif un crédit de CHF 900'000.- destiné à la création d'une zone de rencontre (20 km/h) aux chemins des Sapins, De-Joinville (est) et de Riant-Bosquet, à la création d'une zone 30 km/h au chemin du Jonc, et à la création de trois écopoints;
- ◆ Prévoit favorablement le projet de loi ainsi que la modification des limites de zones au centre de la cité, telle que proposée dans le plan No 28'996-526 l'accompagnant;
- ◆ Approuve une résolution présentée par Renée Ecuyer, au nom du groupe radical, Myriam Girardet, au nom du groupe DC, et Karin Staffler, au nom du groupe libéral, concernant une demande d'étude à la commission d'action sociale, sur un type de structure d'accueil pour la petite enfance, selon un fonctionnement familial, avec encadrement professionnel;
- ◆ Accepte une résolution présentée par M. Jean-François Girardet, au nom du groupe DC, concernant des mesures à prendre pour anticiper sur les nuisances engendrées par les travaux liés à l'arrivée du tram à Meyrin.

17 mai 2005

- ◆ Procède à l'assermentation de M. Yvon Le Chevalier de Pré

- ◆ Accorde au Conseil administratif un crédit de CHF 100'000.- destiné à l'étude d'une nouvelle institution pour la petite enfance aux Champs-Frêchets;
- ◆ Ouvre un crédit de CHF 180'000.- destiné à anticiper les départs en préretraite et les remplacements du chef du service de l'urbanisme et des travaux publics et d'un collaborateur-clé au service de l'énergie et des bâtiments;
- ◆ Accorde au Conseil administratif un crédit de 260'000.- devant financer la fin de la deuxième phase d'introduction de Meyrin Qualité dans l'administration meyrinoise et engager le développement et le suivi de la phase de mise en œuvre de l'exploitation et d'intégration du processus;
- ◆ Refuse un crédit de CHF 1'305'000.- destiné au complément nécessaire pour la réalisation en gazon artificiel du terrain de football A' dans le cadre de la 5^e étape du centre sportif;
- ◆ Ouvre un crédit de CHF 889'000.- destiné à la construction d'une extension du bâtiment actuel de la mairie afin d'y loger différents services de l'administration communale ainsi qu'à des travaux de rafraîchissement et d'adaptation des locaux actuels;
- ◆ Refuse une résolution présentée par Muriel Sprecher, au nom du groupe radical, visant la suppression de la perception des centimes additionnels communaux sur les chiens;
- ◆ Approuve une résolution présentée par Mme Janine Revillet, au nom des socialistes, et Mme Léonore Zwick-Merchan, au nom de l'Alliance de gauche, afin que la commune de Meyrin se déclare "zone hors AGCS" (Accord général sur le commerce des services);
- ◆ Prend connaissance du rapport de la commission d'aide au développement rédigé par Mme Girardet (DC);
- ◆ Prend acte du rapport de la commission consultative des Aînés établi par Mme Zwick-Merchan (AdG);
- ◆ Prend connaissance du rapport de la commission du Fonds de décoration rédigé par Mme Boccard (DC).

13 septembre 2005

- ◆ Procède à l'assermentation de Mme Chantal Feusier et M. Pierre Boccard (Parti radical), en remplacement de M. Claude Roeder et Mme Muriel Sprecher, démissionnaires;
- ◆ Elit M. Boccard (Parti radical) président de la commission des finances en remplacement de Mme Sprecher (R), démissionnaire;
- ◆ Nomme M. Mouraret (Parti radical) délégué du Conseil municipal à Télémeyrin SA en remplacement de Mme Sprecher (R), démissionnaire;
- ◆ Approuve la création d'une fondation de droit privé dénommée "Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle et sportive" destinée à soutenir des projets culturels et sportifs d'intérêt général ou d'utilité publique;
- ◆ Préavise favorablement la modification du régime des zones de construction du lieu-dit Les Vergers et du centre sportif (av. de Vaudagne, rte de Meyrin, av. Louis-Rendu) – plan No 29'483-526;

- ◆ Préavise favorablement le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone affectée à de l'équipement public au lieu-dit Les Vernes) – plan No 29'049-526;
- ◆ Prend acte du rapport de la commission d'aide au développement établi par Mme Girardet (DC);
- ◆ Prend connaissance du rapport de Mme Zwick-Merchan (AdG), déléguée à la commission consultative des Aînés;
- ◆ Prend acte du rapport de Mme Boccard (DC), déléguée à la commission consultative du Fonds d'art contemporain (anciennement Fonds de décoration).

4 octobre 2005

- ◆ Procède à l'assermentation de M. Arthur Jimenay (Parti démocrate-chrétien) en remplacement de M. Alain De Mitri, démissionnaire;
- ◆ Prend connaissance du rapport de la commission de liaison du 19 septembre 2005 établi par M. Tschudi (Les Verts);
- ◆ Nomme les président et vice-président du local de vote pour 2005;
- ◆ Elit Mme Revillet (Parti socialiste) déléguée du Conseil municipal au Fonds d'art contemporain;
- ◆ Entend la présentation par Mme Boget, conseillère administrative, du projet de budget 2005;
- ◆ Prend acte du rapport de Mme Di Santolo (Parti socialiste), déléguée à l'Association des jeunes de Meyrin: Radio *Meyrin FM*.

22 novembre 2005

- ◆ Ouvre un crédit de CHF 61'400.- destiné à Médecins sans frontières suisse pour les victimes du séisme ayant frappé la région frontalière du nord du Pakistan, de l'Inde et de l'Afghanistan, le 8 octobre 2005;
- ◆ Accepte la création d'un poste à plein temps rattaché au secrétariat général;
- ◆ Approuve la création d'un poste d'agent-e de sécurité municipal-e à plein temps au service de sécurité municipale;
- ◆ Accepte la création d'un poste d'employé-e communal-e à la section des routes et voirie du service de l'environnement;
- ◆ Approuve la création d'un poste de technicien-e, régisseur-e son, au service du théâtre Forum Meyrin;
- ◆ Approuve la création d'un poste de collaborateur/trice au service de l'urbanisme et des travaux publics;
- ◆ Approuve le budget de fonctionnement 2006 pour un montant de CHF 65'906'837.- aux charges et de CHF 65'917'678.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 10'841.-;
- ◆ Fixe le taux des centimes additionnels pour 2006 à 45 centimes;
- ◆ Fixe les indemnités allouées en 2006 aux maire et conseillers administratifs à CHF 294'000.-- et celles allouées aux conseillers municipaux à CHF 700'000.- destiné à financer le remplacement ou l'acquisition de quinze véhicules et engins pour les besoins des services des actions sociale et jeunesse, de la sécurité municipale, de la gérance, des sports et de l'environnement;

- ◆ Accorde au Conseil administratif un crédit de CHF 11'091'000.- destiné à la réalisation d'une tribune ainsi que des aménagements extérieurs du stade de compétition;
- ◆ Ouvre un crédit de CHF 532'000.- destiné à l'agrandissement de l'espace dédié à la piscine;
- ◆ Prend acte du rapport établi par M. Iswala (Parti socialiste), délégué au comité du centre de loisirs (Maison Vaudagne);
- ◆ Prend connaissance du rapport rédigé par Mme Ecuyer (Parti radical), déléguée à la Commission consultative intercommunale transfrontalière (CCIT).

20 décembre 2005

- ◆ Elit Mme Revillet (Parti socialiste) à la présidence de la commission de l'action sociale en remplacement de Mme Di Santolo, démissionnaire;
- ◆ Nomme Mme Di Santolo (Parti socialiste) à la co-présidence de la commission d'information et communication en remplacement de M. Hulliger, démissionnaire;
- ◆ Accepte des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008);
- ◆ Ouvre un crédit de CHF 170'000.- destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements informatiques liés à l'extension de la mairie et à sa réorganisation;
- ◆ Accorde au Conseil administratif un crédit de CHF 120'000.- destiné à financer l'aménagement du Jardin de la découverte, implanté dans le périmètre du Globe de la science et de l'innovation du CERN;
- ◆ Approuve une motion proposée par le Conseil municipal demandant au Conseil administratif d'étudier la possibilité de renoncer à la perception de la correction de taxation annoncée par l'Administration fiscale cantonale;
- ◆ Renvoie au Conseil administratif une pétition de l'association Undertown;
- ◆ Prend connaissance des rapports établis par M. Cornuz (Les Verts) et Mme Bordry (Les Verts), délégués à l'association Undertown.

Statistiques concernant les séances et les commissions du Conseil municipal

	2002	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Séances du Conseil municipal	9	11	9	9
Séances du Bureau	9	10	9	9
Séances de commissions	107	87	124	117
Réunions chefs de groupe	3	2	3	3
Total des séances	128	110	145	138

52 délibérations ont été présentées lors des neuf séances du Conseil municipal.

CONSEIL ADMINISTRATIF

Dès le 1^{er} juin 2005, le **Conseil administratif** se compose ainsi:

Mme Monique BOGET, maire
M. Jean-Claude DUCROT, vice-président
M. Roland SANSONNENS

avec la répartition des responsabilités et charges mentionnée ci-dessous (ordre alphabétique):

Madame M. Boget (*intérimaire M. Sansonnens*)

Action sociale et jeunesse - Etat civil - Finances - Petite enfance.

Monsieur J.-C. Ducrot (*intérimaire Mme Boget*)

Affaires culturelles – Bibliothèque municipale – Théâtre Forum Meyrin - Environnement - Feu et secours - Gérance - Protection civile - Sécurité municipale - Sports.

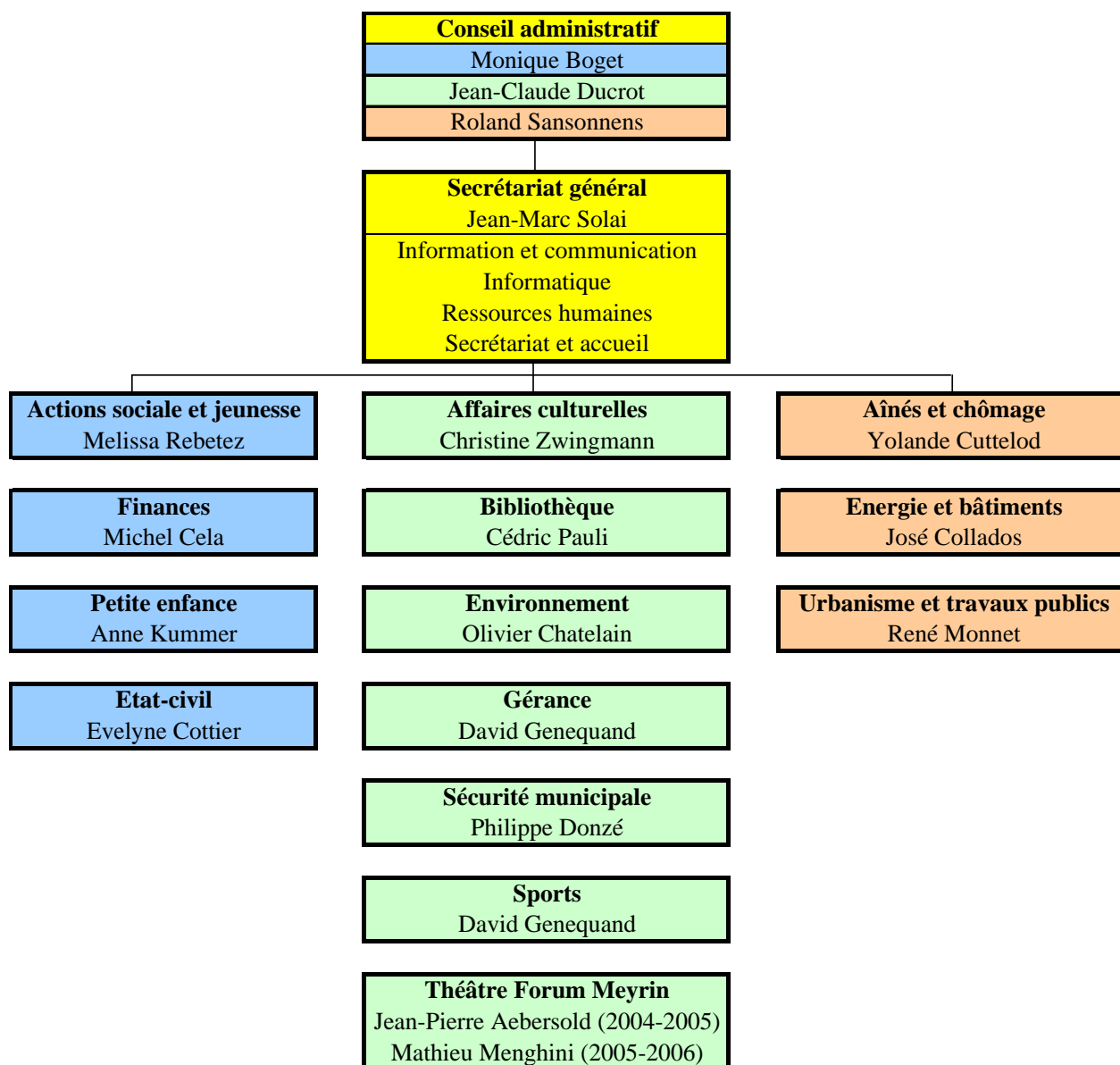
Monsieur R. Sansonnens (*intérimaire M. Ducrot*)

Aînés et chômage - Energie et bâtiments - Urbanisme et travaux publics y compris transports et logement.

L'information et la communication, l'informatique et les ressources humaines sont placés sous la responsabilité du Conseil administratif.

Durant l'année 2005, le **Conseil administratif** a tenu 47 séances pour régler les problèmes afférents à la Commune et a participé, en outre, aux neuf séances du Conseil municipal, neuf séances du Bureau, ainsi qu'aux diverses séances de commissions concernant la charge de chacun.

ORGANISATION GENERALE



ADMINISTRATION GENERALE

Information et communication

Le domaine de l'information et de la communication est passé sous la responsabilité du secrétariat général dans le courant de l'année 2005.

Journal Meyrin Ensemble

Le journal communal *Meyrin Ensemble* est le support privilégié des informations et de l'actualité communales. Il paraît 11 fois dans l'année, a un tirage de 10'700 exemplaires et est distribué tous-ménages.

En 2005, deux numéros de 24 pages, six numéros de 20 pages et trois numéros de 16 pages ont été édités. Un comité de rédaction, composé de représentants du Conseil administratif, du Conseil municipal, de l'Association des habitants de la ville de Meyrin (AHVM), du Cartel des sociétés meyrinoises et de l'administration communale se réunit, régulièrement sous la coordination de la rédactrice responsable.

Publications

Commune du développement durable

A l'occasion du 25^e anniversaire du centre de voirie et horticole, le service de l'environnement a édité un ouvrage d'une trentaine de pages intitulé "Commune du développement durable". Ce livre rappelle que Meyrin est une commune active depuis de nombreuses années dans le développement durable et qu'un effort particulier est donné en matière de sensibilisation aux mesures de protection de l'environnement. Il est également évoqué l'objectif poursuivi par le service de l'environnement sur la nature et la préservation de la diversité biologique.

Guide des loisirs 2005-2006

Comme chaque année, la parution du "Guide des loisirs" suit la pause estivale et annonce la rentrée scolaire. Il regroupe par thème toutes les activités de loisirs et de détente dispensées sur le territoire communal, répertoriées et annoncées par les associations, sociétés et institutions.

Soirée des questions – réponses

La traditionnelle soirée publique des questions–réponses s'est déroulée le 9 mai et a offert un espace de dialogue entre la population et le Conseil administratif.

Site internet communal

La Commune a engagé une réflexion afin de se doter d'un nouveau site internet communal pouvant répondre aux attentes de la population, des associations, des entreprises et de l'administration communale.

Une partie de l'année 2005 aura été consacrée à l'établissement d'un cahier des charges et à la recherche de partenaires. Un projet de délibération a été déposé lors de la séance du Conseil municipal de décembre afin d'obtenir le financement nécessaire pour la refonte du site.

Informatique

Le réseau informatique de la commune de Meyrin comporte environ 90 stations de travail réparties sur plusieurs sites géographiques. Comme presque toutes les communes du canton, nous avons une connexion avec le Service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG).

Le SIACG joue un rôle important car il participe à l'installation des serveurs, apporte un support à notre responsable informatique, nous aide à l'exploitation et la maintenance des systèmes, définit des normes pour les configurations en matériel informatique et forme les utilisateurs sur les applications partagées.

L'année 2005 a été marquée par une évolution continue mais importante de notre infrastructure (activités préparatoires à la migration du système d'exploitation des serveurs, renouvellement de 45 postes de travail, mise en œuvre d'une nouvelle solution terminal-serveur, harmonisation de la configuration du système informatique...) sans compter le développement et le suivi des applications bureautiques et métier.

Ressources humaines

En 2005, la commune de Meyrin a engagé une assistance sociale, poste qui avait été prévu lors du vote du budget 2005. Cette personne vient compléter l'équipe du nouveau service actions sociale et jeunesse, fruit d'un aménagement concerté dans le domaine social. Un autre service a été constitué lors de cette démarche, le service Aînés et chômage.

En ce qui concerne les remplacements de postes, nous avons engagé tout au long de l'année 11 collaborateurs/trices.

Services	Nb. de personnes		Contrat fixe au 31.12.2005		Auxiliaire au 31.12.2005
	31.12.2004	31.12.2005	nb. de personnes	nb. d'unités de travail	nb. de personnes
Secrétariat général	11	12	8	7.10	4
Actions sociale et jeunesse	3	4	4	3.00	0
Petite enfance	55	58	39	28.41	19
Etat-civil	4	4	3	1.80	1
Finances	5	5	5	5.00	0
Sports	21	22	16	16.00	6
Gérance (y compris secrétariat)	43	43	16	16.00	27
Sécurité municipale / protection civile	28	30	13	13.00	17
Environnement	63	62	51	49.30	11
Théâtre Forum	14	14	14	12.35	0
Affaires culturelles	1	1	1	0.80	0
Bibliothèque	14	16	7	4.90	9
Urbanisme et travaux publics	5	5	5	4.30	0
Energie et bâtiments	4	4	4	4.00	0
Aînés et chômage	3	3	2	1.50	1
TOTAL	274	283	188	167.46	95

Meyrin Qualité

La démarche Meyrin Qualité, engagée depuis quelques années, a pour objectifs d'identifier et de formaliser les prestations publiques mises à disposition par l'administration, de simplifier leurs processus, de mesurer leurs impacts par des indicateurs de qualité et de leur attribuer les charges et les revenus.

En 2005, les missions de chaque service de l'administration ont été discutées et validées par la commission politique ad hoc chargée de suivre le projet. Dès lors, chaque service connaissait sa mission politique et ses prestations de base.

Budget par prestation

Le chantier concernant la valorisation financière des prestations a donc pu démarrer. Chaque collaborateur/trice a, au moins une fois dans l'année, saisi sur une période définie le temps passé à chacune de ses prestations. En parallèle, il a été mis en place de manière continue et pour l'ensemble de la Commune un système de codification des factures par prestation. L'équipe de projet s'est également penchée sur les méthodes analytiques à mettre en œuvre afin d'obtenir courant 2006 une première répartition des coûts directs et indirects par prestation publique.

Logiciel documentaire

Un logiciel documentaire a été acquis et installé. Ce dernier permettra de documenter et de partager l'ensemble des processus principaux de la Commune. Un module de mesure des indicateurs a été développé en partenariat avec le prestataire informatique. Il sera livré au printemps 2006. Cela nous permettra de gérer la valeur de chaque indicateur et d'avoir un historique de ses valeurs. Une représentation graphique de l'évolution des indicateurs sera également à disposition. Toutes les informations contenues dans ce logiciel seront accessibles à tous les collaborateurs/trices par le biais de l'intranet.

Renforcement de l'équipe interne

Afin de poursuivre le développement de Meyrin Qualité et de maintenir la cohérence et l'actualité des informations, la Commune a proposé d'ouvrir en interne (et de ne plus faire appel à un consultant externe) un poste à 80% dédié à la démarche. Le Conseil municipal ayant suivi cette approche, un nouveau collaborateur nous rejoindra en été 2006.

Agenda 21 communal

Outre les actions quotidiennes en cours dans les services de l'administration, l'année 2005 a été marquée par l'organisation d'une Semaine communale du développement durable qui a comporté cinq volets, à savoir:

1. la diffusion d'une enquête de satisfaction dans les domaines qui touchent de près la population sous l'angle de la durabilité, essentiellement en relation avec les diverses actions communales;
2. la présentation dans le mail principal du centre commercial de la cité de 21 actions en cours, au profit des Meyrinois et de la qualité de leur habitat;

3. une journée *portes ouvertes* au centre de voirie et horticole à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de sa construction;
4. l'organisation de la 5^e édition de l'action *Meyrin propre*, en collaboration avec l'Association des habitants de la ville de Meyrin (AHVM);
5. la publication d'un ouvrage relatif à diverses actions communales en adéquation avec les principes du développement durable.

D'autre part, les 19 et 20 septembre 2005, la Commune a présenté un stand sur le site d'Uni-Mail pour faire découvrir et promouvoir l'engagement communal dans le cadre de son Agenda 21 local. Cette manifestation a été organisée par l'association SMIA (Sustainable Management in Action) en collaboration avec le Centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement (CUEH) de Genève.

Outre les présentations des différents exposants, cette rencontre incluait également des conférences de haut niveau relatives aux problématiques environnementales, sociales et économiques de notre planète.

Parking Meyrin Village SA

La société PMV S.A. a été fondée le 19 avril 2000 pour la réalisation et la gestion d'un parking couvert public de 82 places à Meyrin-Village.

Le capital de PMV S.A. s'élève à CHF 530'000.-, réparti en actions de CHF 200.-, à raison de :

10 %	Banque Raiffeisen,	soit	265 actions,
35 %	Paroisse de Saint-Julien,	soit	927 actions,
55 %	Commune de Meyrin,	soit	1'458 actions.

La première pierre a été posée le 29 septembre 2000. La mise en service a eu lieu le 8 août 2001. L'inauguration a été faite conjointement avec les aménagements de surface de la place et de ses abords le 25 juin 2002.

Le coût de réalisation et d'équipement s'élève à CHF 2'930'000.-.

L'Assemblée générale et le Conseil d'administration sont composés de :

- M. Jean-Claude DUCROT, président, (commune de Meyrin, conseiller administratif)
- M. Benjamin CHIABUDINI, vice-président, (paroisse de Saint-Julien)
- M. Thomas FOEHN, secrétaire, (Banque Raiffeisen)
- Mme Monique BOGET (commune de Meyrin, conseillère administrative)
- M. Jean-Philippe HULLLIGER (commune de Meyrin, conseiller municipal)
- M. Jean-François GIRARDET (commune de Meyrin, conseiller municipal)
- M. Juan PRIETO (paroisse de Saint-Julien)

La situation financière à la fin de l'exercice 2005 présente un déficit de CHF 79'768.54 alors qu'il était de CHF 105'573.18 à fin 2004. Malgré cette amélioration, la situation reste préoccupante d'autant plus qu'il n'a pas été constaté une augmentation du taux d'occupation du parking et que les prévisions d'équilibre sont encore assez éloignées. De plus les conséquences des travaux de la réalisation de la traversée du Village, annoncée pour l'été 2006 et devant durer entre 3 et 4 ans, restent difficiles à évaluer.

Les recettes atteignent CHF 132'198.60 au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 1% environ par rapport à l'exercice 2004. Cette augmentation n'est pas à la hauteur des prévisions budgétées (CHF 140'000.-). Par conséquent, l'exercice 2005 confirme l'urgence de mener la profonde réflexion décidée en 2004 sur la nécessité d'augmenter le capital actions.

Concernant l'exploitation, on peut relever avec satisfaction qu'aucun incident majeur n'a été à déplorer.

Télémeyrin SA

Télémeyrin S.A. a pour but d'étudier, de construire, d'exploiter, d'entretenir et de développer dans la commune de Meyrin un réseau de distribution de moyens de télécommunications.

Le capital de Télémeyrin S.A. s'élève à CHF 1'000'000.-, réparti en actions de CHF 1'000.-, à raison de:

10%	Cablecom	soit 100 actions,
39%	Banque cantonale de Genève	soit 390 actions,
51%	commune de Meyrin	soit 510 actions.

Au 31 décembre 2005, le Conseil d'administration était constitué de la manière suivante :

M. Roland Sansonnens	Président	commune de Meyrin (CA)
Mme Monique Boget	Vice-présidente	commune de Meyrin (CA)
M. Jean-Pierre Mouraret	Secrétaire	commune de Meyrin (CM)
M. Joseph Bagnoud	Membre	Cablecom
M. Ronald Labbé	Membre	BCGE

Le Conseil administratif s'est réuni à quatre reprises en 2005 et l'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 16 juin 2005.

En 2005, le nombre d'immeubles câblés est passé de 866 à 875, soit une augmentation de 9 immeubles (dont 5 villas). Ces immeubles comprennent 8424 logements contre 8390 à fin 2004 (+34).

La longueur totale du réseau est passée de 48'965 m à fin 2004 à 49'805 m à fin 2005, soit une progression de 840 ml.

Sur le plan commercial, le nombre d'abonnements payants a augmenté de 6716 à 6731 à fin 2005 (+ 15). Le bénéfice de l'exercice (avant répartition) s'élève à CHF 447'000.- pour un chiffre d'affaires de CHF 1.89 mio.

En juin 2005, un mandat pour une étude de détails a été confié en vue de la modernisation du réseau afin de permettre également l'accès à l'internet "à haut débit" et la téléphonie via le câble du télé-réseau. Les résultats de cette étude sont attendus pour début 2006.

Naturalisations

Conformément à la décision prise lors du Conseil municipal du 11 mai 1999, le Conseil administratif, dès cette date, a préavisé les naturalisations suivantes:

2004

93 demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans;
74 " " " " " " de moins de 25 ans.

2005

125 demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans;
68 " " " " " " de moins de 25 ans.

Population meyrinoise

Le tableau ci-dessous indique la population communale au 31 décembre de chaque année.

<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
20005	19788	19733	19669	19655	19965	20095	20491	20615	20642

Cette population se répartit comme suit:

- Hommes 10'260
- Femmes 10'382

- Genevois 5'980 soit 29.0% de la population totale
- Confédérés 5'518 soit 26.7% " " "
- Etrangers 9'144 soit 44.3% " " "

Au 31 décembre 2005, le corps électoral se présente de la façon suivante:

- Electeurs (objets fédéraux et cantonaux) 9'185
- Electeurs (objets communaux) 13'340

Dicastère de
Mme Monique Boget

ACTIONS SOCIALE ET JEUNESSE (SASJ)

Jeunesse

Restaurants scolaires

Le service a la responsabilité de garantir le bon fonctionnement des cinq restaurants scolaires de Meyrin et encourage un accueil parascolaire prenant en compte la santé et le bien-être des enfants au moment du repas. Il veille à ce que chaque enfant inscrit au restaurant scolaire bénéficie d'un repas équilibré, s'assure de l'encaissement des recettes relatives à la consommation de repas et coordonne les divers partenaires.

Les tâches relatives à la gestion des restaurants scolaires impliquent une étroite collaboration a

Durant l'année 2005, la commune de Meyrin a poursuivi sa politique de soutien à l'intégration des jeunes dans la cité. Dans ce contexte, le service a entretenu des relations régulières avec les professionnels de trois centres rattachés à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e), à savoir la Maison Vaudagne, le Jardin Robinson et Transit ainsi qu'avec les associations meyrinoises offrant des prestations au public adolescent – jeunes adultes.

Soutien aux centres FAS'e et aux associations de jeunesse

Afin de formaliser le partenariat réunissant les associations membres de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR), la FAS'e et la Commune, des conventions de partenariat ont été signées. D'une part entre la FAS'e et la Commune; d'autre part entre la Commune et la Maison Vaudagne ainsi que le Jardin Robinson. Un sérieux travail de réflexion a été conduit quant aux objectifs d'une action socioculturelle, les besoins de la population meyrinoise et la répartition des responsabilités entre les partenaires.

Des contacts extrêmement réguliers ont réuni le service à la Maison de Vaudagne tout au long de l'année autour de divers objectifs. Plus particulièrement, il s'est agi de consolider l'accueil adolescent à midi qui a pleinement démontré son utilité. Par ailleurs, l'accueil des préadolescents (10 – 13 ans) a vu le jour, les jeunes s'étant désignés comme les SBK (secteur big kids). En effet, un vide préjudiciable existait pour cette tranche d'âge. Enfin, la Maison Vaudagne a répondu une nouvelle fois à la demande communale d'offrir des activités et un accueil des jeunes pendant l'été. Trois semaines d'activité ayant connu un important succès et une fréquentation soutenue ont été organisées.

Le centre Undertown a pour sa part vécu une année difficile. La FAS'e et le service ont commandé un rapport d'évaluation relatif à l'activité de Undertown, rendu fin avril, dont les conclusions invitaient à procéder à des modifications substantielles dans la gestion de l'activité. Après de longs mois de discussions et confrontées au refus de l'association de faire évoluer son action dans la direction indiquée, la FAS'e et la Commune lui ont signifié en octobre ne plus désirer collaborer avec elle. D'emblée elles ont initié des réflexions quant à la manière de concevoir un renouveau pour ce lieu destiné à la jeunesse locale.

La commune de Meyrin a poursuivi sa politique de soutien aux centres aérés, aux diverses colonies du canton et aux camps scouts qui accueillent des jeunes Meyrinois durant les vacances scolaires. Le tarif appliqué en 2005 a été maintenu à CHF 8,50 par nuitée pour les camps et de CHF 3,50 par journée pour les centres aérés. Seuls les enfants domiciliés à Meyrin sont pris en considération pour le calcul de la subvention.

Travail social hors murs

La commune de Meyrin a envisagé durant l'année 2005 deux pôles de travail social

Un important travail de questionnement quant au public cible, aux objectifs de l'association Transit et aux moyens de les réaliser a été mené par celle-ci dans un processus itératif de discussions avec la Commune. Une journée de réflexion tenue courant septembre 2005, à laquelle le service a pris part, a permis de formaliser les orientations pressenties durant le premier semestre et mises en pratique dès après.

Le Foot du dimanche offre l'accès à deux salles de gym les dimanches de la mauvaise saison à des jeunes souhaitant une activité sportive moins structurée et contraignante que celle offerte par les clubs sportifs. Les locaux en gestion accompagnée correspondent à la mise à disposition d'un local, pour la réalisation de projets, à des jeunes en recherche d'une plus grande autonomie vis-à-vis des lieux d'accueil existants.

Par les actions concertées des travailleurs sociaux hors murs exerçant à Meyrin, un lien a été établi avec des jeunes en fragilité sociale, scolaire et professionnelle.

Un protocole d'accord avec la FAS'e a été signé en vue d'affirmer les objectifs poursuivis par les actions de travail social hors murs n'étant pas du ressort de Transit.

Action sociale (juillet à décembre)

Action sociale individuelle

De manière subsidiaire, la Commune offre un soutien social individuel lorsque l'Hospice général n'est pas habilité à le faire. C'est-à-dire, lorsque des personnes sont légèrement au-dessus des barèmes appliqués par l'institution cantonale ou lorsqu'elles se trouvent entre deux droits (en attente de percevoir une assurance sociale fédérale par exemple). Fondamentalement, le service intervient lorsque la situation d'une personne est susceptible de changer dans un proche avenir. Au début de l'automne, le Conseil administratif adoptait des directives relatives à l'octroi d'un soutien financier et non financier. En substance, celui-ci prévoit les outils sur lesquels peut s'appuyer le service afin d'offrir un soutien ainsi que les limites financières ainsi que temporelles qu'il est tenu de respecter.

De juillet à fin décembre 2005, 100 personnes/couples/familles ont été reçus pour un ou plusieurs entretiens, soit l'équivalent de 168 entretiens pour cette période. Les situations peuvent être qualifiées de simples, à complexité moyenne ou à complexité élevée.

Une demande simple ne requiert qu'un seul entretien. Une situation à complexité moyenne implique diverses démarches administratives "à tiroir", plusieurs entretiens ainsi qu'un soutien psychosocial léger. Dans le cas d'une situation à complexité élevée, elle s'apparente au modèle précédent mais requiert des démarches simultanées auprès de plusieurs organismes (régie, service industriel de Genève, assurances maladie), implique plusieurs entretiens rapprochés ainsi qu'un important soutien psychosocial (personnes en dépression, en instance de séparation, en deuil, subissant des maltraitances physiques et/ou psychiques, ayant une addiction).

Sur les 100 personnes/couples/familles accompagnés entre juillet et décembre, 64 situations étaient simples, 25 dossiers à complexité moyenne, enfin 11 situations à complexité élevée. La grande majorité des personnes faisant recours au service le sollicite parce qu'elles perdent la maîtrise de la gestion de leur quotidien en raison du cumul de difficultés.

Solidarité Nord/Sud

La Commune a une nouvelle fois attribué le 0,7% de son budget de fonctionnement annuel à l'aide au développement et, sous l'égide de la commission municipale d'aide au développement, une vingtaine d'associations locales ont reçu un soutien financier.

Les choix de la commission se fondent sur les critères adoptés en 2003, dont les principaux sont:

- améliorer les conditions de vie des bénéficiaires en veillant à l'équilibre écologique et à la réduction des inégalités entre hommes et femmes;
- soutenir les projets qui favorisent la prise en charge collective et qui conduisent à l'autonomie des bénéficiaires;
- soutenir des projets à taille humaine.

Manifestations publiques et animations

Secteur écoles

Trois manifestations touchant les enfants fréquentant les écoles primaires et les restaurants scolaires ont été organisées en 2005 de concert entre les enseignants, le service, le GIAP, l'entreprise de restauration DSR et des parents d'élèves.

Capucin-capucine

Capucin-capucine, un spectacle de chants, rédigés et mis en musique par un Meyrinois, destiné aux enfants fréquentant les degrés élémentaires. Celui-ci s'est déroulé sur deux après-midi début octobre.

Semaine du goût

La semaine du goût, qui s'est déroulée courant septembre, vise à éveiller la curiosité des enfants aux saveurs leur étant peu familières. La thématique de l'année touchait à la diversité des manières de préparer les pommes de terre. Des animations ont été organisées par le GIAP avec la fourniture de matériel par DSR.

Tribale poursuite

La Tribale poursuite s'est tenue en juin et vise à marquer le passage, pour les élèves parvenus au terme de leur 6^e année primaire, de l'école primaire au Cycle de la Golette. Le thème de cette année était les Cinq-Continents.

Réception du corps enseignant

La réception du corps enseignant a connu une forte participation des enseignants et des divers corps de métier au service des enfants scolarisés.

Fête des écoles

Une nouvelle fois, la campagne Charnaux a accueilli les milliers de parents prenant part à la Fête des écoles, rassemblement annuel marquant l'annonce de l'accalmie de l'été et la fin de l'année scolaire.

Secteur jeunesse

La soirée des 18 ans réunissant environ 150 personnes a été organisée en 2005 sous le thème des rites de passage, notamment identifiés comme tels concernant la jeunesse contemporaine, et un parallèle a également été dressé avec des cultures bien diverses de celle occidentale.

Mobilité et lien social

Semaine de la mobilité

La semaine de la mobilité a été conçue dans la continuité des réflexions initiées courant 2004 relatives aux cheminements piétonniers dans la Commune et plus particulièrement à la manière d'envisager l'aménagement des espaces de verdure au pied des immeubles. Soigner son environnement, améliorer la qualité de vie et les relations de voisinage peut se répercuter favorablement sur le volume et la nature des déplacements. A la croisée des chemins avec un travail social communautaire, un travail de réflexion rassemblant régies et habitants et la Commune a été lancé au printemps autour d'un espace végétal réunissant des habitants de la rue de la Prulay. Cette action a été mise en lumière durant la semaine au moyen d'une exposition au centre commercial. Diverses promenades à thèmes ont également été conduites. A noter que Prulayvasion demande à être poursuivie en 2006.

Journée Immeubles en fête

Pour la seconde année, sous l'impulsion de la Ville de Genève, la journée *Immeubles en fête* a été promue le 31 mai. Il s'agissait d'inciter les locataires des immeubles de Meyrin à s'organiser à cette date pour partager un moment festif au pied de leurs habitations. La commune s'est chargée de la communication autour de cette manifestation et a mis à disposition du matériel communal à tarif préférentiel. De nombreux immeubles ont organisé une rencontre/apéritif à cette occasion.

Soupe de l'Escalade

En collaboration avec Transit et sur fond de tambours boliviens, une soupe populaire a été servie aux Meyrinois par des jeunes sur la place des Cinq-Continents. D'année en année, la participation populaire croît, qui reconnaît en cette soirée une animation simple et conviviale à laquelle les Meyrinois s'arrêtent volontiers quelques instants pour partager un bol de soupe.

ETAT CIVIL

Mission

La mission du service est de gérer les événements d'état civil survenus sur le territoire de la Commune ainsi que le fichier des citoyens au bénéfice du droit de cité.

Infostar et registre des familles

Depuis la fin de l'année 2003, l'état civil travaille essentiellement avec l'outil informatique extraordinaire qu'est le programme Infostar. Cette application fédérale d'un très haut niveau technique permet l'élaboration d'un fichier des personnes ayant affaire avec l'état civil suisse.

Dans les années à venir, la totalité des registres des familles communaux y sera resaisie, créant ainsi une base de données complète permettant une maîtrise totale de l'ensemble des particularités de notre état civil national.

Naissances

470 naissances ont eu lieu à Meyrin en 2005, soit 226 filles et 244 garçons.

Reconnaissances

25 reconnaissances en paternité ont été enregistrées dans notre commune.

Mariages

120 demandes en vue d'un mariage ont été traitées durant l'année. 92 mariages ont été célébrés dont 71% ont concerné au moins un étranger.

Décès

117 décès sont survenus sur le territoire de la Commune.

FINANCES

A Genève, la taxation fiscale *postnumerando* a été introduite en 2001 afin de rendre le canton légalement conforme à une harmonisation fédérale devenue indispensable. Ce changement a été annoncé comme un progrès devant générer une plus grande fiabilité des informations fournies par le département des finances, tant en ce qui concerne les prévisions fiscales au moment du budget, qu'en ce qui concerne l'estimation des rentrées fiscales au moment des comptes annuels.

A ce jour l'expérience de Meyrin ne permet pas de confirmer une telle qualité. En effet, année après année, nous enregistrons des excédents de recettes qui dépassent largement ce que nous pourrions qualifier de confortable, tout en nous plaçant dans l'obligation de démontrer le caractère fragile de ces fluctuations de recettes.

Pour l'année 2005, le compte rendu révèle un excédent de recettes d'un montant proche de 7,5 millions. Il est donc indispensable d'analyser les composantes de chaque élément constitutif de ce résultat et de chercher à identifier les valeurs stables sur lesquelles nous pourrions fonder nos budgets futurs, de même qu'à mesurer les composantes plus volatiles à l'égard desquelles nos habituelles règles de prudence s'avèrent totalement fondées.

Le revenu des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales suit une progression déjà perceptible sur l'exercice précédent, puisqu'il a passé de 6,9 millions en 2003 à 16,4 millions en 2005. Les rendements des plus grosses entreprises, parmi celles installées sur notre territoire communal, auraient enregistré des progressions spectaculaires. Il est donc important de garder à l'esprit combien ces fluctuations rapides sont volatiles et peuvent tout aussi rapidement s'inverser. De plus ces chiffres ne permettent pas de mesurer la stagnation à laquelle de nombreuses entreprises locales sont confrontées.

De son côté, la production des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques enregistre une progression de 1,6 million entre 2003 et 2005. Cette hausse reflète à elle seule et bien fidèlement la morosité de notre environnement économique et social. Ce résultat témoigne de la stagnation des salaires des contribuables confrontés à une réalité quotidienne caractérisée par un renchérissement continu des charges de base de tout un chacun.

La nature du boni que nous présentons est pourtant un encouragement à relever les défis que nous pose le développement de notre commune et à manifester notre détermination à entreprendre différentes réalisations aujourd'hui à l'étude. Il ne nous autorise cependant pas à ajouter à notre budget de nouvelles charges sans qu'une réflexion approfondie nous permette d'établir et de justifier clairement la légitimité de tout engagement durable.

Monique BOGET
Maire

Etats financiers

Comparés au budget 2005 et aux comptes de l'exercice 2004, les comptes 2005 laissent apparaître les résultats suivants :

	Réal 2005	Budget 2005	Réal 2004	Ecart réel 2005	
				Budget 2005	Réal 2004
Revenus	73'686'240	63'596'082	73'347'735	10'090'158	338'505
Charges	66'247'337	63'556'719	60'309'436	2'690'618	5'937'901
Résultats	-7'438'904	-39'363	-13'038'299	-7'399'541	5'599'396

L'excédent d'exercice de CHF 7'438'904 représente le 10.10% du total des revenus. Il est inférieur de CHF 5'599'396 à celui enregistré lors du bouclage des comptes de l'exercice 2004.

L'autofinancement dégagé par les comptes de fonctionnement atteint CHF 15'914'654 contre CHF 8'829'168 prévus au budget 2005, soit une diminution de CHF 6'647'988 par rapport aux comptes de l'exercice 2004.

Revenus

Par rapport au budget 2005, les revenus enregistrent une augmentation de CHF 10'090'158, soit de 13,69 % et de CHF 338'505 ou de 0,46 % par rapport aux comptes 2004.

Impôts

Réal 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
63'599'552	8'842'043	770'568
	16.15%	1.23%

La reprise économique annoncée semble se confirmer. Les personnes morales en bénéficient largement alors que l'évolution des personnes physiques semble stagner depuis quelques années.

Evolution des recettes fiscales et des autres revenus

	REEL 2001	REEL 2002	REEL 2003	REEL 2004	BUDGET 2005	REEL 2005
Personnes physiques	36'152'632 54.73%	39'129'951 57.22%	36'139'474 57.45%	38'274'597 52.18%	37'500'000 58.97%	37'727'216 51.20%
Personnes morales	10'226'887 15.48%	9'711'508 14.20%	6'865'053 10.91%	14'278'485 19.47%	7'750'000 12.19%	16'405'679 22.26%
TPC	7'833'973 11.86%	8'305'368 12.15%	8'838'999 14.05%	8'525'134 11.62%	7'492'500 11.78%	7'763'159 10.54%
Fonds péréquation	2'665'268 4.03%	2'093'898 3.06%	1'690'351 2.69%	1'714'587 2.34%	1'985'009 3.12%	1'668'910 2.26%
TOTAL	56'878'760 86.10%	59'240'725 86.63%	53'533'877 85.10%	62'792'804 85.61%	54'727'509 86.05%	63'564'964 86.26%
Autres revenus	9'181'174 13.90%	9'141'314 13.37%	9'374'639 14.90%	10'554'931 14.39%	8'868'573 13.95%	10'121'277 13.74%
TOTAL REVENUS	66'059'934 100%	68'382'039 100%	62'908'516 100%	73'347'735 100%	63'596'082 100%	73'686'240 100%

Les impôts sur les personnes physiques progressent de CHF 227'216 ou de 0.61% par rapport au budget 2005 et sont en diminution de CHF 547'382 ou de 1.43% par rapport aux comptes 2004.

Les impôts sur les personnes morales progressent de CHF 8'655'679 ou de 111.7% par rapport au budget 2005 et de CHF 2'127'194 ou de 14.9% par rapport aux comptes 2004. La production 2005 a été estimée par le Département des finances à CHF 11'689'295; à ce montant sont venues s'ajouter des rectifications d'impôts des années précédentes pour un montant de CHF 4'716'384.

La *taxe professionnelle communale* est en légère hausse par rapport au budget 2005 mais en diminution de CHF 761'975 par rapport aux comptes 2004. Il est utile de préciser que l'année 2005 a été influencée par une diminution des taux de taxation.

Revenus de biens

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
3'354'646	-169'945 -4.82%	-976'185 -22.54%

En diminution de CHF 169'45 ou de 4.82% par rapport au budget 2005 et de CHF 976'85 ou de 22.54% par rapport aux comptes 2004, année de comptabilisation du produit de la vente des droits à bâtir "place du Village" de CHF 700'000.

Revenus divers

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
6'214'111	1'273'441 25.77%	445'072 7.71%

Cette rubrique augmente de CHF 1'273'441 ou de 25.77% par rapport au budget 2005 et de CHF 445'072 ou de 7.71% par rapport aux comptes 2004. Cette variation provient essentiellement de l'amélioration des recettes d'exploitation de la salle de spectacles du Forum pour CHF 455'000.

Parts des recettes et contribution sans affectation

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
272'865	93'865 52.44%	88'672 48.14%

En augmentation de CHF 93'865 ou de 52.44% par rapport au budget 2005 et de CHF 88'672 ou de 48.14% par rapport aux comptes 2004. Cette variation est due aux impôts spéciaux sur les bénéfices immobiliers qui se sont avérés meilleurs que nos prévisions budgétaires.

Dédommagements de collectivités publiques

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
103'964	9'652 9.28%	- 22'686 - 17.91%

En augmentation de CHF 9'652 ou de 9.28% par rapport au budget 2005 et en diminution de CHF 22'686 par rapport aux comptes 2004.

Subventions et allocations

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
141'102	41'102 29.13%	33'065 30.61%

Cette rubrique augmente de CHF 41'102 ou de 29.13% par rapport au budget 2005 et de CHF 33'065 ou de 30.61% par rapport aux comptes 2004. Cette variation provient essentiellement d'une subvention pour la Protection civile non prévue au budget.

Charges

Par rapport aux budgets 2005, les charges sont en augmentation de CHF 2'690'618 ou de 4.06%. Elles augmentent de CHF 5'937'901, soit de 9.85% par rapport aux comptes 2004.

Charges du personnel

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
23'863'898	- 821'930 - 3.33%	614'238 2.64%

En diminution de CHF 821'930 ou de 3.33% par rapport au budget 2005 et en augmentation de CHF 614'238 ou de 2.64% par rapport aux comptes 2004.

La masse salariale représente le 36,02% des charges totales. L'ensemble des salaires a connu une indexation de 0.99% au 1^{er} janvier 2005. Plusieurs postes fixes prévus au budget étaient vacants une partie de l'année, dont 9 postes prévus pour l'ouverture en septembre d'une nouvelle institution de la petite enfance. Enfin, la Commune a bénéficié de remboursements d'assurances sociales (perte de gain LAA et maladie) alors que les collaborateurs/trices n'ont pas été remplacés.

Biens, services, marchandises

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
13'991'123	741'003 5.59%	604'889 4.52%

Cette rubrique représente le 21.12% des charges, en augmentation de CHF 741'003 ou de 5.59% par rapport au budget 2005 et de CHF 604'889 ou de 4.52% par rapport à 2004. La différence par rapport au budget est due essentiellement aux frais d'exploitation de la salle de spectacles du Forum supérieurs aux prévisions budgétaires mais toutefois compensés par des recettes supplémentaires.

Intérêts passifs

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
550'752	- 198'623 - 26.51%	- 461'123 - 45.57%

Ce poste accuse une diminution de CHF 198'623 ou de 26.51% par rapport au budget 2005 et de CHF 461'123 ou de 45.57% par rapport aux comptes 2004. Cette évolution est due à la diminution de la dette de CHF 10'000'000.

Le total des intérêts passifs représente le 0.83% des charges de fonctionnement contre 1.68% en 2004 et 5.56% en 1994. Au 31 décembre 2005, la dette consolidée, soit les emprunts à long terme, a atteint un montant de CHF 4'500'000 avec un taux d'intérêt de 3.875%.

Pertes sur débiteurs et amortissement du patrimoine financier

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
6'359'287	3'341'847 110.75%	5'746'837 938.34%

En augmentation par rapport au budget 2005 de CHF 3'341'847 ou de 110.75% et en augmentation de CHF 5'746'837 par rapport aux comptes 2004.

Une nouvelle méthodologie appliquée par l'Administration fiscale cantonale concernant la répartition du reliquat sur impôts a provoqué une augmentation conséquente du reliquat sur impôts pour la plupart des communes. En effet, au 31 décembre 2005, nos créances ont atteint CHF 22'231'000 contre CHF 12'491'000 à fin 2004. Le reliquat étant provisionné à raison de 35%, il a fallu procéder à des provisions complémentaires pour CHF 3'460'000. Les provisions sur impôts estimés représentent CHF 2'498'000.

Amortissements

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
8'475'750	- 314'055 - 3.57%	- 1'048'592 - 11.01%

Les amortissements figurant dans les comptes découlent des préavis adoptés par le Conseil municipal. En diminution de CHF 314'055 ou de 3.57% par rapport au budget 2005 et de CHF 1'048'592 ou de 11% par rapport aux comptes 2004.

Contributions à d'autres collectivités

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
3'601'266	- 483'622 - 11.84%	200'192 5.89%

Ce poste est en diminution de CHF 483'622 ou de 1.84% par rapport au budget 2005, il augmente de CHF 200'192 ou de 5.89% par rapport aux comptes 2004. La totalité de cette rubrique correspond à la part des impôts à la source qui est rétrocédée aux communes françaises par l'administration fiscale cantonale.

Dédommagements à des collectivités

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
5'056'430	235'164 4.88%	46'114 0.92%

Ce poste augmente de CHF 235'164 ou de 4.88% par rapport au budget 2005 et de CHF 46'114 ou de 0.92% par rapport aux comptes 2004. Le surplus d'impôts a provoqué une augmentation des frais de perception de CHF 150'000. Les frais suivants ont également fait l'objet d'écarts avec le budget 2005 :

- frais de traitement des ordures ménagères CHF 65'000
- frais de cartes d'identité et passeports CHF 29'000

Subventions accordées

Réel 2005	Ecart réel 2005 budget 2005	Ecart réel 2005 réel 2004
4'348'831	190'834 4.59%	235'347 5.72%

Cette rubrique augmente de CHF 190'834 ou de 4.59% par rapport au budget 2005 et de CHF 235'347 ou de 5.72% par rapport aux comptes 2004. Quelques dépassements budgétaires ont été relevés dans les postes "subventions sociales" et "Aînés".

Investissements

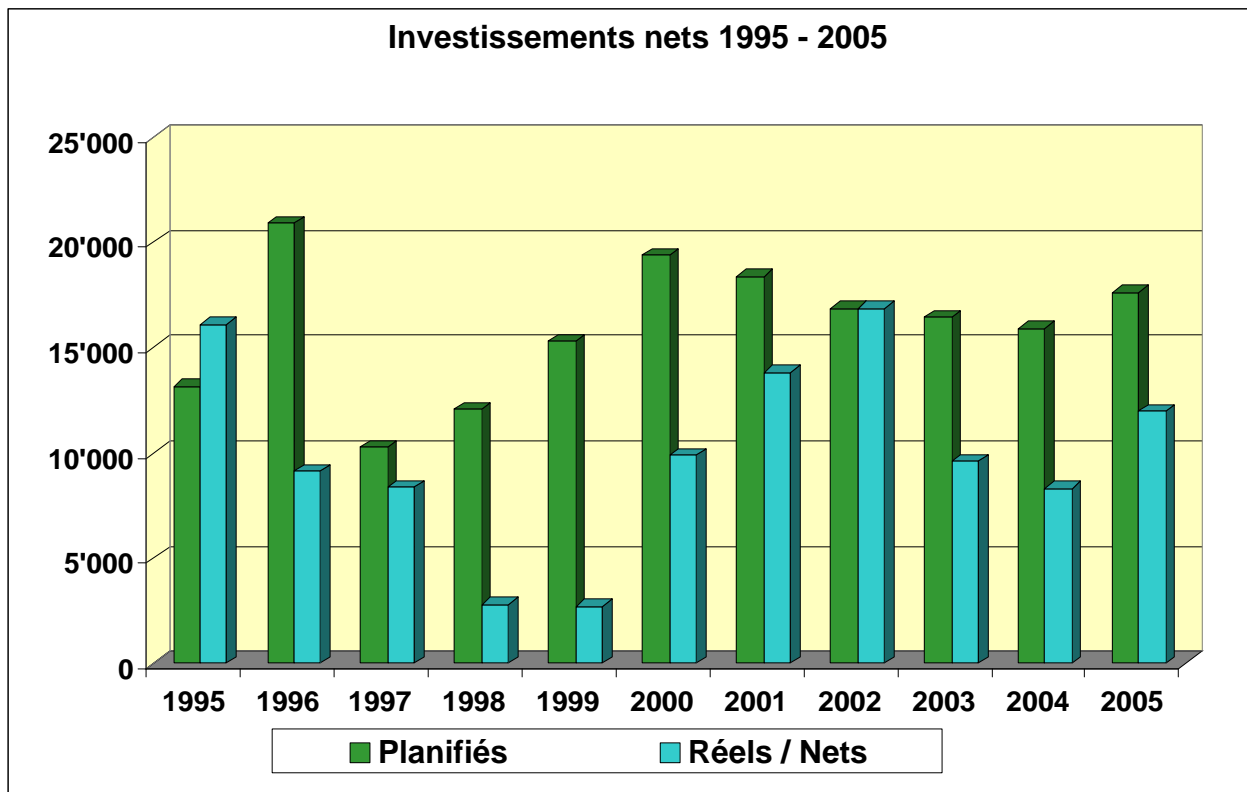
Investissements bruts	CHF 13'402'297,61
Subventions	CHF <u>1'427'269,50</u>
Investissements nets	CHF 11'975'028,11

Les postes les plus importants en 2005 ont été les suivants:

Centre Sportif 5è étape	4'186'869
Eco-points Citadelle/R.A. Stierlin	3'464'452
Maisonnex - Général	1'444'572
Champs-Fréchets Stade	984'679
Ecole de Cointrin	386'546
Cointrin zone 20km/h	361'883
Modér. Trafic Ruisseau, Avanchet	343'589
Bassin de rétention	281'492

Evolution des investissements

CHF '000	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Planifiés	13'168	20'882	10'270	12'053	15'316	19'375	18'402	16'888	16'428	15'936	17'610
Réels / Nets	16'105	9'106	8'376	2'803	2'743	9'913	13'829	16'874	9'598	8'303	11'975



Autres informations financières

Les pages suivantes, non numérotées car considérées comme annexes, présentent les comptes de la Commune, le bilan, l'état de la dette et les investissements.

PETITE ENFANCE

Accueil

En 2005, les deux institutions de la petite enfance (crèche et garderie) ont accueilli respectivement 110 et 270 enfants âgés entre 4 mois et 4 ans.

A la crèche, le taux de présence moyen sur l'année a été de 83,8%, ce qui représente une augmentation de 7,6% par rapport à 2004.

La liste d'attente des habitants de la Commune pour des places de crèche n'a pas cessé d'augmenter. Elle s'élevait à 125 demandes au 31 décembre 2005, sans compter une cinquantaine de demandes pour les personnes travaillant sur le territoire meyrinois. Depuis janvier 2005, cette liste d'attente est mise à jour régulièrement: les parents doivent renouveler leur demande tous les 6 mois, ce qui permet d'avoir une vision objective de la situation.

Durant l'année, le service de la petite enfance a reçu de plus en plus de demandes émanant des services sociaux (Hospice général, Tuteur général, service social de l'Hôpital cantonal) pour des placements d'enfants meyrinois, en urgence. N'ayant aucune place à proposer durant l'année, le service a essayé de trouver, avec ces partenaires, des solutions transitoires en vue d'une entrée en automne.

Outils pédagogiques et activités de développement

Afin de permettre une réflexion et un échange sur la pratique professionnelle, une nouvelle organisation du travail a été mise en place début 2005. Depuis lors, des réunions réunissant les équipes des même groupes d'âges, ainsi que des réunions par petite équipe ont lieu très régulièrement.

Une grille d'observation a été élaborée pour permettre un meilleur suivi des enfants accueillis à la crèche. Elle sert de support écrit pour les échanges avec les parents et les services partenaires extérieurs. Elle est conservée tant que l'enfant reste à la crèche.

Une réflexion autour de l'aménagement de l'espace et du matériel éducatif mis à disposition a favorisé la dynamique de certains groupes, en répondant plus adéquatement aux besoins des enfants, selon leur âge.

Une réflexion est encore en cours sur la qualité des activités de développement proposées dans nos institutions. Elle fera partie de la redéfinition des projets pédagogiques prévue en 2006.

Soutien à la "parentalité", réunions et fêtes

Les institutions de la petite enfance accueillent de plus en plus de familles en grande difficulté. Elles sont confrontées quotidiennement à des problèmes de séparation, de violence, de solitude ou de précarité. Pour y faire face, les services partenaires extérieurs qui travaillent avec la petite enfance (service de santé de la jeunesse, service de guidance infantile) ont été particulièrement sollicités dans les institutions. Ils ont

fonctionné en tant que soutien pédagogique pour les équipes éducatives. Dans un groupe de crèche, une supervision avec une psychologue a même été nécessaire pour mieux dialoguer avec les parents. Cette démarche a été extrêmement bénéfique pour tous.

Dans le courant du printemps, les équipes de la crèche ont travaillé autour de l'accueil des nouveaux enfants et de leurs parents. Comme cela se fait dans la plupart des institutions de la petite enfance, un système de "référénte" a ainsi été adopté et instauré dès la rentrée 2005, ainsi qu'un protocole d'adaptation permettant une intégration progressive de l'enfant sur une semaine. Le lien avec les nouveaux parents a été renforcé: une réunion d'information durant le mois de juillet leur a permis de rencontrer les équipes et de découvrir les lieux où leurs enfants seraient accueillis en septembre. Cette séance s'est terminée par un moment d'échange convivial dans le jardin.

En juin, des soupers "canadiens" ont eu lieu à la crèche et à la garderie. Ils ont permis aux parents de se rencontrer et de nouer des contacts. La semaine avant Noël, des centaines de familles ont envahi les institutions pour apprécier les animations, les chants ou la soupe et le vin chaud !

Dans le courant de l'automne, des réunions de parents ont eu lieu dans chaque groupe pour un dialogue autour du projet pédagogique.

Afin de ritualiser le départ des "grands" qui quittaient la crèche et la garderie pour entrer à l'école enfantine, une fête pleine de jeux et de musique a eu lieu dans le jardin de la crèche ainsi qu'une sortie en bus au jardin botanique, avec tours de manège en prime !

Administration et formation continue des collaboratrices

Un gros travail a été effectué durant 2005 pour harmoniser l'administration des institutions: un "contrat d'accueil" a ainsi été créé pour chaque enfant (soit 360 contrats), des outils de travail communs aux deux institutions ont été élaborés, le règlement général a été simplifié et adapté pour permettre son utilisation dans les deux structures. Un nouveau programme informatique pour la gestion du planning des 60 collaboratrices du service a été mis en place et la gestion du contentieux a fait l'objet d'un minutieux travail de coordination avec le service financier

Une formation "intra-muros" a été organisée à la crèche pour prévenir les maux de dos. Elle a été animée par une physiothérapeute de l'Hôpital de la Tour et s'est déroulée en deux parties.

Pour permettre une remise à niveau des équipes dans les activités liées à la musique, une collaboration a été instaurée avec l'association "Espace musical", prévoyant des animations dans les différents groupes de la crèche. Cette activité a malheureusement dû être interrompue suite à la maladie de l'intervenante et remise à une date ultérieure.

Plusieurs cours de formation continue ont été suivis par les éducatrices au sein de la Focpe (Association pour la formation continue petite enfance) mais également au travers de l'Association Emmi Pickler, réputée pour son approche sensible des tout-petits.

Vu le nombre croissant d'enfants présentant des troubles du comportement qui ont été accueillis dans les institutions de la petite enfance cette année, une réflexion approfondie devra avoir lieu autour de la formation continue des équipes. En effet, la majorité des collaboratrices a reçu une formation initiale datant de plusieurs années, basée sur les soins et les activités. Pour s'adapter aux nouvelles réalités des enfants et des familles, elles auront besoin, à l'avenir, de développer d'autres compétences et d'acquérir des connaissances plus pointues, notamment dans l'approche psychosociale.

Représentations internes et externes

Tout au long de l'année, la responsable a représenté le service dans des séances ou groupes de travail rassemblant les acteurs de la petite enfance genevoise. Elle a aussi été invitée par d'autres communes pour des échanges d'expériences.

Elle a participé au groupe de pilotage de la nouvelle crèche de Champs-Frêchets, travaillant particulièrement sur le volet "programme et orientations pédagogiques" nécessaire aux architectes pour élaborer le projet.

A plusieurs reprises, elle a rencontré des représentants du CERN pour réfléchir à une convention de partenariat.

Liens avec la petite enfance de Meyrin

La responsable du service de la petite enfance a travaillé étroitement avec la garderie de Meyrin-Village "La Framboise" pour la refonte des statuts de cette association et elle a rencontré à plusieurs reprises les représentantes de l'association pour l'accueil familial "Le Nid", afin d'étudier ensemble les directives du règlement d'application de la nouvelle Loi cantonale J6 29 sur les structures d'accueil de la petite enfance.

Elle a participé aux séances du réseau associatif de Meyrin et noué des contacts pour activer la mise en place de réseaux actifs autour d'enfants en difficultés.

Elle a également été sollicitée pour conseiller l'entreprise Firmenich dans la mise en place de sa future crèche d'entreprise qui ouvrira en juin 2006 à Meyrin-Village.

Dicastère de
M. Jean-Claude Ducrot

AFFAIRES CULTURELLES

Manifestations officielles

Remise du Mérite meyrinois 2004

La manifestation a eu lieu lundi 10 janvier 2005 à Forum Meyrin. A cette occasion, nous avons accueilli pour une première le concert *Acceleration/Celebration* créé pour le 50^{ème} anniversaire du CERN et joué par le Cern big bang orchestra, dirigé par le compositeur Jean-François Mathieu.

"Celles et ceux qui font Meyrin" - 14 mars 2005

Cette manifestation accueillait pour la deuxième année à Forum Meyrin les nouveaux habitants et les personnes récemment naturalisées. Les invités ont trouvé matière à s'informer sur les nombreuses activités et infrastructures existantes à Meyrin, puisque plus de **50 associations communales** tenaient un stand dans les foyers de Forum. Sur scène, des démonstrations sont venues agrémenter ce lundi soir :

- prestation de l'Ensemble instrumental des jeunes élèves meyrinois du Conservatoire de musique de Genève;
- démonstration de show dance des jeunes élèves de l'AHVM;
- démonstration de rock'n roll du club meyrinois *Twist'n Rock*.

Fête nationale

Comme chaque année, le 1^{er} Août est le grand rendez-vous de la population, des sociétés communales, des autorités et des musiciens. Un concert de tango du groupe berlino-argentin *StazoMayor* a introduit la fête, précédé d'un cours d'initiation à la danse offert à la population par Claudio Blanc. La Musique municipale a ensuite pris le relais entre l'hymne national et les discours.

Manifestations culturelles

Concerts d'été ou les beaux soirs de la place du Village

Cette 16^{ème} édition s'est présentée, cette année, comme un mini-festival et a occupé quatre jours de suite la place du Village, du jeudi 25 au dimanche 28 août. Cette formule a rencontré l'adhésion du public.

Au programme : **Las Vegas Country Band, Fan'Gil, Saul et Big Band Dardagny Russin.**

7^e Biennale du diaporama

La Biennale du diaporama organisée par le Club d'activité photo (CAPM) avec l'appui du service des affaires culturelles a accueilli à Forum Meyrin ces 10 et 11 novembre dix pays et 46 concurrents. Le prix de la commune de Meyrin et la médaille d'or ont été remis à un Français qui a présenté un diaporama très percutant sur l'écologie mondiale. Il faut savoir que pour juger un diaporama qui dure au maximum 12 minutes, le jury doit tenir compte non seulement de la qualité des images mais aussi de la bande son, du traitement du sujet, de l'intérêt de l'histoire et du message évoqué.

1er prix : **Siglo** de Ricardo Zarate, France, a reçu la Médaille d'or et le prix de la commune de Meyrin

2^{ème} prix : **L'Oubli** de Christian Hendrickx, Belgique, a obtenu la Médaille d'argent

Exposition internationale *Philameyrin* du 2 au 4 décembre 2005

A l'occasion de son 35^e anniversaire, le Club philatélique de Meyrin (CPM) a organisé avec l'appui du service des affaires culturelles la Journée du timbre 2005 et l'exposition de degré III "Philameyrin".

Petit historique: Meyrin a gagné le cœur de la Poste suisse et la Commune a été choisie pour accueillir la Journée nationale du timbre-poste 2005. De plus, Meyrin a obtenu son propre timbre de 0,85 ct pour lequel le thème a vite été trouvé : "Meyrin, cité des 5 continents". La population suisse a donc été appelée à se prononcer pour un des huit projets réalisés par des dessinateurs romands. C'est finalement le projet de M. Dominique Hiestand (*Parfab*) de Genève qui a été choisi.

L'exposition Philameyrin n'était pas qu'une présentation de timbres mais proposait les activités et événements suivants : la bourse philatélique avec la participation d'une vingtaine de négociants, présentation de nouvelles collections de très haut niveau avec l'assistance de deux experts, des séances de dédicaces du créateur du timbre de Meyrin, l'exposition des 8 projets du timbre de la Journée du timbre 2006, le stand de *La Poste* (avec le cachet spécial de la Journée du timbre), le Salon libre monocadre, le stand pour la jeunesse, une exposition s

Soutien ponctuel à des tiers

Les affaires culturelles ont à cœur d'encourager la création de tiers, pour autant que la collectivité puisse y découvrir un intérêt. Dans ce sens, l'association "Dance-Habile", "Il était une fois un Cirque", la Fédération genevoise d'échecs, la Fondation pour les musiques actuelles (CMA) ou encore la Fondation romande pour la chanson, entre autres, ont satisfait cette motivation.

Le Jardin des disparus fêtait ses 5 ans

Le 9 octobre 2005, l'Association Jardin des disparus, avec l'appui du service des affaires culturelles, organisait une cérémonie d'anniversaire et commémorative sur le lieu même, sis à côté de la Ferme de la Golette.

Encouragement à la créativité

Concours littéraire

Ambiance chaleureuse entre les candidats à l'aula de la mairie ce samedi 19 novembre 2005. Certains sont repartis avec un prix ou une mention d'honneur, d'autres avec un prix d'encouragement. Tant il est vrai que l'écriture est un art difficile, tant chacun peut y trouver un refuge vital à son imaginaire. Le concours littéraire, organisé avec l'association des Artmeyrinois, attire une centaine de participants de Suisse et d'ailleurs.

Palmarès 2005 pour la poésie

Premier prix: Carine Neuenschwender (Penthaz)
Deuxième prix: ex-æquo Julie Delaloye (Monthey) et Marina Serbassi (Genève)

Palmarès 2005 des Nouvelles - thème : *jardin(s)*

Premier prix : Thomas Loosli (Tramelan)
Deuxième prix ex-aequo : Nicole Grandjean (Zürich) et Eliane Marigo (Genève)

Patrimoine culturel

La commune de Meyrin possède un patrimoine artistique qui est non seulement nourri par les acquisitions du Fonds d'art contemporain, mais aussi par celles du Conseil administratif, excepté pour 2005. La gestion de ces quelques 80 œuvres du patrimoine (sculptures, peintures, gravures, dessins, tapisseries) incombe aux Affaires culturelles. Un travail de promotion des œuvres et de sensibilisation aux arts plastiques est effectué auprès de la population par le biais, par exemple, de *Meyrin Ensemble*.

Le Fonds d'art contemporain

Le Fonds de décoration a été rebaptisé "Fonds d'art contemporain" et a repris ses activités de plus belle. Un nouveau règlement a été voté par le Conseil municipal le 25 janvier 2005 qui est entré en vigueur le 1^{er} avril. Les membres de la commission se sont attelés, entre autres activités, à mettre en place l'organisation de la prochaine exposition des "Utopies urbaines".

Au 31 décembre 2005, le solde au bilan de ce Fonds se monte à CHF 811'928,90.

Intervention artistique évolutive et temporaire dans l'école de Monthoux

C'est la troisième et dernière intervention sur le "carrousel" que l'artiste José Hinojo a entreprise avant la rentrée scolaire. Rappelons qu'en 2003, cette œuvre a été choisie par la commission consultative du Fonds de décoration pour décorer le hall d'entrée de l'école de Monthoux. L'œuvre évolue en trois ans, lui donnant ainsi trois aspects différents pendant le mandat.

Expositions

Exposition des artistes meyrinois

Du 20 janvier au 5 février 2005, 25 artistes meyrinois exposaient à ForuMeyrin!

Tout en restant dans le domaine des arts plastiques, les œuvres montrées reflétaient la diversité qui compose la population meyrinoise. Plus de 300 personnes sont venues assister au vernissage de cette exposition collective le 20 janvier et écouter quelques morceaux de musique offerts par le groupe de solistes de l'orchestre de chambre de Meyrin, Arcus Caeli. Lors du finissage, les Affaires culturelles ont tiré au sort et acquis trois œuvres afin de les inscrire dans le patrimoine culturel.

La Villa du Jardin alpin

Cette galerie est mise à disposition par la Municipalité et gérée par la Société suisse des Beaux-Arts pour la neuvième année consécutive. Elle organise chaque année six à sept expositions d'art plastique. Cette année, la SSBA a collaboré avec les Ateliers d'art Martenot de Meyrin, l'association des sculpteurs genevois et d'autres artistes confirmés.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mise à disposition d'un fonds documentaire

A la fin de l'année 2005, le fonds documentaire de la bibliothèque est constitué de 42'900 documents dont 60% en section adultes et 40% en section jeunes.

Le nombre total de lecteurs actifs est resté stable et se situe à 3'563 pour l'année 2005. Fidèles, les Meyrinois sont 2'200 à avoir emprunté au moins 1 document l'an dernier (11% de la population).

Salle de lecture

Depuis 2003, la fréquentation de l'espace de lecture des journaux reste stable. Cette année, 2489 personnes ont profité de cette prestation, soit 3% de moins qu'en 2004.

Animations

18 animations ont été proposées aux enfants et 5 aux adultes. Le succès des animations proposées au jeune public s'est encore accru. Une hausse de la fréquentation a été constatée (+ 16%) : une moyenne de 97 personnes a assisté aux animations jeunes et 25 aux animations adultes, soit un total de 1'871 personnes.

Accueil des classes meyrinoises

Depuis la rentrée de septembre, les écoliers meyrinois ont à leur disposition des dossiers documentaires. Organisés par sujets et directement alimentés par les différentes revues auxquelles la bibliothèque est abonnée, ils proposent une information ciblée destinée à la préparation d'exposés. Ils complètent en outre le fonds documentaire mis à la disposition du public de l'institution.

La bibliothèque a accueilli à 29 reprises des classe pour des visites ou des travaux.

Internet

Cette jeune prestation a été complètement intégrée par nos usagers qui se bousculent pour pouvoir en bénéficier. La pression est d'autant plus forte qu'ils n'ont eu à leur disposition qu'un seul poste de consultation, au lieu de deux, durant tout le second semestre. Sur l'année 2005, nous avons ainsi comptabilisé 1336 heures de consultation, soit une moyenne de 30 heures par semaine d'ouverture de l'institution (+ 36% par rapport à 2004).

Jours de fête

Forum Meyrin a fêté en 2005 son dixième anniversaire. Les ateliers "illustration" et "contes" destinés au jeune public ont connu un beau succès. Pour les adultes, les bibliothécaires, mis en espace par Christiane Vincent, ont proposé des lectures sur le thème des 7 péchés capitaux. 120 spectateurs ont ainsi assisté aux 4 représentations.

THÉÂTRE FORUM MEYRIN

Changement de direction

L'année 2005 a été marquée par un changement de direction, M. Jean-Pierre Aebersold prenant sa retraite après dix ans à la tête de l'institution meyrinoise. Entré partiellement en fonction en 2004 déjà, M. Mathieu Menghini a pris sa succession, collaborant avec M. Aebersold sur l'événement anniversaire *Jours de fêtes* et dessinant avec l'équipe du théâtre la saison 2005-2006. La transition s'est déroulée dans un climat très complice, favorable à l'intégration du nouveau venu.

Dixième anniversaire de Forum Meyrin

Les dix ans de Forum Meyrin ont été l'occasion d'une belle fête populaire de qualité. Du point de vue financier, par la recherche de financements privés complémentaires, la cible projetée a été "tutoyée". On note un dépassement d'un peu moins de CHF 5'200.- (soit moins d'1,9% du budget prévu). Bien relayé par les médias, réalisé en intime lien avec le tissu associatif meyrinois, l'événement a connu un incontestable succès auprès du public.

Nouveautés programmatiques

L'enjeu actuel pour un lieu de culture tel que le Théâtre Forum Meyrin paraît être celui de contribuer à *approfondir le regard* porté sur l'art et le monde. Approfondir le regard d'une part parce que c'est "le regardeur qui fait le tableau", selon la formule fameuse de Marcel Duchamp et, d'autre part, pour proposer une alternative, évidemment modeste, aux produits formatés des industries culturelles.

Depuis l'automne 2005, profitant de ses différents espaces (salle de spectacle, galeries d'exposition, foyers, salle de répétition, etc.), le Théâtre Forum Meyrin – par l'organisation de *thématiques* – cherche à devenir une forme d'"agora artistique". Aussi des conférences magistrales, des débats, des ateliers de pédagogie scientifique (organisés en relation avec l'Université de Genève) prolongent-ils les enjeux qui sourdent de nos spectacles. Ces thématiques additionnent la perspective de dramaturges, de chorégraphes, de musiciens, de plasticiens et d'intellectuels sur un même objet – qu'il s'agisse de problématiques formelles ou sociétales – permettant ainsi de complexifier notre appréhension de *ce qui est*.

Deux thématiques nous ont occupés en fin d'année: *Littérature et société* et *La différence*. Elles ont permis de tisser plusieurs liens avec le milieu associatif. C'est à l'occasion de ces thématiques qu'un cycle de conférences a été initié à Meyrin.

Politique des prix

Abonnements

Malgré un léger tassement du nombre des abonnements (environ moins 4%), leur rendement s'est accru d'environ 6,5% du fait de notre nouvelle tarification. A noter que les abonnements de *L'Homme qui danse* (oeuvre en six épisodes) n'ont pas été intégrés au total figurant dans le tableau joint. Autres éléments expliquant ce tassement, la création d'un théâtre à Divonne et le fait qu'en arrivant à 3'000 abonnés, nous ne parvenions plus à assurer de bonnes places à tous nos fidèles.

Pendant la saison 2005-2006, l'abonnement *6 spectacles* ne pouvait comprendre plus de deux spectacles aux *tarifs A* ou *A+* (à savoir les spectacles prestigieux, généralement les plus demandés). Or, certains abonnés déploraient cette restriction. En "libérant" l'abonnement dès cette saison, nous avons naturellement dû tenir compte du tarif réel des spectacles choisis en passant à une formule d'abonnement offrant une réduction au pourcentage. Toutefois, dans la formule à *20 spectacles*, l'abonnement est systématiquement plus avantageux que l'an passé. Ajoutons que sur tout spectacle supplémentaire – choisi après la contraction d'un abonnement, en cours de saison – l'abonné jouit du pourcentage de réduction de son abonnement. Ce qui ne fut jamais le cas par le passé.

Billets

80% des prix "jeunes" ont été baissés. Le tarif chômeur a chuté de plus de 30% en moyenne. Notre théâtre a par ailleurs nouvellement intégré le groupe des théâtres offrant l'entrée à CHF 10.- pour les détenteurs de la carte 20 ans/20 francs.

On observe que le nombre de billets vendus est en hausse d'un peu plus de 10%. Cet indicateur est toutefois à manier avec prudence tant la présence ou pas d'une production du Teatro Malandro (généralement plus de dix représentations) modifie de manière sensible nos statistiques; or, la troupe d'Omar Porras, metteur en scène en résidence au Théâtre Forum Meyrin, intervient en avril de cette année. Toutefois, une hausse de plus de 14% est à signaler également entre l'automne 2004 et l'automne 2005, période qui n'accueillit pas de créations de la compagnie nommée plus haut.

Conclusion

L'un dans l'autre, notre politique tarifaire s'est adoucie pour les jeunes, les chômeurs et les grands consommateurs de spectacles. Il est vrai qu'une partie de nos abonnés connaît une situation moins favorable, mais celle-ci est à mettre, donc, en parallèle avec un choix totalement libre des spectacles (tarif) et de leur nombre (possibilité d'en ajouter un ou deux en cours de saison tout en bénéficiant encore d'une réduction).

Saison artistique

Spectacles

Plusieurs spectacles ont marqué l'année 2005. On retiendra la performance du comédien Denis Lavant et le texte profond de Pierre Charras (*Figure*, janvier); l'aptitude de Michel Boujenah à nous faire passer du rire aux larmes dans *Les Nouveaux magnifiques* (mars); le formidable quête généalogique d'*Incendies* sur un texte du grand auteur et metteur en scène libano-québécois Wajdi Mouawad (mars); le *Rosas* d'Anne Teresa De Keersmaeker (mars) co-organisé avec Château Rouge et l'ADC; la création du merveilleux *El Don Juan* d'Omar Porras d'après Tirso de Molina. Mais aussi le *Sacre du printemps* dionysiaque d'Heddy Maalem (septembre); la sainteté poétique de Laurent Terzieff dans *Florilège* (octobre); l'électrique démesure de *Popa Chubby plays Jimi Hendrix* (octobre) et la grâce virile des interprètes de *Bâche* (novembre).

Chiffres

Marquée par la création du *Malandro*, la première partie de l'année – plus onéreuse – représente environ 73% du coût de la saison 2005 et donc, la seconde partie environ 27%.

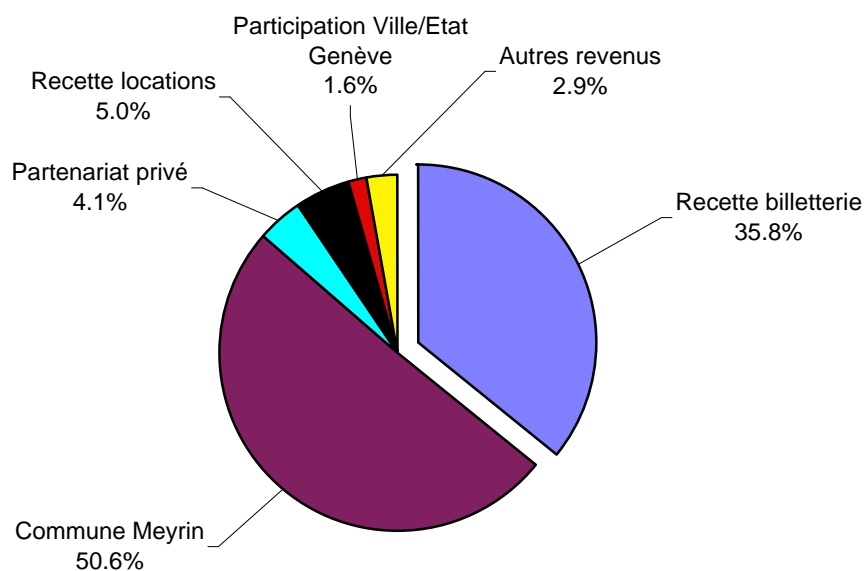
Club des partenaires

Une campagne de recherche de fonds plus dynamique, assumée en interne, a permis d'augmenter sensiblement la participation de partenaires privés (+ 35%).

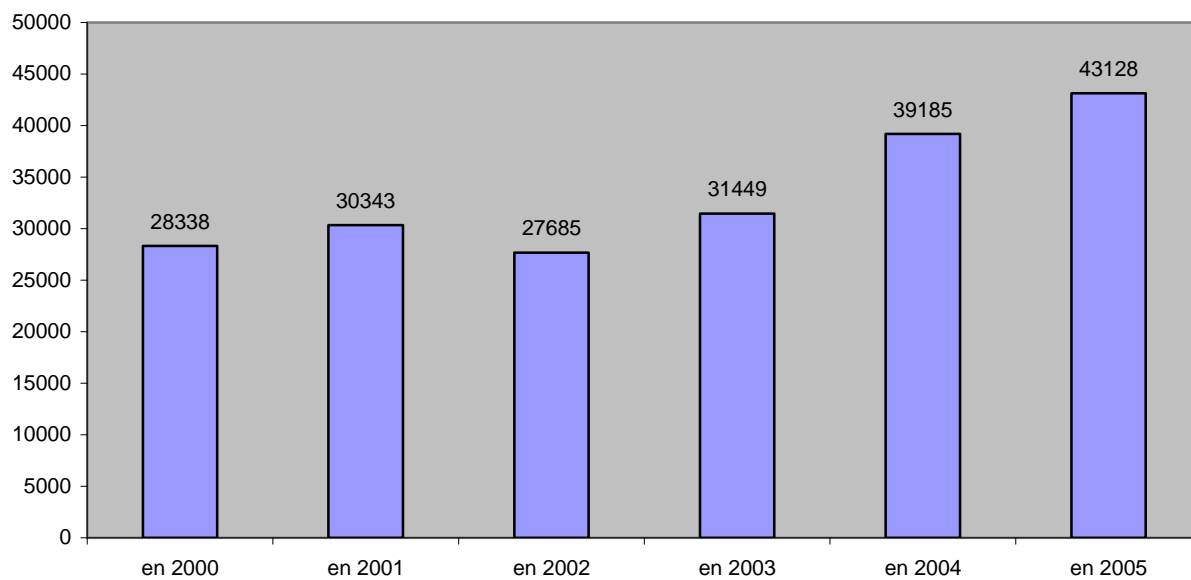
Locations et autres activités

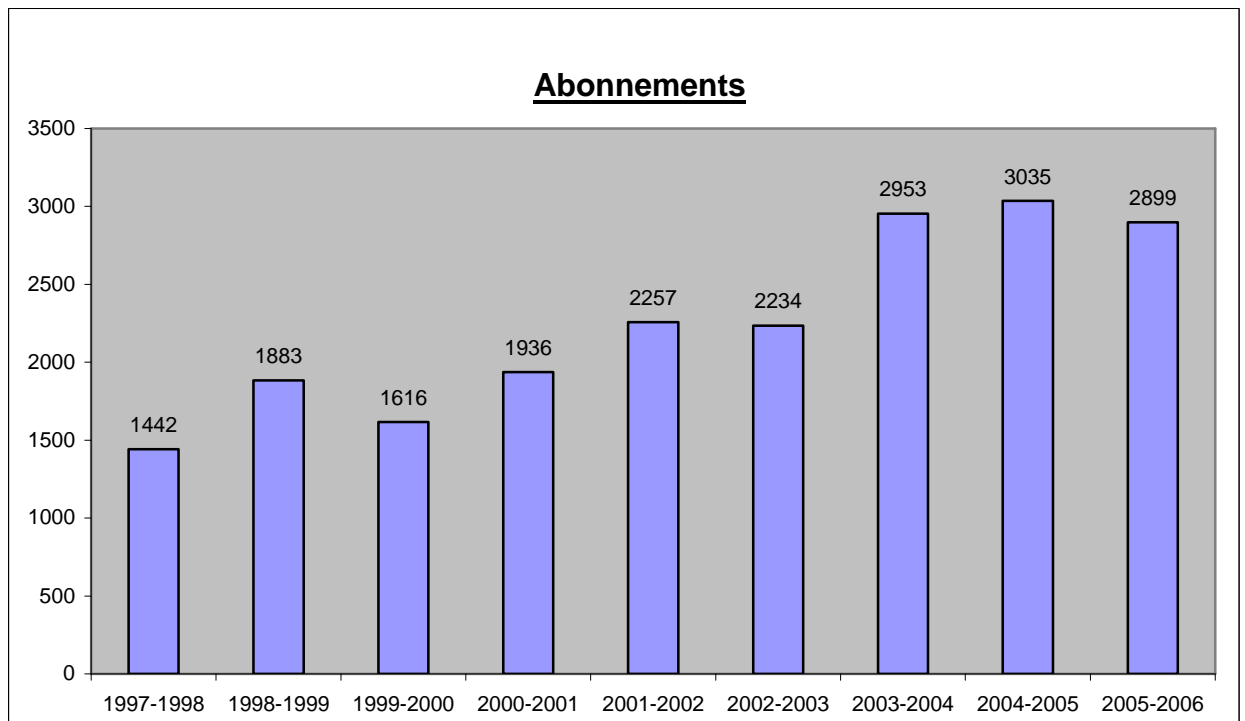
Le secteur des locations a eu un mauvais rendement en 2005, notamment dû au coût de l'accueil des manifestations, aussi bien privées que celles des sociétés communales et de la Mairie. D'une manière générale, la tendance se veut à une stabilisation des activités accueillies, hors saison théâtrale.

Répartition du financement 2005



Nombre de billets vendus





ENVIRONNEMENT

Routes et voirie

Levée des ordures ménagères et industrielles

Il y a eu en 2005 une baisse de 49 tonnes d'ordures ménagères et industrielles incinérées alors que la baisse, tous déchets confondus, n'est que de 450 kg par rapport à l'année précédente. Cette situation satisfaisante met en évidence que le tri à la source a encore augmenté en valeur relative.

Les ordures ménagères et industrielles levées par la Commune représentent, par habitant, 250 kg en 2005 et 252 kg en 2004, soit une diminution de 1%
--

Déchets encombrants ménagers

622 tonnes de déchets ménagers volumineux ont été déposées sur la voie publique en 2004, dont 93 tonnes de meubles incinérés, 325 tonnes de bois d'ameublement recyclé pour fabriquer des panneaux agglomérés, 117 tonnes de ferraille et 87 tonnes d'appareils électriques et électroniques.

En outre, afin de prévenir les dépôts illicites, la levée des objets encombrants ménagers s'effectue en fonction des besoins des usagers, gratuitement et sur simple appel téléphonique au **numéro vert 0800 21 21 21**.

Les déchets encombrants représentent, par habitant, 30,3 kg en 2005

Déchets organiques

1'406 tonnes de déchets organiques ont été récupérées par le service en 2005, dont la plus grande partie a été livrée à la station cantonale de compostage du Nant-de-Châtillon.

Les déchets organiques recyclés représentent, par habitant, 70 kg en 2005 et 68,7 kg en 2004, soit une augmentation de 1,9%

Papiers et cartons

1'251 tonnes ont été ramassées en 2005, soit 46 tonnes de plus qu'en 2004.

Les papiers et cartons recyclés représentent, par habitant, 61 kg en 2005 et 60,25 kg en 2004, soit une augmentation de 0,8%
--

Verre

Le verre trié représente, par habitant, 28,8 kg en 2005 et 29,65 kg en 2004, soit une diminution de 0,8%
--

PET

En 2005, **48'043 kg** ont été récoltés dans les bennes réservées à cet effet.

Le PET trié représente, par habitant,
2,4 kg en 2005 et 3,1 kg en 2004, soit une diminution de 22,5%

Cette évolution s'explique peut-être par une baisse de fréquentation du centre commercial de la cité liée aux travaux de transformation.

Aluminium et fer blanc

Le poids annuel récupéré s'élève à **4,6 tonnes**.

Piles

En 2005, un total de 3'530 kg est à enregistrer, ce qui constitue **une augmentation de 1'380 kg** par rapport à 2004. Ces éléments n'ont toutefois qu'une valeur indicative puisque les quantités déposées dans les commerces de Meyrin ne sont pas comprises dans le chiffre ci-dessus.

Huiles

5'600 litres d'huile minérale ou végétale ont été enlevés sélectivement par une entreprise privée en 2004, **soit une diminution de 1'600 litres**, qui ont ainsi pu être traités d'une manière conforme.

Textiles et chaussures

Une augmentation de 1,16 tonnes, soit 1,3%, est à enregistrer en 2005. Cette récolte permet à la Coordination des œuvres d'entraide de valoriser ces vêtements au profit d'œuvres caritatives pour financer différentes actions humanitaires et sociales.

Recyclage des déchets et développement durable

TYPE DE DECHETS	Poids total	Poids recyclé
Déchets ménagers et industriels ordinaires, incinérés	5'000	0.00
Déchets encombrants ménagers incinérés	93	0.00
Déchets encombrants ménagers en bois, meubles, etc.	325	325
Ferraille	117	117
Appareils électriques et électroniques	86.68	86.68
Déchets organiques ménagers et de jardin	1'405	1'405
Papier et carton	1'251	1'251
Verre	590	590
PET	43.5	43.5
Aluminium et fer blanc	4.60	4.60
Piles et batteries	3.53	3.53
Huiles	5.60	5.60
Textiles, vêtements et chaussures	87.80	87.80
Poids totaux en tonnes	9'012.70	3'919.70
Pourcentage valorisé		43,5%

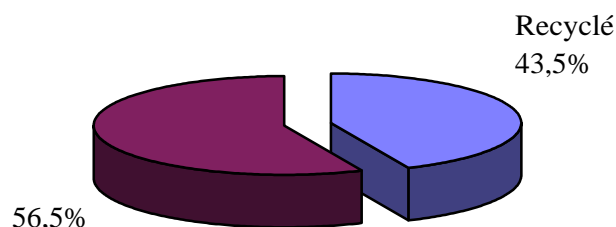
Evolution des quantités des principaux déchets

ANNEES	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
ORDURES MENAGERES ET INDUSTRIELLES	5'312	5'305	5'125	5'418	5'368	5'300	5'127	4'960	5'049	5'000
DECHETS ORGANIQUES	932	935	917	1'079	1'261	1'332	1'356	1'276	1'374	1'405
VERRE	437	473	461	501	485	516	520	559	593	590
PAPIERS ET CARTONS	726	778	841	948	1'003	1'051	1'100	1'149	1'205	1'251

En outre, la Commune n'a que peu d'influence sur la quantité globale de déchets produits. C'est pourquoi elle ne peut que se limiter à la promotion du tri à la source.

Il convient par conséquent de tout mettre en œuvre, en termes d'équipements, d'information, de contrôles et de mesures de rétorsion, afin d'atteindre cet objectif, particulièrement ambitieux, sans introduire de taxe au sac, comme cela se pratique dans différentes communes suisses. Les autorités cantonales genevoises souhaitent éviter l'introduction d'une telle mesure.

Taux de recyclage



Pour le contribuable meyrinois, l'économie de taxes de traitement grâce au tri des déchets s'élève en 2005 à plus de CHF 650'000.-.

Evolution des taux de recyclage à Meyrin

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
32,25%	33,01%	34%	36%	38%	40%	41%	43%	43.5%

Evolution de la moyenne cantonale des taux de recyclage

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
22,1%	23,3%	25,6%	28,5%	30,3%	32,8%	33,8%	35,9%	37.2%

Sensibilisation du public au tri des déchets à la source

Un îlotier vert pour une information de proximité

Cet employé communal, affecté au service de l'environnement, clairement identifiable par une tenue appropriée, est au service de chacun pour renseigner la population, les services d'immeubles, les propriétaires privés ou institutionnels ainsi que les entreprises sur l'environnement, la gestion des déchets et la propreté des espaces publics ou privés accessibles à tous. Cet interlocuteur est constamment à disposition pour améliorer l'interface avec tous les intervenants et n'importe quel problème peut être évoqué avec cet îlotier vert, chargé également de vérifier l'application des lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement, afin de promouvoir à Meyrin un habitat de qualité.

Une ligne téléphonique verte gratuite 0800 21 21 21

Ce numéro, facile à mémoriser, permet à chacun d'accéder à différents renseignements et services, ainsi que de procéder à des échanges d'informations avec le service de l'environnement. Il est notamment possible de prendre rendez-vous pour l'évacuation des objets volumineux ménagers, de poser des questions relatives au recyclage des déchets, à la diversification des énergies ou aux divers moyens de les économiser en termes de consommation, par des mesures adéquates.

Ces appels sont généralement rencontrés un vif succès auprès du public puisque, mensuellement, ce sont plus de 300 appels qui sont reçus par le secrétariat du service de l'environnement pour l'obtention de diverses prestations et renseignements.

Action "Meyrin propre"

En collaboration avec l'Association des habitants de la ville de Meyrin, des volontaires ont été invités à nettoyer des parcelles publiques et privées sur l'ensemble du territoire communal. Le 23 mai 2010, 20 personnes ont participé à cette action.

Parcs et promenades

Pour aménager la place de Meyrin-Village, la structure métallique a été réutilisée pour l'année 2005. De plus, trois structures en forme de colonnes ont été achetées pour agrémenter la place de Meyrin-Village, la place des Cinq-Continents et le centre œcuménique. Des plantes estivales telles que des géraniums en suspension ont égayé la place durant la belle saison.



Section horticole

La formation professionnelle des apprentis horticulteurs est poursuivie à raison de deux personnes par année, sur un cycle de trois ans. La production florale communale est destinée à l'aménagement des massifs et des bacs, de même qu'à la confection de décorations d'intérieur.

La production de plantes pour 60 massifs et 208 bacs à fleurs permet de couvrir respectivement des surfaces de 692 m² et 162 m²:

De plus, le personnel de la section horticole entretient les différents bacs contenant des plantes en hydroculture dans certains locaux communaux.

En juillet et août 2005, le service de l'environnement a accueilli des enfants dans le cadre du passeport vacances, à trois reprises. Les activités offertes sont la visite de l'établissement horticole, la confection d'une petite décoration florale et la multiplication de plantes. Une vingtaine d'enfants a participé à ces activités qui ont rencontré un vif succès, c'est pourquoi cette démarche sera reconduite en 2006.

Section aménagement et entretien

Fleurissement de la place de Meyrin-Village

Cet aménagement a été reconduit durant l'année 2005 pour agrémenter la place. Le support est constitué de deux mâts mesurant respectivement 7 et 5 mètres de hauteur. Afin de protéger les fleurs en suspension et d'habiller la partie inférieure de la structure, un massif a été planté au sol. Chaque extrémité de cet équipement est dotée d'une suspension fleurie.

Un système d'arrosage automatique alimente chaque bac depuis la base de la structure. Durant l'été, cette réalisation a nécessité deux interventions d'entretien importante, afin d'enlever les fleurs fanées et les feuilles jaunes, au moyen d'une échelle mobile. Cet aménagement nécessite trois à quatre arrosages par semaine.



Durant la deuxième quinzaine d'octobre, les plantes d'été ont été remplacées par des cascades de chrysanthèmes de couleur jaune et violet. Les choux plantés au printemps ont été conservés pour donner du volume à la décoration. A la fin du mois de novembre, les chrysanthèmes ont laissé la place à une animation lumineuse pour les fêtes de fin d'année.

Floralies internationales de Genève 2005

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire du CERN en 2004 et de l'année internationale de la physique en 2005, le CERN a offert à la commune de Meyrin une sphère en cuivre, instrument de la physique fondamentale. Cette chambre à particules a permis aux physiciens chercheurs d'y créer et d'observer les collisions de particules afin de percer les mystères des forces les liant entre elles, donc de la matière.

Dans le cadre des 4^{èmes} Floralies internationales qui se sont tenues du 10 au 20 novembre 2005 à Palexpo, ce magnifique objet a été exposé sur le stand de la commune. Ce dernier était composé d'une pyramide haute de 6 mètres, couverte de gazon et de fleurs, à l'intérieur de laquelle la sphère en cuivre, pivotant sur elle-même, donnait des éclats de lumières variés.



Plantations d'arbres et aménagements paysagers

Diverses plantations de renouvellement ont été entreprises sur les sites suivants:

Chemin de la Citadelle : aménagement de diverses petites bermes situées le long du chemin, suite aux travaux de réaménagement du quartier.

Quartier de la Citadelle : transplantation de deux micocouliers de Provence provenant de la rue De-Livron, pour agrémenter les deux portails d'entrée sur le chemin de la Citadelle et sur le chemin Robert-Adrien-Stierlin.

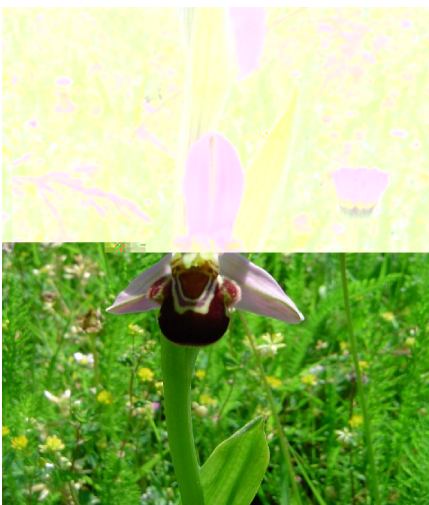
Parc public situé sur le Chemin de Perrault-de-Jotemps : plantation d'un chêne des Pyrénées.

Promenade des Ailes : plantation de deux micocouliers de Provence provenant de la rue De-Livron pour ombrager la piste des boulistes.

Rue des Vernes : plantation de trois érables boules, deux chênes de Hongrie et de quatre chênes pédonculés.

Jardin alpin : plantation d'un cèdre de Chypre, d'un pin de Weymouth, d'un hêtre à feuillage tricolore, d'un pin de Macédoine, d'un peuplier blanc, d'un peuplier tremble pleureur, d'un robinier à fleur rouges et d'une pruche provenant du Canada.

Prairies fleuries



Une prairie, semée en 2002 à la rue des Voituriers, a produit une floraison intéressante et variée, composée de sauges, d'achillées, de marguerites, de pâquerettes, de crépides, de centaurées et de graminées diverses. Une fauche a été entreprise en juillet, afin d'obtenir une deuxième floraison. En 2005, plusieurs parcelles communales ont été traitées en prairie, notamment au cimetière de Feuillasse, sur le site de la Planta, à la rue des Bugnons, entre l'avenue de Mategnin et la route H.-C. Forestier, derrière le centre commercial, sur le giratoire et la berme centrale de la rue Lect, ainsi que sur la butte de Riantbosson. Sur certaines parcelles, des orchidées

indigènes protégées et menacées d'extinction sont réapparues en 2004 et 2005. Il s'agit de l'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) et de l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*). Certaines parcelles ont été fauchées par un agriculteur de Meyrin, ce qui a généré d'importantes économies en termes de main-d'œuvre communale et d'utilisation de machines.

Entretien divers

Le 29 juillet 2005, une tempête a occasionné beaucoup de dégâts sur la végétation ligneuse de la commune. En effet, cinquante arbres sont tombés ou ont été cassés sur le territoire communal. Cette tempête a nécessité d'importantes interventions de la part des services communaux pour abattre, débiter et remettre en état les différentes parcelles communales.

Jardin alpin

Suite à l'apparition de la grippe aviaire à l'automne 2005, des mesures de confinement ont été prises dans le parc des animaux. Une volière a été aménagée et les animaux ont été répartis dans les différents poulaillers.

Cimetières

Durant l'année 2005, les collaborateurs affectés aux cimetières ont procédé à l'inhumation de 60 personnes décédées.

Au printemps 2005, des bordures en granit ont été scellées pour délimiter les zones de gravillons et de gazon dans certains quartiers. A l'automne, 2'000 bulbes de jonquilles, de scilles et de cyclamens ont été plantés dans les pelouses et sous certains arbres afin d'égayer le cimetière au début du printemps .

Intégration socioprofessionnelle

L'intégration socioprofessionnelle des personnes momentanément en difficulté devient de plus en plus complexe, compte tenu d'un monde économique particulièrement compétitif. Du fait de l'importance du travail en tant que facteur d'intégration sociale et économique, tout est mis en œuvre au sein de la Commune pour permettre à ces personnes de retrouver une situation autonome. Cependant, les postes de travail destinés à de la main-d'œuvre dotée de faibles qualifications deviennent rares.

L'accompagnement du personnel du service communal d'intégration socioprofessionnelle est a r e

FEU ET SECOURS

Effectifs

Au 31 décembre 2005, l'effectif de la Compagnie était composé de 45 hommes et 5 femmes.

Admissions :	Sap.	LEMMO	Antoine
	Sap.	ALVES	Hugo
	Sap.	GITZ	Céline
	Sap.	DOS SANTOS	Ana Isabel
	Sap.	DJELASSI	Hafedh
	Sap.	DIAZ	José-Luis
	Sap.	M'NASRI	Hassen

Démissions :	Sap	SAUTHIER	Nicolas
	Sap	GAGGINI	Didier
	Sap	BOURU	Christophe
	Sap	SOBRAL	José
	Sap	GITZ	Céline

Promotions :	Sap	STALDER au grade d'appointé	Thierry
---------------------	-----	--------------------------------	---------

Activités

Les heures de service commandé se répartissent de la manière suivante :

- Assemblée EM	356h30
- Cours de cadres et instruction	595h45
- Assemblée technique	64h00
- Exercices de compagnie	313h30
- Exercices et entretien APR	758h15
- Exercices et entretien MP	76h30
- Instructions tronçonneuse	163h00
- Interventions (223)	1193h30
- Sorties véhicules	194h30
- Auto-école	6h00
- Entretien bureau, salle théorie, cuisine et carnotzet	195h00
- Entretien matériel et dépôt	221h00
- Entretien véhicules	61h00
- Cours et école à Bernex	321h00
- Gardes de préservation Forum	916h30

- Gardes de préservation	272h00
- Manifestations communales	289h30
- Contrôle réseau hydraulique	131h30
- Contrôle des colonnes sèches	51h30
- Administration et divers	318h15
- Total	6498h15

Ceci représente une augmentation de 405h45 (6,65%) par rapport à 2004 (6092h30) et une moyenne de 129h97 par personne en 2005 contre une moyenne de 124h34 en 2004. Il y a lieu de relever que certains travaux d'aménagements, d'installations et d'entretien ont été effectués bénévolement.

La Compagnie est intervenue à 223 reprises en 2005, 38 fois pour des feux dont certains assez importants, 56 fois pour des inondations et 129 fois pour divers motifs (vent, dégâts de la nature, guêpes, fumées, vandalismes, etc.).

Pour sa part, le Service d'incendie et de secours de la ville de Genève est intervenu sur notre Commune à 341 reprises.

Les interventions où la Compagnie n'a pas été alarmée représentent 81 alarmes automatiques, 42 sorties pour les ambulances et 26 dépannages d'ascenseurs.

L'exercice de printemps a eu lieu le 21 mai sous le contrôle de l'inspectorat cantonal du feu représentant la Sécurité civile de Genève. Quant à l'exercice d'automne, il a eu lieu le 4 octobre engageant toute la Compagnie. Ces deux exercices se sont déroulés dans de bonnes conditions, permettant de constater l'excellent travail fourni par tous les sapeurs; les points faibles constatés seront entraînés lors des prochains exercices.

D'autre part, 8 soirées ont été consacrées à l'instruction de sections, 16 pour les appareils respiratoires, 15 pour les sorties véhicules, 12 pour les nettoyages du dépôt, 21 pour l'état-major et enfin 4 samedis matin pour les tronçonneuses, 1 pour les machinistes motopompe, 2 pour les grands nettoyages de la caserne.

Cette année 2005 fut marquée par plusieurs événements dont l'un des plus importants a été le terrible incendie d'un appartement dont la locataire n'a malheureusement pas survécu, malgré la rapidité des secours.

Il y a également eu la tempête dévastatrice de fin juillet qui a entraîné l'intervention de la compagnie sur 77 lieux sinistrés, ce qui a représenté 347 heures de travail dont une grande partie de nuit.

La Compagnie a pris possession de 12 nouveaux appareils de protection de la respiration Dräger PSS90.

Enfin, la publication d'articles dans le journal de la Commune, ainsi que la promotion de la Compagnie lors de diverses expositions et présentation a permis d'atteindre l'objectif du nombre de sapeurs fixé à 50.

GERANCE

Location des salles

La commune de Meyrin est propriétaire de 39 bâtiments qui correspondent à des affectations très diversifiées. Par ailleurs, elle est locataire de 7 bâtiments ou locaux divers. Ces différents bâtiments ou locaux ont des attributions très spécifiques qui peuvent se répartir en 4 catégories bien distinctes, à savoir: les bâtiments scolaires, les bâtiments ou locaux propres à l'administration, les bâtiments remis à temps complet à des sociétés et les bâtiments du patrimoine financier (anciennes bâtisses devant être rénovées).

Pour la mise à disposition ou la location de locaux, il existe 4 types d'attributions, à savoir:

- a) la mise à disposition à l'année selon une planification établie chaque année;
- b) la mise à disposition permanente et exclusive pour une ou plusieurs années sur la base d'une convention;
- c) la mise à disposition pour plusieurs années sur la base d'un bail établi par des régies;
- d) la mise à disposition au coup par coup pour une soirée ou un week-end sur la base d'une autorisation délivrée pour chaque cas.

En 2005, au total **18'660 autorisations** ont été délivrées à 345 associations ou privés (de 1 à 6'499 autorisation(s) par entité). 983 autorisations ont été accordées pour des week-ends, 1366 concernaient des locations de buvettes et 1627 des salles de réunions.

Restaurants et buvettes en gérance

Cinq restaurants ou buvettes appartenant à la commune de Meyrin sont mis en gérance auprès de tiers.

L'Auberge communale, après d'importants travaux de rénovation, a été remise en gérance à Mme et M. Nydegger. Nos nouveaux aubergistes offrent une sélection des produits du terroir dans la partie "brasserie" et des mets plus évolués dans la partie "restaurant".

Le restaurant de ForuMeyrin est depuis plusieurs années sous la gérance de MM. Del Grosso et Tuveri. Spécialisé dans la cuisine italienne, leur restaurant remporte un grand succès tant à midi que le soir, particulièrement en été lorsque les clients peuvent profiter de la terrasse.

Le restaurant du complexe sportif de Maisonnex, le Smash, a également connu des travaux importants de rénovation. La gérance en a été remise à M. Rougelin, lequel, par sa cuisine traditionnelle, ravit ses clients, sportifs ou non.

La buvette du centre sportif est gérée par MM. Amrein et Haldimann depuis de nombreuses années. Elle permet aux patineurs et à leurs proches de se réchauffer en hiver et, en été, elle offre des rafraîchissements et une petite restauration aux utilisateurs de la piscine.

Le point de service de Zimeysa est entré en fonction en 2003 et est géré par Mme Marques; il est ouvert du lundi au vendredi principalement pour les employés de la zone industrielle qui apprécient de pouvoir y prendre leur pause de midi ou de s'y détendre autour d'un verre en attendant leur train le soir avant de rentrer à la maison.

Parking caravane

La commune de Meyrin dispose d'un parking à caravanes au chemin Champs-Prévost, à Vernier, sur un terrain loué à l'Etat de Genève. Il y a 121 places, de dimensions différentes, louées à des titulaires de véhicules à usage d'habitation (caravanes et mobilhome) à des prix abordables en fonction de la dimension de la place. Ce parking rencontre un vif succès et nous avons en permanence une liste d'attente d'une dizaine de personnes.

Jardins familiaux

Sur la commune de Meyrin se trouvent deux jardins familiaux. Celui appelé "La Cascade", à proximité du CERN, et celui du "Renard" sur la rue Robert-Adrien-Stierlin. Tous deux sont gérés par des comités propres et la Commune se charge de réceptionner les demandes d'inscription, de gérer la liste d'attente et de veiller à ce que l'attribution des parcelles respecte les conditions d'admission.

Mérite de la commune de Meyrin

Le lundi 10 janvier 2005 a eu lieu à Forum Meyrin la remise du Mérite 2004 de la commune de Meyrin. Cette manifestation coïncide avec l'apéritif du Cartel des sociétés.

Sur 21 propositions reçues, le Conseil administratif a distingué les lauréats suivants:

Mérites individuels

Mme Sasà HAYES	pour son engagement depuis 25 ans au sein de l'AHVM, dont 20 ans de présidence;
M. Pierre STRUBIN	pour son engagement au sein du Meyrin Basket depuis 10 ans;
M. Constant LAGNIAZ	pour son engagement et ses 14 ans de présidence au sein des Jardins familiaux "La Cascade";
M. Christian MATTHEY-DORET	pour son engagement au sein du Meyrin Club de tennis de table depuis 25 ans;
M. Herbert NEUBAUER	pour ses titres de champion du monde vétérans en simple et en double en tennis de table;
M. Fabiano INDUNI	pour son engagement au sein des Samaritains, dont 24 ans auprès de la section meyrinoise;

Mme S. VILLIAVERDE SAVINI

pour ses titres en tennis, catégorie seniors, championne du monde de double, championne suisse et championne genevoise;

Mme Evelyne FRAUCHIGER

pour les excellents résultats obtenus en course à pied, plus particulièrement sa victoire à Morat-Fribourg et son 2^{ème} rang aux 100 kilomètres de Bienne;

M. Alain McLAREN

pour ses titres de champion Suisse de cross, champion suisse de 5000 m et vice-champion suisse de 10 km sur route

Mme Adrienne REBER

a reçu une distinction pour son engagement depuis de nombreuses années au sein du Club des Aînés.

Mérites collectifs

Equipe de basket
Lancy-Meyrin-Basket

pour sa promotion en Ligue nationale A et son titre de championne suisse 2003-2004;

Equipe de basket
junior masculine

pour son titre de championne suisse 2003-2004.



PROTECTION CIVILE

Effectif au 31 décembre 2005

	Instruits	Incorporés A instruire
Etat-major	7	0
Service des transmissions	14	4
Service des renseignements	11	2
Service de protection AC	1	0
Service de protection des biens culturels	8	0
Service de sauvetage	77	17
Service d'assistance	91	3
Service sanitaire	13	3
Service constructions, matériel et transports	10	4
Service de ravitaillement	7	4
Total intermédiaire	239	37
Personnel à incorporer	0	0
Personnel en recours médical	0	0
Personnel attribué à la réserve	77	116
Total	316	153

Activités

Les activités suivantes ont été effectuées en 2005 :

Contrôle des sirènes le 2 février 2005

Contrôle de fonctionnement et rapport d'essai pour 9 sirènes fixes.

Collaboration de la PC

Sur demande de la société des samaritains, ce printemps et cet automne un astreint du service sanitaire a apporté son aide aux journées "Don du sang".

Mise à jour du logiciel "Abri 2000"

Le logiciel "Abri 2000" et le plan d'attribution ont été mis à jour avec les nouveaux abris et les changements d'habitants en 2005.

Protection des biens culturels

Le service de la protection des biens culturels a créé des fiches de sauvetage pour tous les biens culturels recensés par la Confédération.

Formations rapidement engageables

Des équipes de piquet ont été constituées et le local de la protection civile du centre de voirie et horticole a été aménagé comme lieu de première intervention pour le service de l'appui, afin que la protection civile puisse intervenir toute l'année 24h. sur 24 dans les domaines suivants :

- hébergement de la population
- encadrement de la population
- déclenchement de l'alarme par sirène
- mise à disposition d'astreints et de matériel de sauvetage
- ravitaillement.

Cours de répétition

Des astreints aux services, assistance, appui, sanitaire, renseignements, transmissions, protection des biens culturels, constructions, matériel et transports ont suivi des cours de répétition donnés par les membres de l'état major.

Entretien des constructions

Le service des constructions a procédé à l'entretien des constructions de la Golette, Bellavista et Satigny, suivant la planification établie.

Le réservoir à eau de Satigny a été réparé.

Contrôle qualitatif des abris (privés et publics)

- Elaboration du formulaire de contrôle (30 éléments par abri).
- Contrôle des régies, respectivement des propriétaires par adresse.
- Planification des visites pour 193 abris.
- Lettres aux propriétaires/régies avec rendez-vous de visite; contrôle réponses, rappels.
- Préparations des dossiers de visite (plan de l'abri; plan de situation de l'abri; confirmation de visite par le propriétaire / régie).
- Traitement des enquêtes.
- Lettres aux propriétaires/régies annonçant le résultat du contrôle; travaux devant être effectués.

Rapports d'état-major

- Planification et organisation des cours.
- Planification des équipes de piquet.
- Informations relatives aux études et réflexions en cours au niveau fédéral et cantonal, mise en place de la protection civile XXI.

Jours de service accomplis

6 séances d'état-major	=	15
11 cours de cadres	=	62
10 cours de répétition	=	436

Soit au total 513 jours de service effectués durant l'année.

Divers:

- Relogement de personnes durant six nuits, dans le poste sanitaire de Bellavista suite à un incendie au mois de juillet.
- Contrôle, mise en fonction et entretien du matériel et des installations.
- Envoi de sept personnes à Brienz du 2 au 7 octobre 2005 dans le cadre de l'aide apportée par le canton de Genève, suite aux intempéries en Suisse orientale.
- Participation aux rapports cantonaux.
- Coordination avec l'office et les communes du groupement, choix des candidats à envoyer en formation au canton, à Schwarzenburg, et diverses activités administratives.

SÉCURITÉ MUNICIPALE

Mission et prestations

La mission du service est d'assurer la sécurité et l'ordre publics, et de développer une présence préventive par un travail de proximité auprès de la population.

Durant l'année 2005, les agents de sécurité municipaux ont été appelés à effectuer de multiples et diverses interventions dans les domaines suivants : surveillance des écoles; recherche d'enfants égarés; remplacement des patrouilleuses scolaires absentes; assistance de personnes malades, blessées ou ivres; réglage de la circulation lors d'accidents de la route en attendant l'intervention de la Gendarmerie; conflits entre personnes; problèmes de voisinage; chiens égarés, chiens agressifs; bruits troublant la tranquillité publique; affichage sauvage, pose de publicités sur le pare-brise des véhicules; dépôts inesthétiques (objets encombrants); feux de déchets de jardins; individus qui font la manche, qui vendent des journaux ou divers articles, qui jouent de la musique aux abords du centre commercial, ceci sans autorisation; parking caravanes; divers transports de personnes (aînés, enfants); livraisons de courriers divers; contrôle de l'élagage et du nettoyage de haies et de parcelles, surveillance des cultures.

D'autre part, les 16 patrouilleuses scolaires de notre Commune ainsi que la brigade d'éducation et de prévention de la gendarmerie ont contribué à assurer la sécurité de nos écoliers et nous les en remercions vivement.

Nos remerciements s'adressent également à tous les gendarmes du poste de Blandonnet pour leur précieuse collaboration.

Effectif

Au 31 décembre 2005, l'effectif du service comptait 11 collaborateurs en uniforme et une employée de bureau.

Mesures de circulation

Dans le courant de l'année 2005, les mesures de circulation suivantes ont été prises:

- *Rue des Boudines, parking de l'école des Boudines*: pose d'un signal "interdiction générale de circuler", muni d'une plaque complémentaire portant la mention "réservé au corps enseignant de 07h00 à 17h00, exceptés week-end et jours fériés".
- *Rue des Lattes, parking de l'école des Champs-Fréchets*: signalisation identique à celle du parking de l'école des Boudines (voir ci-dessus).
- *Rue de Livron, parking de l'école de Livron*: signalisation identique à celle du parking de l'école des Boudines (voir ci-dessus).
- *Rue de la Prulay, à la hauteur du No 19*: pose de deux bornes rouges et blanches empêchant le stationnement.
- *Avenue de Vaudagne 6-8*: mise en place d'un "kit-école".

- *Avenue de Vaudagne 13bis, à la sortie du parking de l'Auberge et de la Maison communales*: marquage d'une ligne jaune interdisant l'arrêt.
- *Avenue de Vaudagne No 39, parking de l'école de Bellavista II*: pose d'un signal "interdiction générale de circuler", muni d'une plaque complémentaire portant la mention "autorisé au corps enseignant, à la salle polyvalente et à la protection civile, de 07h00 à 17h00, et au public de 17h00 à 07h00 et week-end et jours fériés".
- *Rue Virginio-Malnati No 44, parking de l'école de Monthoux*: signalisation identique à celle du parking de l'école des Boudines (voir ci-dessus).

Contrôles

Contrôles radars mobiles effectués par la Gendarmerie

35 contrôles ont été effectués aux endroits suivants : route de Meyrin, route du Nant-d'Avril, avenue de Mategnin, avenue Louis-Casaï, route de Satigny, rue du Bois-du-Lan, avenue de Vaudagne, rue de la Prulay, avenue Louis-Rendu, rue des Vernes et chemin du Jonc.

16'365 véhicules ont été contrôlés et 2'168 infractions ont été constatées, soit un taux de 13,2%.

Contrôles radars fixes effectués par la Gendarmerie

Ces radars se situent sur la route du Nant d'Avril et sur la route de Meyrin.

1'181'965 véhicules ont été contrôlés et 3'366 infractions ont été relevées, soit un taux de 0,28%.

Tâches générales

Dans le cadre des activités du service de sécurité municipale, les ASM sont également présents sur la commune de Satigny depuis le 1^{er} octobre 2004.

Les tâches suivantes ont été exécutées:

- Total des amendes d'ordre	9'455
- Contraventions municipales	70
- Rapports de dénonciation transmis au DJPS	22
- Dépôts de plaintes	27
- Enquêtes de naturalisation et divers	137
- Mises en fourrière cantonale ou à disposition de véhicules	33
- Rapports de dégâts à la signalisation routière	34
- Rapports de dégâts divers	39
- Signalisations amovibles mises en place en collaboration avec le service de voirie, à l'occasion de travaux, marquages, manifestations	51
- Chiens errants conduits à la fourrière cantonale	3
- Services d'ordre lors de manifestations communales et de services funèbres	25
- Prévention routière (contrôles radar préventif)	31

- Objets trouvés remis au service cantonal compétent	183
- Emissions de pièces d'identité	3'895
- Vignettes pour cycles vendues	550
- Médailles de chiens vendues	750
- Emplacements loués pour les marchés	1'000
- Abonnements de piscine et de patinoire vendus	5'861

SPORTS



L'année 2005 a débuté par le chantier de rénovation de Maisonnex qui fut piloté par le service des énergie et bâtiments; le service des sports a, quant à lui,

suivi les différentes étapes des travaux avec un regard plus spécifique sur les besoins des utilisateurs. Les installations rénovées ont été remises au public pour l'ouverture de la piscine d'été. L'inauguration qui marquait également les 30 ans du centre a remporté un grand succès puisque quelque 300 personnes ont répondu présent pour suivre les démonstrations de tennis et participer à la verrée.

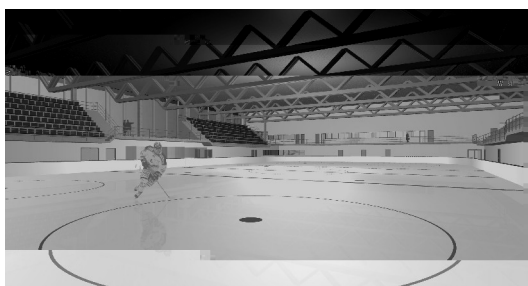


La rénovation du stade des Champs-Frêchets a été réalisée en collaboration avec le service des travaux publics dès la fin du printemps et jusqu'au milieu de l'été. Cette installation rencontre un succès fou et l'inauguration a eu lieu le 28 octobre 2005.

Le service des sports a été encore très sollicité dans le processus de la 5^{ème} étape du centre sportif en

participant activement à toutes les séances avec les mandataires pour apporter les considérations des utilisateurs sportifs.

Le projet de stade de football et de boulodrome, présenté en septembre, était le résultat d'une année de travail et répondait en tous points au programme fixé par le Conseil municipal. Le crédit de construction du stade, voté, a fait l'objet d'un référendum qui a abouti et donc stoppé le processus.



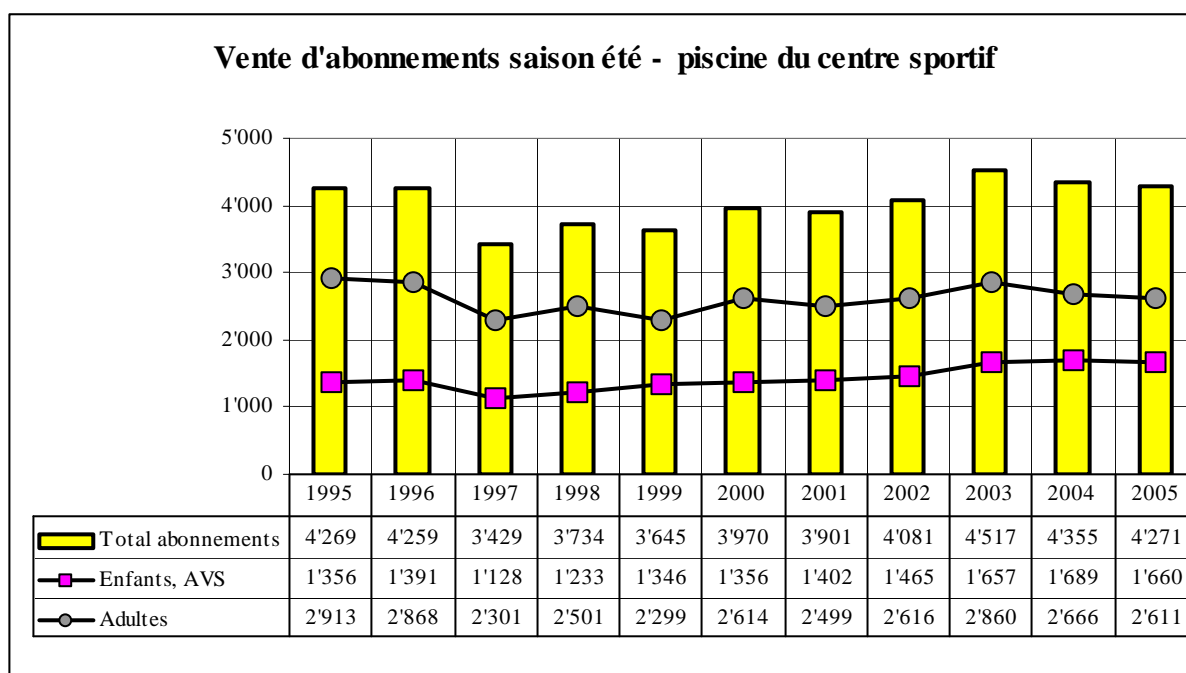
Concernant le projet d'une nouvelle patinoire couverte, le service des sports a été associé au groupe d'experts; il s'est penché sur les avants-projets présentés dans le cadre du mandat d'étude parallèle. Les mandataires désignés ont commencé l'étude au mois d'août. Les discussions sont actuellement en cours.

Quant à la fréquentation des installations, elle est restée très élevée en 2005, ce qui démontre la forte demande de la part de la population.

Rappelons que la commune de Meyrin assure l'entretien de toutes ses installations sportives et qu'elle les met gratuitement à disposition des clubs. De plus, le Conseil administratif entretient de nombreux contacts avec les représentants de ces sociétés et, grâce à une aide financière communale, soutient leurs efforts. Actuellement, on recense 21 groupements sportifs subventionnés regroupant 3'489 membres, dont 1'959 ont moins de 18 ans.

Abonnements piscines

Les différents tarifs pratiqués en 2005 sont identiques à ceux appliqués en 2004. Comme ces dernières années, une action promotionnelle a été effectuée avant l'ouverture des installations, pour la saison d'été comme pour la saison d'hiver. Le prix de l'abonnement enfants, AVS a été ramené de CHF 16.- à CHF 13.- et celui des adultes de CHF 35.- à CHF 30.-. Rappelons que l'abonnement d'hiver donne droit à l'entrée à la piscine couverte de Livron ainsi qu'à la patinoire du centre sportif municipal.

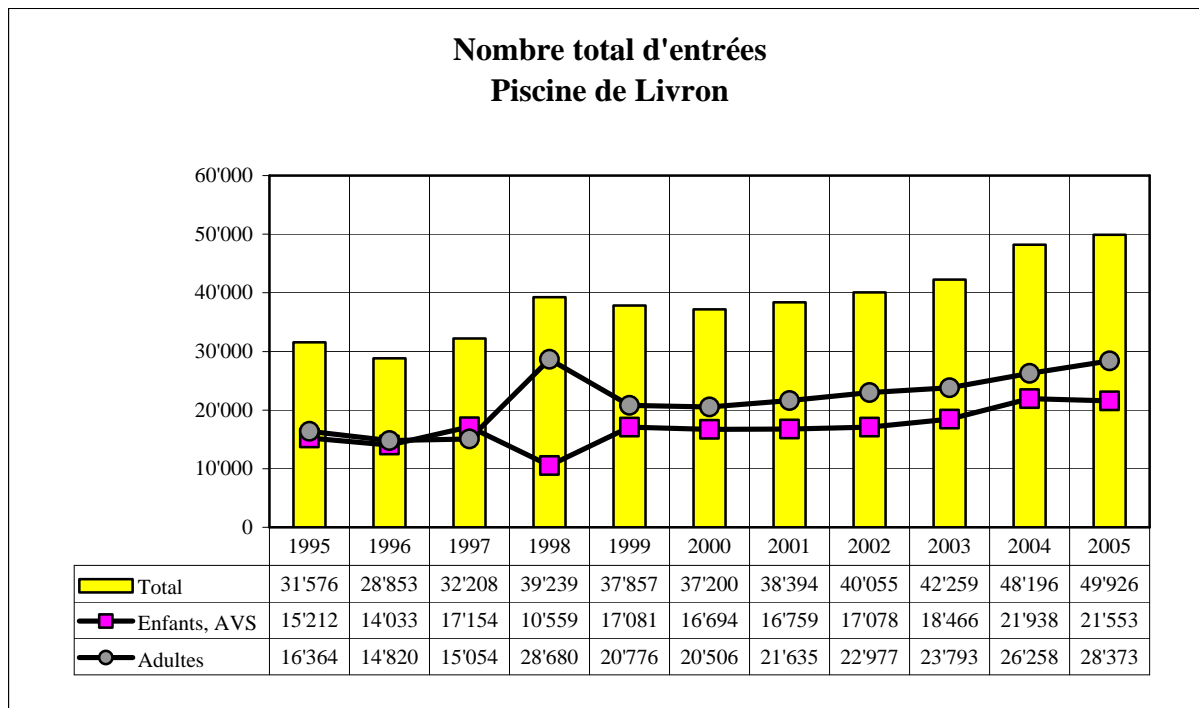


En ce qui concerne la saison d'hiver allant de septembre à mi-mai, ce sont 1'591 abonnements qui ont été vendus, répartis à raison de 1043 "adultes" et 548 "enfants, AVS".

Il est intéressant de constater que les abonnements d'été sont utilisés pour 10.1 entrées en moyenne alors que durant la saison d'hiver, ceux-ci sont utilisés 18.8 fois (piscine de Livron).

Piscine de Livron

La fréquentation n'a cessé de progresser ces dernières années et l'on constate dans les faits que l'on a atteint la capacité maximale de cette piscine dans les tranches horaires offertes à la population.



Remarque: ces chiffres ne tiennent pas compte des classes scolaires

Piscine des Champs-Fréchets

Cette piscine de 16,6 mètres de long est utilisée exclusivement par les écoles du département de l'instruction publique et, en dehors des heures scolaires, par les deux clubs de natation. Ils y pratiquent la natation synchronisée et dispensent des cours pour les enfants et les bébés. Toutes les heures à disposition sont attribuées et de nouvelles demandes nous parviennent continuellement, en particulier de la part des Aînés, lesquels peuvent suivre un cours d'aquagym qui leur est spécifiquement dévolu.

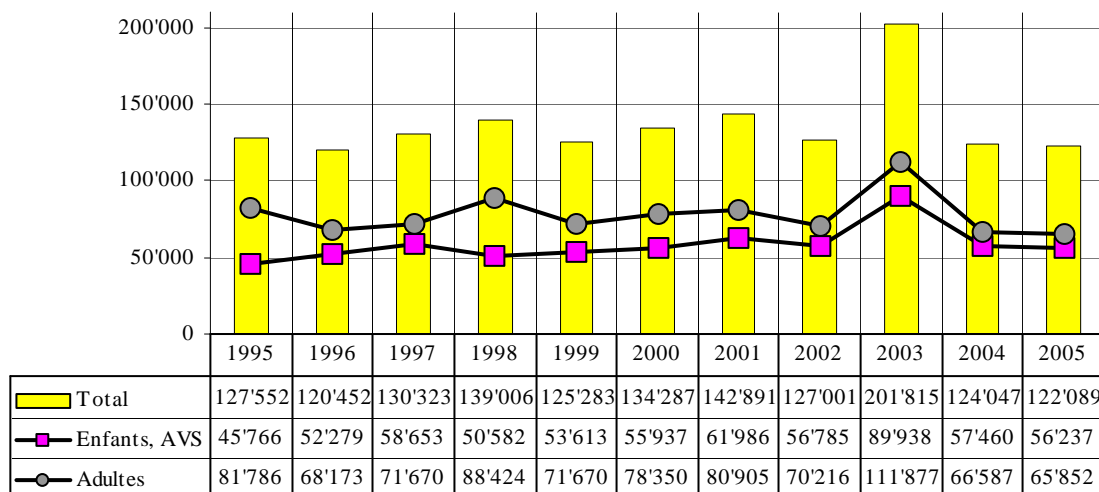


Depuis 2003, pendant la construction de la piscine de Ferney, la Commune loue aux écoles de France voisine les quelques heures laissées libres par les Meyrinois durant les horaires scolaires.

Piscine du centre sportif municipal

Nous avons enregistré 122'089 entrées se répartissant en 56'237 entrées enfants, AVS et 65'852 entrées adultes. Quant au record journalier, il a été enregistré le dimanche 26 juin, avec 5'167 entrées. La fréquentation journalière a été de 1'043 personnes. Elle est inférieure de 239 unités à la moyenne depuis l'ouverture en 1979.

Nombre d'entrées Piscine du centre sportif

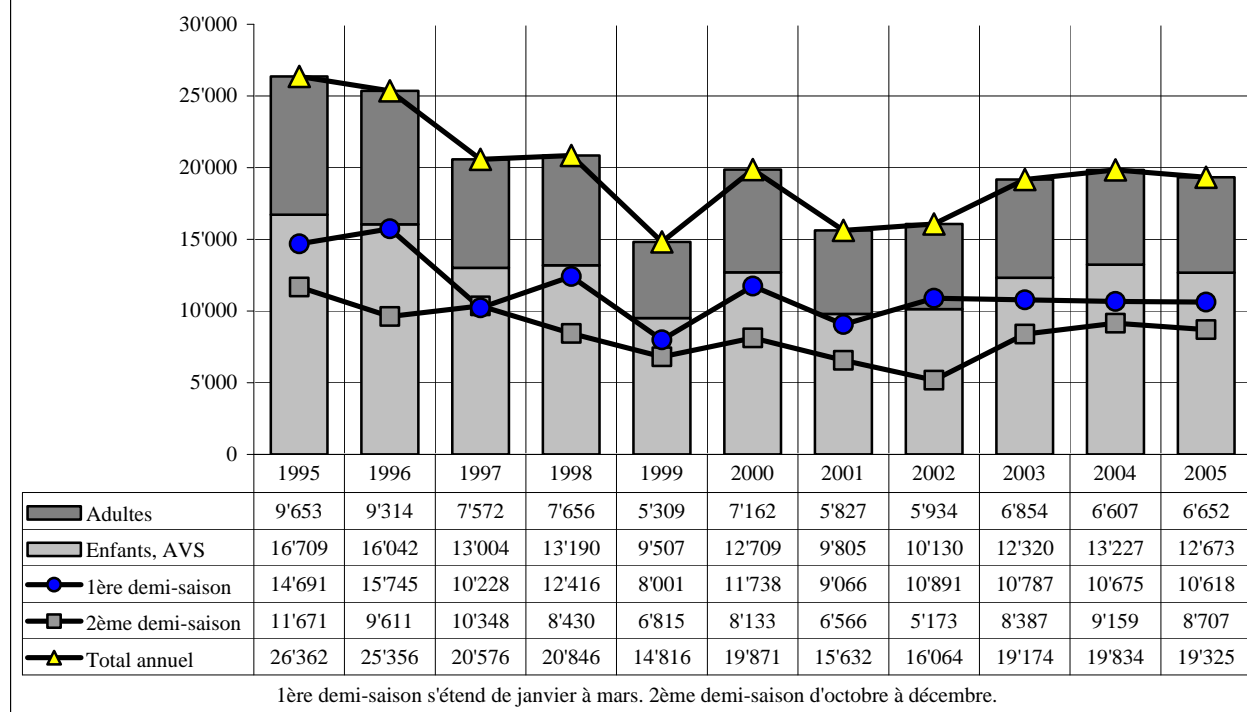


Patinoire

La fréquentation de la patinoire dépend avant tout des conditions météorologiques et l'on constate qu'environ 20'000 personnes viennent faire quelques tours de pistes chaque année.

Beaucoup plus assidues, les deux sections du club des patineurs occupent tous les jours cet espace quelle que soit la météo. Dès le mois d'août, les patineurs aiguisent leurs lames et, en attendant l'ouverture de la patinoire de Meyrin à mi-octobre, se rendent dans d'autres patinoires romandes, notamment aux Vernets, à Chêne, à Morges, à Vallorbe ou à Leysin. La Commune finance la location de ces espaces.

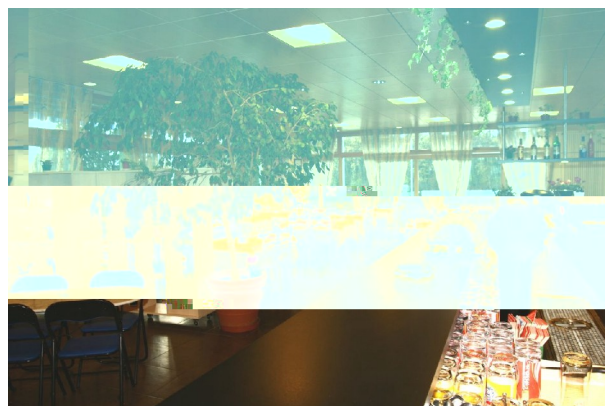
PATINOIRE - NOMBRE D'ENTREES PAR DEMI-SAISON



Complexe sportif municipal de Maisonnex

Rappelons que ce complexe est propriété de la Confédération et que la Commune a un bail pour la location des installations jusqu'en 2022. Ces installations sont gérées par les services communaux. On peut y pratiquer du tennis, du squash et, en été, de la natation.

En automne 2005, le complexe sportif de Maisonnex a inauguré ses installations rénovées. La rénovation du complexe constituait en la réfection totale du club-house, de la salle du restaurant et de la cuisine qui a été remise aux normes d'hygiène en vigueur. Du côté des installations sportives, les vestiaires du tennis ainsi que ceux du squash et de la piscine ont été remis à neuf. La toiture de la halle de tennis, qui présentait souvent des fuites d'eau, a également été refaite. Pour rappel, le coût des travaux de rénovation s'est élevé à quelque CHF 2.5 millions.



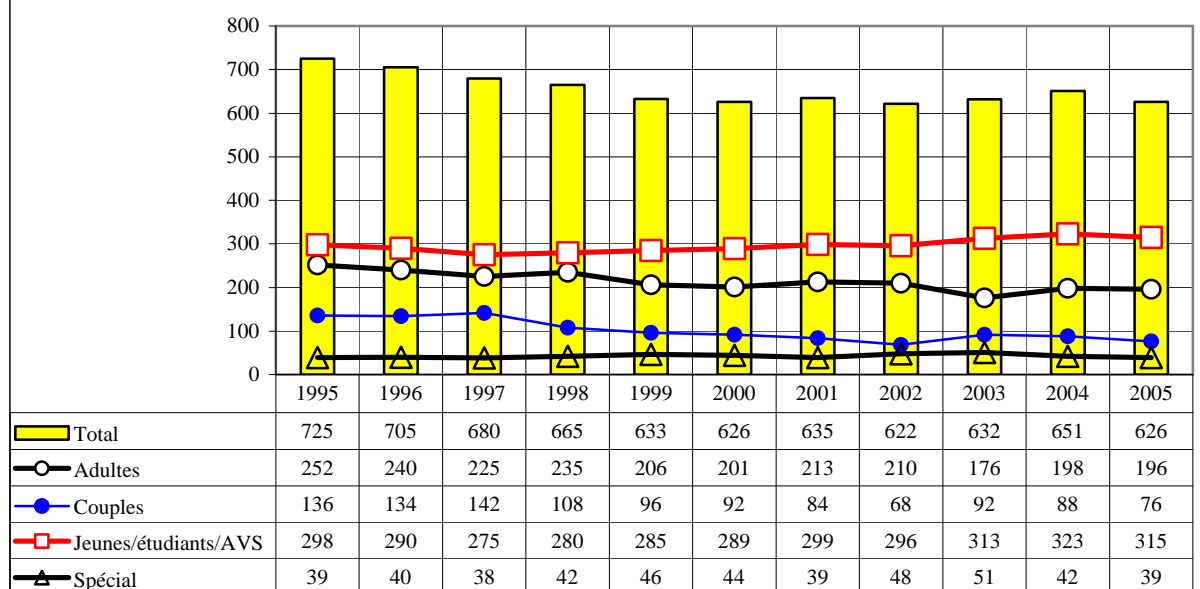
Tennis

Les adeptes du tennis se maintiennent à un nombre stable depuis plusieurs années. Les terrains d'hiver sont très prisés et le taux d'utilisation est de 100% entre 12h00 et 14h00 ainsi qu'entre 17h00 et 20h00.

En 2005, le remplacement de deux courts de tennis couverts par une surface "greenset trophy" a été effectué. Ces travaux, d'un montant de CHF 85'000.-, ont été partiellement subventionnés par le Sport-Toto.



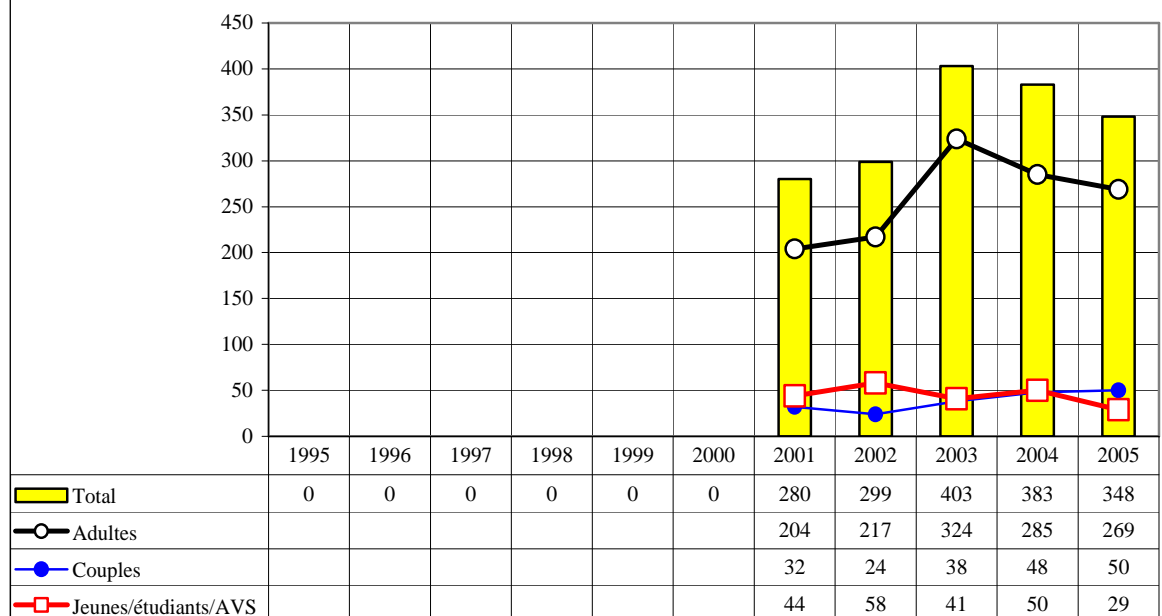
NOMBRE DE MEMBRES PAR CATEGORIE, TENNIS ETE



Squash

Le squash est un sport très demandé, comme tous les sports en salle. Cela permet de ne pas être tributaire des conditions extérieures et de pouvoir jouer toute l'année.

NOMBRE DE MEMBRES PAR CATEGORIE, SQUASH ETE



Mercredis à ski et surf

Sous le patronage de la Commune, le Ski-club de Meyrin a organisé les traditionnels "mercredis à ski et surf". Quatre mercredis à ski ont eu lieu et ce sont 31 enfants qui se sont inscrits et ont pu profiter de moniteurs compétents. Comme pour les dernières éditions, les enfants se sont rendus à la station de Mégève pour pratiquer leur sport favori.

Passeport vacances

Comme elle le fait depuis plus de vingt ans, notre Commune s'est associée à l'action du "Passeport vacances" organisée par le service cantonal des loisirs. Mise à part la vente des passeports, notre commune accorde à tous les détenteurs de ce document la gratuité d'entrée à la piscine du centre sportif municipal durant les six semaines de validité du passeport.

Centre sportif de Cointrin

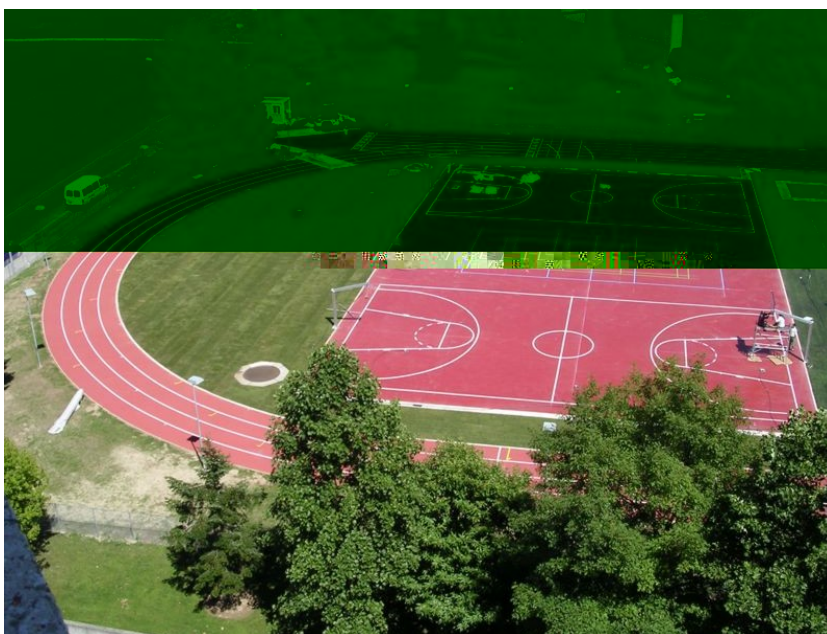
Le centre sportif de Cointrin, qui comporte un bassin de natation de plein air ainsi que deux courts de tennis, est géré conjointement par les associations sportives de Cointrin et la commune de Meyrin. L'administration est assurée par la société coopérative d'habitation "Les Ailes". Selon convention, la totalité du déficit est prise en charge par la commune de Meyrin. En 2005, celui-ci s'élève à CHF 107'896.-, montant qui apparaîtra dans les comptes 2006.

Stade des Champs-Fréchets

Le stade des Champs-Fréchets a été construit en 1977 à la suite des travaux de l'établissement scolaire. L'utilisation de ce stade en libre accès pour tout un chacun a toujours été un vif succès et, au fil des ans, son état s'était sérieusement dégradé.

A la fin de l'année 2001, le Parlement des Jeunes faisait parvenir à l'administration communale un rapport mentionnant l'état de vétusté de ce stade et demandait que des travaux de rénovation soient réalisés.

En 2004, le Conseil municipal a voté à l'unanimité une délibération de CHF 1'245'000.- permettant d'offrir à ce stade une cure de jeunesse.



En automne 2005, le voile s'est levé sur un magnifique terrain sportif remis à neuf. Un nouveau revêtement a recouvert le bitume est c'est sans danger que l'on peut y pratiquer du basket, du volley-ball et du badminton. Le terrain de football en herbe, régulièrement transformé en bain de boue, a été remplacé par un terrain synthétique, praticable par tous les temps pour la plus grande joie de nos jeunes fans du ballon rond. Mais, n'oublions pas les athlètes! Ils peuvent dorénavant améliorer leurs performances en s'entraînant sur l'anneau de 300 m ou l'une des pistes de sprint qui ont maintenant retrouvé toute leur souplesse. Ils trouveront également une fosse de saut en longueur, dont le sable de quartz est recouvert d'une couverture en treillis afin qu'il reste de bonne qualité. De plus, l'aire de lancer du poids a été assainie et une bande de 6 m en herbe naturelle est réservée pour y pratiquer le lancer du javelot.

Une clôture neuve et de nouvelles plantations apportent une touche finale à ce magnifique espace tant apprécié par les sportifs meyrinois.

Dicastère de
M. Roland Sansonnens

AÎNES ET CHÔMAGE

Consultations juridiques gratuites

L'avocat mandaté par la Commune a traité 437 dossiers concernant principalement le droit de la famille, droit des successions, droit réel et de voisinage, contrats de vente, contrats de bail, contrats de travail, autres contrats, droit fiscal, droit administratif, droit des assurances privées, droit des assurances sociales, droit des poursuites, droit pénal, y compris circulation routière et responsabilité civile, ainsi que diverses questions d'ordre juridique.

Etablissements des déclarations d'impôts

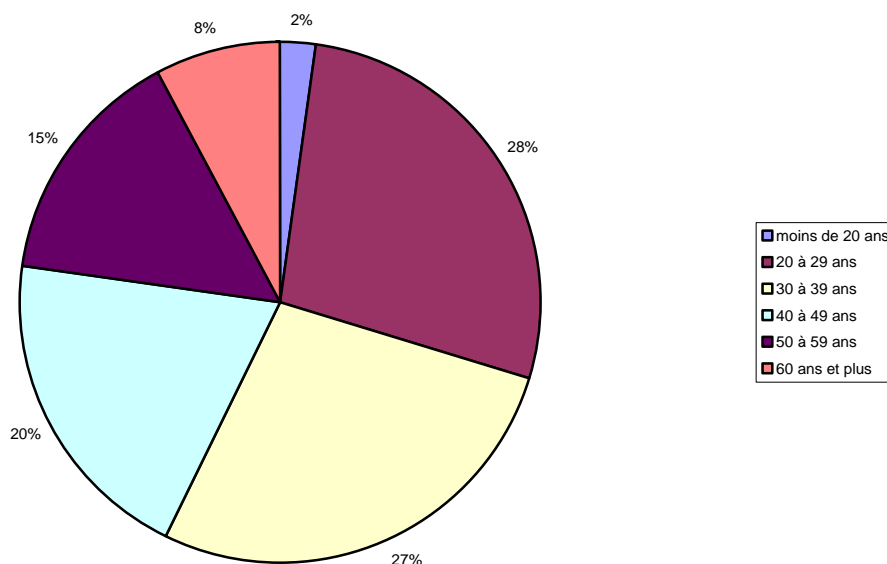
Durant l'année 2005, un collaborateur a rempli 432 déclarations fiscales pour des contribuables à revenus modestes (402 en 2004), dont huit à domicile pour des personnes handicapées et 23 au D2 des Champs-Fréchets (immeuble avec appartements pour personnes âgées et encadrement social).

Chômage et emploi

L'évolution du nombre de chômeurs durant ces dernières années est la suivante:

Situation à fin décembre	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chômeurs	371	358	497	617	692	641

chômeurs inscrits par classes d'âges à fin décembre 2005



19 chômeurs ayant épuisé leurs prestations cantonales et fédérales ont été engagés par la Commune aux services de l'environnement, des sports, à la mairie et à Forum Meyrin. La Commune a engagé, entre autres par le biais de l'occupation temporaire, dix chômeurs qui ont bénéficié d'une occupation de trois mois à un an. D'autre part, sept personnes ont effectué une contre-prestation RMCAS au sein de divers services.

Permanence chômeurs

La permanence pour chômeurs a accueilli 300 personnes en 2005 (281 en 2004).

En quatorze ans d'activité, le travail de la permanence s'est considérablement modifié. En 1992, les personnes qui perdaient un emploi étaient encore persuadées qu'elles s'en sortiraient très vite. Aujourd'hui, on ne tient plus le même discours. Le chômage étant devenu une donnée structurelle normale de l'économie, les gens ont souvent l'impression d'être dans une impasse. Le chômage touche toutes les classes sociales et tous les âges. La plupart des assurés que nous recevons, plongés dans leurs difficultés matérielles et de santé, ne sont pas aptes à retrouver un nouvel emploi car ils vivent une situation de stress importante. Les conseils, l'aide administrative et l'accompagnement de longue durée de ces personnes leur permettent de reprendre confiance en leurs capacités et ainsi de rechercher activement un nouvel emploi.

Aînés

Fin 2005, la Commune compte 3'189 personnes en âge d'AVS qui se répartissent de la manière suivante:

	2004	2005
Jura Résidence	50	50
Cointrin	228	241
Meyrin	2'687	2'898
Totaux	2'965	3'189

90 ans

Les autorités communales ont fêté plusieurs nonagénaires, soit Mesdames et Messieurs Adèle Riedo, Charles Schlatter, Gaudizia Acocella, Armand Martin, Lyse Marie Bernard, Elise Carini, Luigi Scandolara, Julia Rudaz, Fernand Dafflon, André Baumberger, Guerrino Moltrasio, Emilie Stoll, Emma Meier, Charles Berger, Martha Hoch, Margrith Lachavanne, Lise Chanson, Sophie Haymoz, Guido Achile Delmenico, Gertrud Thurler, Emil Zurbruchen.

100 ans

Les autorités communales ont également fêté Monsieur Joseph Piotrowicz à l'occasion de son centième anniversaire.

50-60 ans de mariage

Le mercredi 16 novembre 2005, lors d'un repas, les couples célébrant leurs 50 et 60 ans de mariage ont été honorés. Des cadeaux et des fleurs leur ont été remis à cette occasion. Les jubilaires fêtés sont les suivants: Concepcion et Ramon Arino, Maria del Carmen et José-Luis Conesa, Rosette et Jean-Jacques Turin, Francesca et Francesco, Jeannine et Roger Wehrli, Elise et René Bolomey, Blulette et Georges Perler, Carmen et Leonardo Vinas, Renée et Georges Jutzi, Eva et Gerardo Küpfer, Francine et André Weber.

Commission consultative des Aînés

La commission consultative des Aînés est chargée de donner au Conseil administratif des avis concernant les problèmes communaux inhérents à l'ensemble des personnes en âge d'AVS. Elle doit également permettre de procéder à des échanges de vues avec les autorités et les institutions de la Commune.

Le bureau s'est réuni quatre fois en 2005. Différentes activités ont été mises sur pied pour faire suite aux requêtes de la population âgée.

Par ailleurs, la commission consultative s'est également réunie à quatre reprises en 2005. Les sujets suivants ont été traités:

- Les activités du CERN par M. Jean-Pierre Revol, physicien;
- Comment conserver sa mémoire le plus longtemps possible par Mme Catherine Jaeggi-Szuts;
- Le vol à l'astuce et la sécurité des personnes âgées présenté par M. Cédric Humair, de la brigade d'éducation et de prévention de la gendarmerie;
- Vieillir en ville, la mobilité des Aînés fragilisés à Genève, par Mme Mameri Khat, de l'institut d'architecture de l'Université de Genève.

Actions sociales communautaires de proximité

Activités de prévention générale et promotion de la santé

Plusieurs visites ont été organisées et les Aînés ont ainsi pu découvrir le barrage de Verbois, l'usine d'incinération des Cheneviers, la station d'épuration des eaux usées, les studios de la TSR, l'aéroport et le Jardin alpin.

Afin de sensibiliser la population âgée, des séminaires concernant le diabète, l'alimentation, l'activité physique et la mémoire ont été mis sur pied. Le 21 juin, une journée de solidarité et de prévention contre les dangers de la canicule a eu lieu sur la place des Cinq-Continents. Dans le but de promouvoir la santé physique, des randonnées pédestres sont organisées deux fois par mois et, tous les mercredis matin, des cours d'activités physiques réunissent plus de 30 personnes.



Journée du 21 juin : prévention de la canicule

Vacances des aînés

65 Aînés ont participé au séjour de vacances balnéaires à Eretria sur l'île d'Elvia en Grèce. Les participants ont été encadrés par quatre samaritain-e-s, dont un a officié en qualité de responsable administratif du séjour. Des vacances à la montagne ont également été organisées et 14 personnes ont séjourné à Engelberg durant une semaine et ont profité de sillonner les sentiers de cette magnifique contrée de Suisse.

Club de midi

Le Club de midi rencontre toujours un vif succès. Nous avons compté en moyenne 144 participants par repas. Tout au long de l'année, quatre à six personnes de Cointrin, ainsi que deux personnes handicapées de Meyrin ont été transportées par le service de sécurité municipale. 18 bénévoles, ainsi que deux jeunes de Transit contribuent au succès du Club par leur dévouement, leur gentillesse et leur disponibilité en assurant le service de table, l'épluchage des légumes, la vaisselle, les travaux de nettoyage, etc.

Noël des Aînés

971 participants (980 en 2004) se sont inscrits et ont été reçus sur deux jours à Forum Meyrin. Ils ont été particulièrement heureux de participer à cette fête où ils ont pu apprécier le dîner et le thé dansant qui a suivi. Traditionnellement, une décoration de table leur a été offerte. L'administration communale, l'équipe de bénévoles, l'association des bénévoles à Meyrin et six jeunes de Transit job infos service ont contribué à l'organisation et au succès de ces journées.

Action sociale individuelle

Durant cette année, 8 personnes ont reçu une aide ponctuelle et 4 une aide mensuelle. Deux des aides mensuelles ont été versées afin de pallier l'effet de seuil (OCPA). D'autre part, 55 Aînés ont pu bénéficier d'une aide pratique dans le but de les aider à remplir des demandes OCPA ou autres. Le service a également apporté un soutien à des personnes en grande difficulté (sortie de l'hôpital, maladie de Diogène, etc.).

Gratuité des obsèques

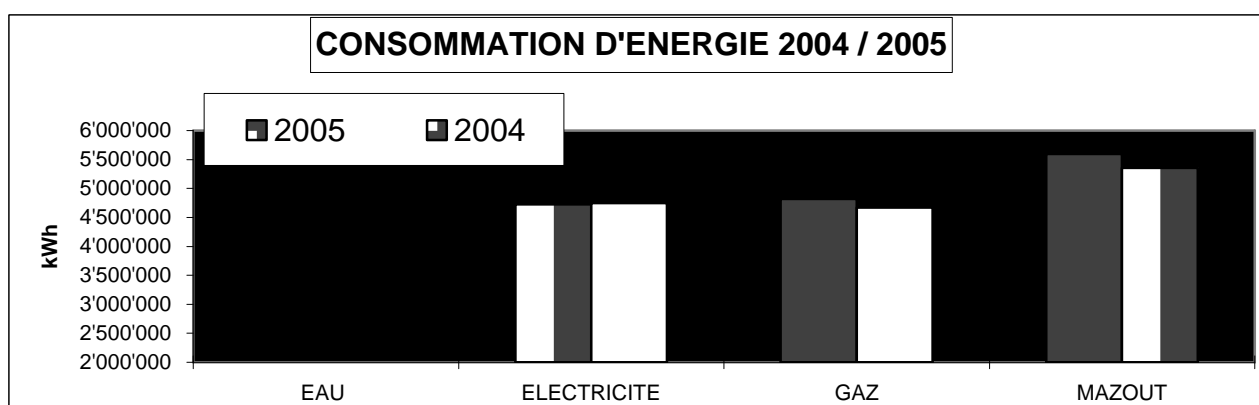
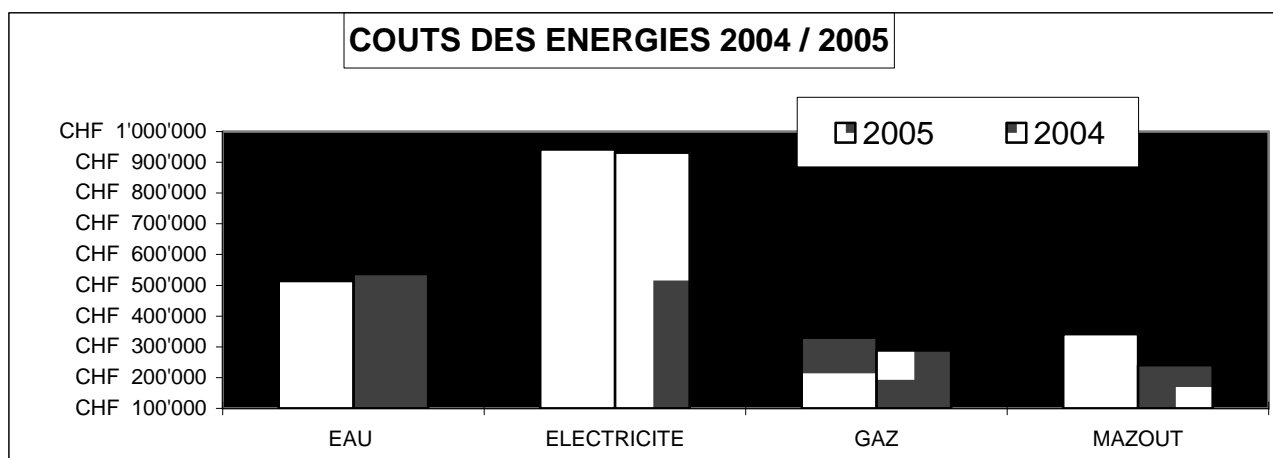
21 familles ont bénéficié de la gratuité des obsèques.

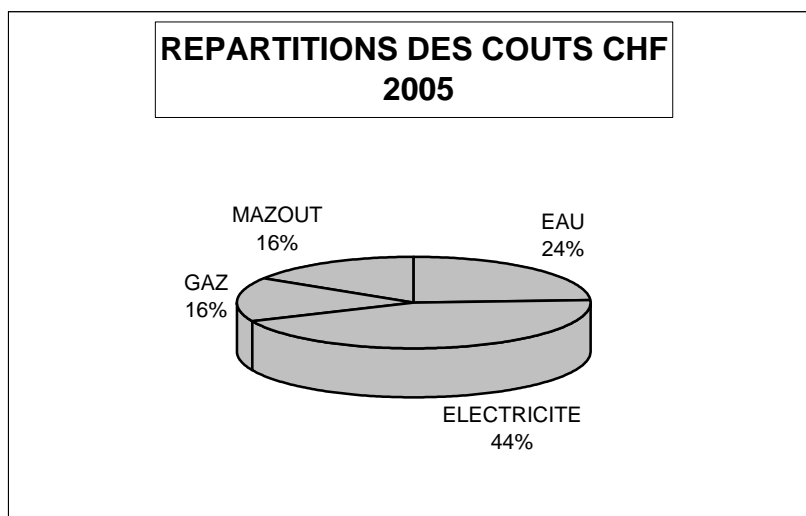
ENERGIES ET BATIMENTS

Energies

Consommations énergétiques - extrait du rapport environnemental 2005

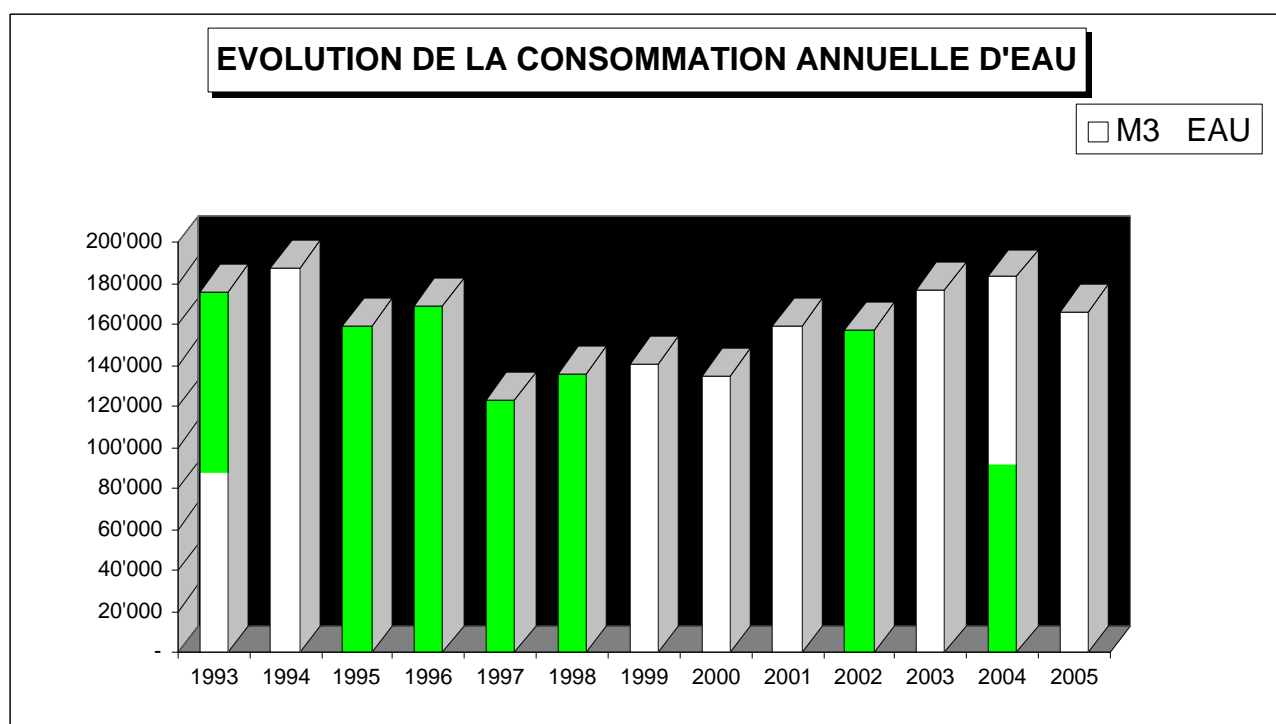
Le rapport environnemental énergétique 2005 est à nouveau disponible; les informations qu'il contient doivent répondre au plus grand nombre de questions que l'on se pose sur l'évolution des consommations et des coûts d'énergie. Il ne répondra certainement pas à toutes les interrogations mais son évolution et la poursuite même de son existence en font un recueil de renseignements indispensables pour l'exploitation des installations communales puisqu'il permet de connaître l'évolution des consommations énergétiques communales. Il est également une mémoire à laquelle on peut se référer pour comparer des tendances globales, mais aussi pour chercher des variations plus significatives qui peuvent expliquer ou confirmer des tendances, voire les effets d'une politique globale.





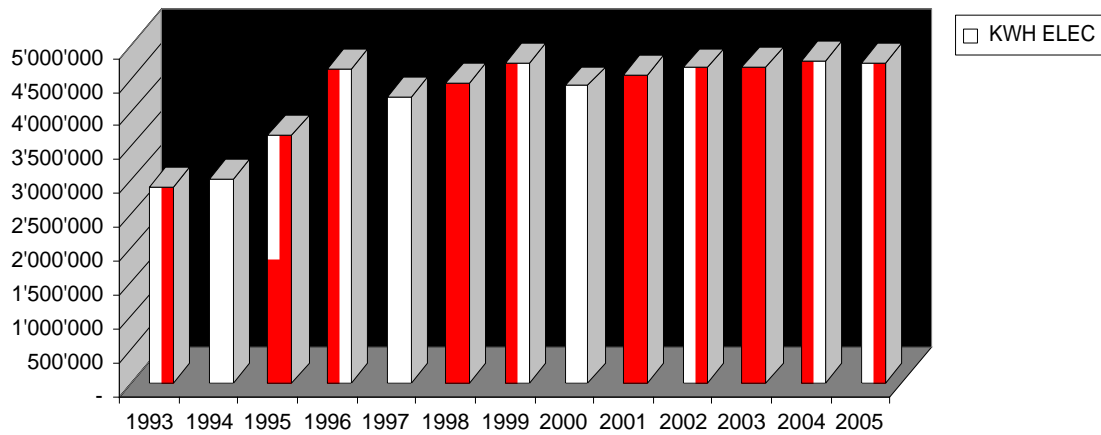
Total des dépenses énergétiques en 2005 CHF 2'127'358.-.

On constate une fois de plus que la dépense due à l'eau est très proche de la dépense pour l'énergie de chauffage et ce malgré une très forte augmentation du prix de cette dernière.



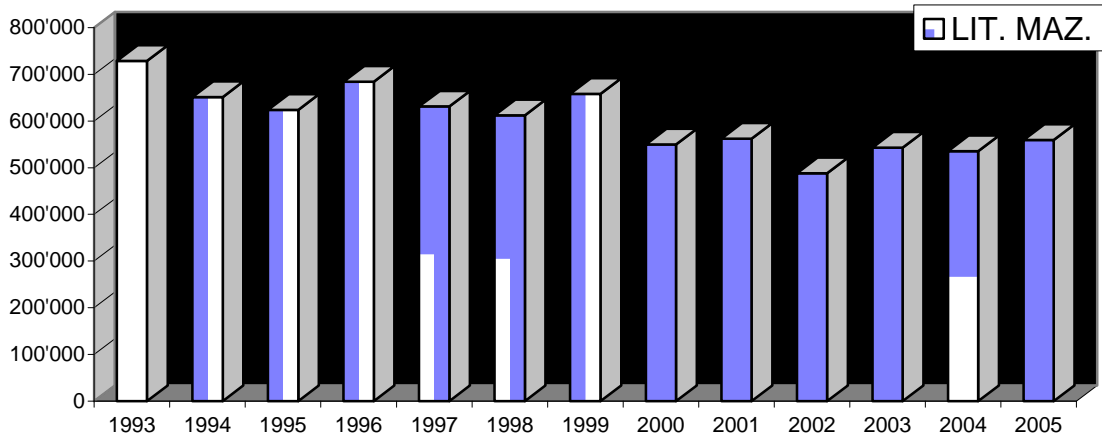
Comme constaté déjà les années précédentes, la dépense engendrée par l'eau est de plus en plus élevée; une politique de récupération de l'eau de pluie se met en place peu à peu et devra compenser cette augmentation dans les années futures par un investissement accru.

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE D'ELECTRICITE



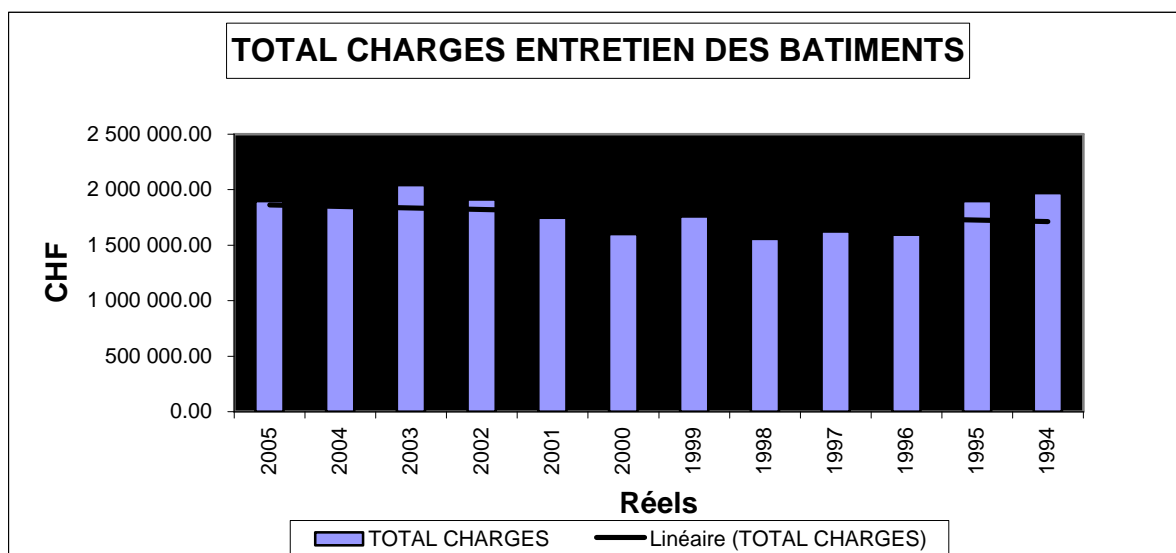
La consommation d'électricité connaît depuis quelques années une stabilité difficile à atteindre et il est à espérer que la reprise économique annoncée ne fera pas s'envoler les consommations.

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE DE MAZOUT



Comme on peut le constater, les consommations de mazout et de gaz ont légèrement augmenté. Ceci est la conséquence d'un hiver rigoureux et long; les degrés/jours ont augmenté de 8% mais la consommation de chauffage n'a augmenté que de 4%.

Entretien



Les dépenses pou

URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

Urbanisme

Plan des investissements de 2005 à 2012

Le plan des investissements a fait l'objet de quatre séances de commissions conjointes finances et urbanisme, au cours desquelles l'analyse des investissements projetés d'ici à 2012 s'est poursuivie. Bien qu'en parallèle une prospection de l'évolution des recettes fiscales et des dépenses budgétaires basées sur différents paramètres ait été fournie, le débat n'a pas permis de caler le plan des investissements dans un contexte compatible avec l'autofinancement actuel. La difficulté provient de trois éléments, à savoir: la volonté d'avoir tout, tout de suite, les gros excédents de recettes de ces trois dernières années qui ridiculisent le discours prudent et, enfin, l'inévitable décalage entre les prévisions et les réalisations qui fragilisent la fiabilité, donc, pour certains, l'utilité d'un plan d'investissements à moyen terme.

L'analyse du plan des investissements a, par ailleurs, ouvert une nouvelle piste de réflexion vers la recherche d'une plus grande précision dans le dimensionnement financier des projets planifiés. La prochaine version du plan des investissements laissera beaucoup moins de latitude, car de gros projets ont été réellement engagés dans l'année. Il s'agit de la 1^{ère} étape du réseau d'assainissement de la cité, pour plus de 40 millions, et, partiellement, de la 5^{ème} étape du centre sportif pour plus de 13 millions.

Mairie

(crédit d'étude de CHF 350'000.- voté le 14 septembre 2004)

Un bureau d'architecte a été mandaté début 2005 pour réaliser une étude de faisabilité sur les sites P1, P2, stade A et Ferme de la Golette. D'une manière générale, l'implantation d'une nouvelle mairie est possible sur les quatre sites. Ce sont l'accessibilité et la nécessité ou non de créer un parking souterrain qui les différencient et influencent le coût estimé des ouvrages. L'extension du bâtiment actuel donne un peu de temps à la poursuite de la réflexion mais aujourd'hui, le temps généralement nécessaire pour passer de l'idée du projet à sa réalisation est si long que la marge de manœuvre offerte par cette extension n'est pas si confortable qu'il y paraît.

Ferme de la Planche

Rénovation (crédit d'étude de CHF 500'000.- présenté le 12 septembre 2000)

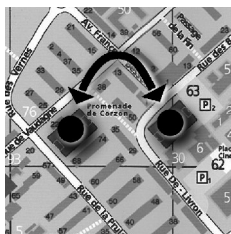
Droit de superficie (délibération présentée le 12 septembre 2000)

Avant d'examiner ces dossiers, le Conseil municipal a souhaité mener une réflexion globale sur l'utilisation des locaux actuels, d'une part, et sur les besoins en locaux des sociétés communales à moyen terme, d'autre part.

Centre de la Cité

Plan de zone No 28'996-526 – rocade de zones

(délibération présentée le 14 septembre 2004, votée le 12 avril 2005)



Cette modification de zone, préalable nécessaire à la réalisation du parking souterrain au centre de la cité, a fait l'objet d'un assez long débat au sein de la commission d'urbanisme. L'imminence du début des travaux du TCMC et la volonté de réaliser le parking souterrain si possible avant le développement du chantier du TCMC sur la Commune, a permis d'accélérer un peu la décision du Conseil municipal.

Suite à cette dernière, la procédure d'opposition a été ouverte sans soulever de réaction. Le projet de loi y relatif est donc sur la table du Grand Conseil et cette décision est attendue dans le courant du printemps prochain.

La complexité de ce dossier n'a pas facilité le débat et les enjeux de cette rocade de zones n'ont pas tous été réellement compris. Il s'est tout de même trouvé une assez forte majorité du Conseil municipal pour l'accepter. Le projet de loi est maintenant en mains du Grand Conseil qui l'a transmis à sa commission d'aménagement pour l'examiner.

Quant au projet de plan localisé de quartier No 28'997-526 qui, jusqu'à présent, était traité en parallèle, il a été mis en suspens, le temps de vérifier si la réaffectation proposée du stade A restait pertinente, certains souhaitant implanter à cet endroit la future mairie.

Parking P1 souterrain et plan localisé de quartier

(crédit de CHF 125'000.- voté le 4 mars 2003)

Le début de l'année a été consacré à la finalisation du plan localisé de quartier (PLQ) et du rapport d'enquête préliminaire (REP). Ces documents ont été présentés par les mandataires à la commission d'urbanisme le 23 février 2005. Bien que l'étude n'en démontre pas l'absolue nécessité, les commissaires ont demandé l'étude d'une deuxième sortie pour le parking souterrain. Les mandataires ont donc remis l'ouvrage sur le métier pour présenter une nouvelle version du plan localisé de quartier en mars 2005.

Vu l'urgence liée aux futurs travaux du TCMC, le PLQ (No 29'463-526) a été déposé fin avril au DAEL dans le but de permettre le démarrage de l'enquête technique. Le 14 juin 2005, le Conseil municipal votait la résolution No 7/2005 relative à l'ouverture de la procédure d'adoption du projet de plan localisé de quartier No 29'463-526.

Mi-août, le Département (DAEL) faisait part des résultats de l'examen technique. Celui-ci a fait apparaître un certain nombre de remarques qui devaient conduire à une série d'adaptations. A partir de ce moment, la Commune et ses mandataires ont eu des séances de travail avec les différents services de l'Etat afin de trouver des solutions aux divers problèmes soulevés. Ainsi, le dossier du PLQ s'est complété mais l'ouverture de la procédure d'adoption a subi quelque retard par rapport à la planification initiale.

Cette étude est menée en partenariat avec la propriétaire du Centre commercial de Meyrin et est financée à raison de 50% par chacune des parties.

Plan directeur communal

(crédit d'étude de CHF 350'000.- voté le 15 juin 2004)

La Commune, avec l'appui d'un mandataire spécialisé, a rédigé un cahier des charges en vue de lancer un appel d'offres ouvert conformément à l'accord intercantonal sur les marchés publics. Ce document a été élaboré avec le concours des services de l'Etat. L'avis d'appel d'offres a été publié le 9 juin 2005 dans la Feuille d'avis officielle. Dix bureaux ont rendu une offre dans les délais. Après évaluation des dossiers, le mandat a été adjugé à un pool de mandataires composé d'architectes, d'ingénieurs en circulation et d'ingénieurs en environnement.

La première phase de travail appelée "stratégie territoriale" a débuté au mois d'août. Il s'agit dans un premier temps d'établir le "diagnostic" de la Commune. La planification prévoit la fin de la phase 1 au printemps 2006.

Place des Cinq-Continents, parc public et avenue de Feuillasse

(crédit d'étude de CHF 300'000.- présenté le 20 décembre 2005)

Le coup d'envoi des travaux de réalisation du TCMC vient d'être donné à Cornavin. Ceux de la construction de la traversée de Meyrin-Village et du viaduc de la rue Lect et du giratoire rue Lect/avenue de Mategnin/avenue de Feuillasse sont annoncés pour le 2^e semestre 2006. La grande mutation de la Commune est maintenant inexorablement en marche. Cette fois, c'est sûr : le tram arrivera à ForuMeyrin à l'horizon 2008 !

Par ailleurs, le projet de PLQ du centre de la cité va tout prochainement entrer en procédure d'enquête publique. Les circulations et l'organisation des espaces sont maintenant déterminées. Aussi, la 2^e phase du projet du parking souterrain, qui comprend la rédaction de l'accord de financement et la définition du crédit d'étude, est en cours et le débat va pouvoir être tout prochainement lancé au Conseil municipal.

La volonté de réaliser le parking souterrain avant l'arrivée du tram dans la cité, partagée entre les commerçants du Centre commercial et le monde politique, fixe le rythme d'enchaînement des études et travaux qui y sont liés.

La 2^e phase de réalisation du parking souterrain est conditionnée à l'étude du parc proposé par le lauréat du concours European 3, selon la résolution adoptée par le Conseil municipal en date du 9 décembre 2003.

L'important enjeu urbanistique et la longueur des procédures d'attribution des marchés publics ne laissent que peu de temps à la réflexion. Il est donc temps de lancer les études d'aménagement de la place des Cinq-Continents, du parc public sur le P2 et le stade B ainsi que du réaménagement de l'avenue de Feuillasse. Cette dernière devenant l'accès au parking souterrain, son fonctionnement ne sera plus le même et sa configuration doit être adaptée à son futur statut.

Chemin de Riantbosson

(crédit d'étude de CHF 150'000.- présenté le 20 décembre 2005)

Depuis plusieurs années, même si ce ne sont plus les débordements connus lors de l'ouverture de Media Markt, les problèmes de stationnement subsistent alors qu'apparemment la capacité des parkings actuels devrait suffire. Une analyse préliminaire montre qu'une gestion commune bien coordonnée des parkings existants améliorerait la fluidité du trafic du quartier et conséquemment l'accès aux commerces.

Cependant, cette gestion coordonnée nécessite un réaménagement fondamental du chemin de Riantbosson et des espaces qui lui sont reliés. Outre les aspects de circulation et de stationnement, ce réaménagement améliorerait grandement l'image des lieux et débloquerait des projets en "stand by" depuis plusieurs années.

De plus, le futur arrêt du TCMC, tout proche, ouvrira de nouvelles perspectives de mise en valeur du quartier. Une densification d'emplois et/ou de clientèle devrait être une conséquence naturelle des améliorations aux niveaux des transports, du stationnement et de l'environnement. Ce secteur a été identifié comme un périmètre nécessitant un plan directeur de quartier. Cependant, cette étude n'est pas encore suffisamment avancée pour permettre l'adoption de ce plan à très court terme.

L'arrivée du tram dans la cité est prévue à l'horizon 2008. Aussi, il serait souhaitable que les travaux d'aménagement du chemin de Riantbosson soient entrepris simultanément à ceux de la construction de l'arrêt Jardin-Alpin du TCMC qui débiteront très vraisemblablement en automne 2007.

Il s'avère donc prudent et judicieux d'entreprendre sans tarder l'étude du réaménagement du chemin Riantbosson et des espaces ouverts au public s'inscrivant en prolongement de l'arrêt Jardin-Alpin, ce d'autant que ce chemin va, dans le cadre des réorganisations de circulation liées au TCMC, être raccordé sur la bretelle reliant la route de Meyrin à la rue Lect et que l'avenue de Mategnin sera dotée d'une signalisation lumineuse à son carrefour avec la route de Meyrin, autorisant le sens "tourner à gauche" direction ville. Les déplacements véhicules aussi bien que piétons vont s'en trouver fondamentalement modifiés. C'est l'opportunité à saisir pour améliorer l'image et le fonctionnement de ce secteur.

Immeubles place du Village

(crédit d'étude de CHF 205'000.-, voté le 7 octobre 2003)

Route de Meyrin 299

L'équipe pluridisciplinaire étant maintenant au complet, les prestations d'avant-projet ont pu démarrer. Plusieurs visites des lieux ont été organisées dans le but d'évaluer l'état du bâtiment ainsi que celui des installations existantes (chauffage, électricité, sanitaires).

La problématique du degré d'intervention s'est rapidement posée, la rénovation d'un tel bâtiment pouvant vite être très lourde et nécessiter un important investissement. L'étude a fait émerger des questions annexes comme le maintien de l'affectation actuelle du bâtiment, le type d'activités et de location, la gestion de la période de chantier.

Salle Antoine-Verchère

L'équipe pluridisciplinaire devait encore être complétée par un ingénieur en électricité. L'attribution du mandat a eu lieu suite à un appel d'offres sur invitation. Le processus de projet s'est déroulé tout au long de l'année pour arriver au mois de décembre avec une série de soumissions prêtes à être envoyées début 2006.

Arc-en-ciel

(crédit de CHF 200'000.- voté le 8 avril 2003)

L'étude devant déterminer la faisabilité d'un nouveau bâtiment a été intégrée dans le projet "Espace de vie enfantine". La procédure d'appel d'offres a permis de constituer un groupe pluridisciplinaire de forme traditionnelle, composé d'architectes et d'ingénieurs spécialisés. Très vite, cette étude a démontré qu'il n'était pas judicieux de regrouper en un seul bâtiment la garderie (Arc-en-Ciel) et la crèche, les dimensions d'une telle institution étant difficilement gérables du point de vue de l'exploitation, de la sécurité et de l'insertion dans le site.

C'est la possibilité de créer un deuxième bâtiment (dissocié de celui de la crèche) qui a été présentée à la commission de l'action sociale au mois de novembre.

Espace de vie enfantine aux Champs-Fréchets

(crédit d'étude de CHF 100'000.-, présenté le 12 avril 2005, voté le 14 juin 2005)

Le 12 avril 2005, le Conseil administratif proposait un projet de délibération relatif à l'ouverture d'un crédit destiné à l'étude d'une nouvelle institution pour la petite enfance. Cette délibération faisait suite à l'étude de rénovation du bâtiment Arc-en-Ciel.

La délibération a été renvoyée en commission d'action sociale et en commission d'urbanisme. La délibération a été préavisée favorablement par ces deux commissions.

Le 14 juin, le Conseil municipal décidait d'ouvrir le crédit d'étude.

Au mois de juillet, la Commune lançait un appel d'offres en vue de l'attribution d'un mandat d'architecte. Le bureau adjudicataire exécuta les prestations d'avant-projet et au mois de novembre, la Commune lançait une série d'appels d'offres en vue d'attribuer des mandats aux ingénieurs spécialisés et ainsi former un groupe pluridisciplinaire de forme traditionnelle.

Jardin Robinson

(crédit d'étude de CHF 80'000.- voté le 13 mars 2001)

L'année 2005 débuta par l'adjudication des mandats d'ingénieurs civils et d'ingénieurs CVSE. Le groupe pluridisciplinaire de forme traditionnelle étant maintenant au complet, l'étude du projet pouvait se poursuivre.

Parallèlement à ce dossier, le projet du quartier des Vergers se concrétisait. Le plan directeur de quartier laisse apparaître un empiètement sur la parcelle actuelle du Jardin Robinson pour organiser l'accès au quartier depuis la rue des Vernes, d'une part, et dégager d'autre part des espaces fonctionnels en façade sud de la patinoire. Ce plan directeur offre par contre l'opportunité de mieux intégrer le Jardin Robinson ailleurs dans le périmètre du plan directeur de quartier. Cet état de fait conduit le Conseil administratif à mener une profonde réflexion sur la localisation du futur bâtiment en concertation avec le comité de gestion du Jardin Robinson et bien sûr avec le Conseil municipal. Autre avantage, le Jardin Robinson peut poursuivre ses activités durant toute la phase de construction du nouvel équipement. C'est pourquoi, début juin, l'ensemble des mandataires a été averti de la suspension du dossier en attendant qu'une décision sur la localisation future du Jardin Robinson soit arrêtée.

Rectangle d'or

(projets de résolutions Nos 12 et 13a relatifs à l'adoption du schéma d'intention, d'une part, et à l'adhésion de la Commune au Groupement local de coopération transfrontalière – GLCT –, d'autre part, présentés le 4 octobre 2005)

Lorsque le projet de création d'une SEML a été brutalement arrêté en juillet 2004, il a été promis que les statuts du GLCT seraient adressés aux communes en automne mais il a fallu attendre le printemps 2005 pour recevoir la proposition de statuts du GLCT.

Dans l'intervalle, le projet avait quelque peu avancé, comme souhaité par les communes dans quatre domaines identifiés: l'urbanisation, l'habitat, le transport et l'environnement. Les exécutifs des communes de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Meyrin se sont rencontrés à plusieurs reprises et ont collaboré étroitement à l'analyse des compléments d'étude ainsi qu'à la formulation d'une synthèse qu'ils se sentaient prêts à défendre devant leur collectivité respective.

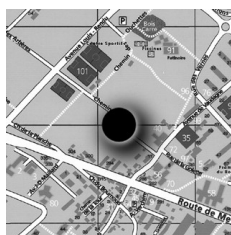
Bien que l'adoption du schéma d'intention, de même que l'adhésion au GLCT, ne relèvent pas des compétences du Conseil municipal, ces objets, vu leur importance dans le développement de la région, ont tout de même été portés en débat auprès des élus de chacune des communes concernées.

Il est évident que le territoire situé côté Jura de l'aéroport s'urbanisera tôt ou tard. Le souci partagé des deux côtés de la frontière par toutes les instances en charge de l'aménagement du territoire consiste à maîtriser, et non subir, cette mutation, donc à se donner des règles définies en commun pour la gérer au plus près des intérêts tant des collectivités locales que des enjeux économiques de la région.

Meyrin voit, dans ce contexte, l'opportunité de rappeler deux éléments structurants du territoire, qu'elle attend avec une certaine impatience, à savoir la route contournant la cité à l'est en limite du site de l'aéroport et le prolongement du tram sur les deux grands axes historiques route de Meyrin et avenue Auguste-François-Dubois, pour desservir Saint-Genis, respectivement Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns.

Les Vergers – plan de modification de zones No 29'483-526

(délibération présentée le 14 juin, votée à l'unanimité le 13 septembre 2005)



Ce projet de modification de zones pour permettre, d'une part, la construction d'un nouveau quartier dénommé "Les Vergers" d'environ 1000 logements et, d'autre part, d'adapter le statut légal du périmètre du centre sportif, actuellement en zone de verdure, aux récentes dispositions de la LaLAT afin de permettre la création d'une zone sportive, n'a pas suscité de grands débats sur le fond.

La décision du Grand conseil sur cette modification de zones est attendue, vu les toutes prochaines élections cantonales, pour la fin du printemps prochain.

Lac des Vernes

(modification de zones No 22/2005, présentée le 14 juin, votée le 13 septembre 2005)

La réalisation du lac de rétention des Vernes, voulue par initiative populaire, nécessite la modification du régime des zones. Vu le contexte, c'est sans grand débat que le Conseil municipal a voté cette modification de zones.

Compte tenu de la période électorale sur le plan cantonal, le Grand Conseil ne devrait pas se prononcer sur ce dossier avant la fin du printemps prochain.

Les Vergers – plan directeur de quartier No 29'500-526

(délibération présentée le 14 juin 2005)

Le projet de plan directeur de quartier des Vergers a fait l'objet de plusieurs séances de commission d'urbanisme. L'aménagement proposé comprend trois entités. L'une, appelée quartier des Vergers, rattachée au village, est constituée d'immeubles de petit gabarit, totalisant quelque 300 logements. La deuxième entité, appelée quartier des Arbères, se rattache à la cité et est composée d'immeubles de plus grand gabarit totalisant quelque 350 logements. La troisième entité, appelée quartier des sports, se veut plus contemporaine et propose un peu plus de 300 logements répartis en deux tours de 20 étages.

L'organisation d'ensemble de ces nouveaux quartiers de Meyrin et leur rattachement à l'existant n'a pas donné lieu à de grands débats. Seul le quartier des sports, avec ses deux tours de 20 étages, a surpris et soulevé un vent de fronde. La démonstration que ce type de bâti préserve beaucoup mieux que tout autre la qualité environnementale n'a pas convaincu dans un premier temps. Des variantes de tours de plus petit gabarit ont été demandées aux urbanistes en charge du dossier.

Plan localisé de quartier No 29'409-526 – chemin du Jardin-Alpin

(délibération présentée le 1^{er} mars, votée le 12 avril 2005)

Ce projet de plan localisé de quartier, proposant un immeuble de 70 logements en bordure du chemin du Jardin-Alpin, n'a suscité aucune remarque ou observation de la part des habitants du secteur. Aussi, le Conseil municipal a pu voter un préavis favorable à ce plan localisé de quartier sans débat.

Plan localisé de quartier No 29'374-526 – Champs-Fréchets - promenade des Artisans

(délibération présentée le 14 juin 2005)

Ce projet de plan localisé de quartier vise à la mise en valeur des droits à bâtir subsistant sur une parcelle du quartier des Champs-Fréchets. L'image directrice de la cité, adoptée en 1995, propose une implantation différente du plan d'aménagement de l'époque (1971 - équivalent du PLQ actuel). Les promoteurs de ce plan localisé de quartier proposent deux affectations: logements ou EMS selon besoins.

La mise à l'enquête publique de ce projet, phase observations, a soulevé une vive contestation des habitants du quartier. La commission a auditionné les promoteurs et souhaité des compléments d'étude visant à implanter le bâtiment à front de la rue des Vernes pour préserver l'actuel espace de verdure. Cette demande nécessite une réorganisation parcellaire, le secteur proposé par les opposants n'appartenant pas au même propriétaire.

Consultée, la commission cantonale d'aménagement a préavisé négativement la nouvelle implantation, lui trouvant un défaut double, voire triple:

- l'aspect rue structurant le quartier n'existe plus;
- les pièces habitables de l'immeuble sont moins bien orientées, d'où une diminution du confort d'habitat;
- l'espace vert existant est prétérité tant en dimension qu'en qualité.

La commission communale d'urbanisme a donc, en fin d'année, préavisé négativement l'affectation en logements mais favorablement l'affectation EMS. Le dossier reviendra au Conseil municipal début 2006. La procédure d'opposition, à laquelle ce projet de plan localisé de quartier doit encore être soumis, n'a pas encore été planifiée.

Plan localisé de quartier No 29'367-526 – angle chemins des Sapins et Terroux

(délibération présentée le 4 octobre)

La mise à l'enquête publique de ce projet de PLQ, qualifié de timbre poste, a réveillé la forte opposition des habitants de Cointrin à tout projet de développement au motif qu'il n'existe actuellement pas de plan directeur communal.

Par ailleurs, une confusion de terminologie a ouvert un vaste débat passionnel entre les habitants et leurs élus, au travers des administrations cantonales et communales. En fin d'année, le débat n'était pas clos et le calme pas revenu dans les esprits.

Plan localisé de quartier No 28'997-526 – avenue de Vaudagne – promenade de Corzon – rue de la Prulay

(délibération présentée le 14 septembre 2004)

Ce dossier lié au plan de zones No 28'996-526, mis en suspens suite à une résolution adoptée par le Conseil municipal en date du 10 octobre 2000, n'a pas été repris parallèlement à la modification du régime des zones de construction au centre de la cité, comme cela avait été le cas jusqu'à présent.

Le débat sur cette modification a fait apparaître une divergence d'affectation des terrains concernés. Certains sont favorables à une affectation au logement, d'autres préféreraient réserver ce site à la réalisation de la mairie dont la Commune a besoin.

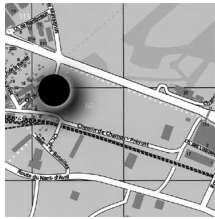
Plan localisé de quartier No 29'463-526 – place des Cinq-Continents

(résolution présentée et votée le 14 juin 2005)

Les études engagées pour la réalisation d'un parking souterrain au centre de la cité ont été suffisamment avancées pour permettre l'élaboration d'un projet de plan localisé de quartier devant fixer l'organisation de cet espace en terme d'implantation et de gabarit des volumes à bâtir, des réseaux de déplacement et de qualité des espaces principalement.

Ce projet de PLQ, reflétant assez fidèlement le projet choisi à l'issue de la procédure de mandats parallèles lancée pour le parking souterrain, a fait l'objet d'un grand débat en commission d'urbanisme qui a souhaité inscrire dans ce plan le principe d'un deuxième accès au parking souterrain depuis la rue des Boudines.

Plan directeur de la ZIBAT



Cette étude, interrompue suite à la cessation d'activités du bureau d'urbanistes qui en avait la charge, a été reprise par un nouveau bureau. Le projet de rapport final est attendu pour le printemps 2006.

Dans le cadre de cette étude, le Conseil municipal avait, par délibération en date du 4 avril 2002, demandé d'améliorer la desserte RER à l'actuelle gare Vernier-Meyrin voyageurs ou de transférer celle-ci à son site initial où subsiste une présence permanente d'agents CFF et qui est actuellement réservée au trafic marchandises.

Indice d'utilisation du sol

Durant l'année, le Conseil municipal n'a pas été appelé à se prononcer sur l'augmentation de l'indice d'utilisation du sol.

Requêtes en autorisation de construire

Durant l'année, 111 dossiers ont été préavisés, se répartissant de la manière suivante :

- 19 concernent la réalisation de logements (individuels ou collectifs);
- 12 concernent des réalisations industrielles, artisanales ou commerciales;
- 77 concernent des constructions diverses (piscines, clôtures, murs, garages, appentis, transformations diverses, etc.);
- 3 concernent des travaux d'aménagements routiers et assainissement.

Transports

Tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC)

Bien après la fin de l'enquête publique relative à l'approbation des plans (ce qui équivaut en procédure fédérale à la délivrance de l'autorisation de construire sur le plan cantonal), un groupe de Meyrinois a lancé une pétition contestant le tracé du TCMC tel que mis à l'enquête publique et demandant que le tram suive l'itinéraire de l'actuel ligne 9. Cette pétition a été adressée au Grand Conseil qui en a débattu au cours du printemps et l'a renvoyée au Conseil d'Etat en demandant la prise en considération des critiques formulées par les pétitionnaires et, au besoin, la présentation de propositions de modification du projet.

En fin d'année, Berne donnait son aval au lot 1 du TCMC, c'est-à-dire au tronçon compris entre la gare Cornavin et Avanchet, permettant ainsi une ouverture du chantier avant Noël à l'îlot dit "Pépinière" près de la gare Cornavin.

Les services de l'Etat de Genève sont venus à l'automne présenter les diverses mesures de chantier et d'accompagnement liées à la réalisation du TCMC. Meyrin doit s'attendre à souffrir quatre longues années de travaux qui bousculeront tout un chacun dans son quotidien.

Par ailleurs, en séance du 12 avril, le Conseil municipal a adopté une résolution demandant que des mesures soient prises pour anticiper les nuisances engendrées par les travaux de construction du TCMC et de la traversée du village (voir ci-dessous).

Plan directeur des TPG 2007 - 2010

Ce projet a fait l'objet d'une présentation au Conseil municipal dans le cadre des diverses informations données sur les mesures de circulation liées au chantier du TCMC et de la traversée du village.

Ce plan directeur prend en considération un renforcement de l'offre en transports sur la Commune puisqu'il y est inscrit le principe de création d'une ligne ceinture entre les zones d'habitat et les zones d'activités, rabattant les usagers sur les arrêts du TCMC et du RER. Cette ligne ressort d'une étude menée conjointement avec les communes de Vernier et de Satigny, dont le rapport de synthèse avait été adressé au Conseil d'Etat en 2004 déjà.

Résolution relative aux nuisances qu'engendreront les travaux liés à la réalisation du TCMC

(résolution présentée le 14 septembre 2004, votée le 12 avril 2005)

Dans l'optique de l'ouverture prochaine des chantiers liés au tram, la résolution demande au Conseil administratif d'anticiper sur les nuisances à venir en prenant les dispositions pour en atténuer les effets négatifs sur les riverains.

Parmi les mesures qui pourraient être envisagées, la résolution suggère de demander aux CFF d'offrir une alternative efficace et incitative aux automobilistes pour leurs déplacements pendulaires. Des habitudes nouvelles devro

Les premières esquisses montraient la faisabilité d'un petit immeuble d'une trentaine de logements et de quelques surfaces commerciales à front de la route de Meyrin. Cette potentialité s'inscrivait dans la volonté communale de revitaliser le centre du village. L'élaboration de l'avant-projet a vite montré qu'il était difficilement envisageable, voire impossible, de créer des accès en sous-sol à ce nouvel immeuble depuis la route de Meyrin. Une solution devait donc être recherchée, à l'arrière, depuis l'avenue de Vaudagne. Dans ce contexte, la parcelle voisine No 10'611, propriété privée, a été incluse dans la réflexion. Ainsi, il devenait possible d'envisager un accès commun au parking en sous-sol des différents immeubles précités.

Pour diverses raisons, principalement les incertitudes sur la traversée de Meyrin-Village et le renoncement du propriétaire de la parcelle No 10'611 à poursuivre la mise en valeur de son terrain, l'étude a été mise en suspens. Aujourd'hui, l'imminente arrivée du tram dans le village, d'une part, et le projet des Vergers, d'autre part, a incité le propriétaire voisin à reprendre son projet.

- Les éléments qui ressortaient de la réflexion de 1988 étant toujours d'actualité, ils ont été repris et un nouveau projet a été développé sur cette base. Un dossier de requête en autorisation de construire un immeuble comptant six logements et 150 m² de surfaces commerciales en rez-de-chaussée a été déposé auprès des services concernés de l'administration cantonale. Les immeubles projetés, tant par le propriétaire voisin que par la Commune, ne sont réalisables qu'à la condition de plusieurs constitution de servitudes.

Droits de préemption

La Commune a été interpellée à 16 reprises lors de vente d'immeubles dans les zones de développement. Le but visé par la loi générale sur les zones de développement étant à chaque fois respecté, ni la Commune, ni l'Etat n'ont eu à faire usage de leur droit de préemption.

Tableaux de mutation

Dans l'année, trois tableaux de mutation concernant des cessions de hors-ligne au domaine public communal ont été officialisés:

- 31 janvier: TM 11/2002, chemin du Bournoud;
- 3 mai: TM 10/2003, rue Emma-Kammacher – chemin du Vieux-Bureau
- 27 septembre: TM 11/2004, chemin du Bournoud.

Travaux publics

Bâtiments

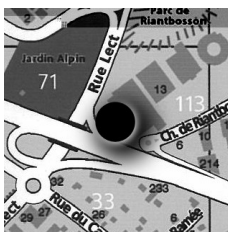
Locaux des scouts

(crédit de CHF 820'000.- présenté le 12 septembre 2000)

Avant d'examiner ce dossier, le Conseil municipal a souhaité mener une réflexion globale sur l'utilisation des locaux actuels, d'une part, et sur les besoins en locaux des sociétés communales à moyen terme, d'autre part.

Pavillon de Riantbosson

(crédit de CHF 50'000.- présenté le 12 septembre 2000)



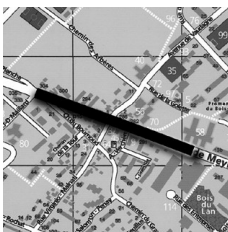
Avant d'examiner ce dossier, le Conseil municipal a souhaité mener une réflexion globale sur l'utilisation des locaux actuels, d'une part, et sur les besoins en locaux des sociétés communales à moyen terme, d'autre part.

Réseau routier

Traversée de Meyrin-village

(crédit de CHF 10'000'000.- voté le 30 janvier 2001)

En votant ce crédit, alors que rien ne l'y obligeait, le Conseil municipal souhaitait accélérer quelque peu le démarrage des travaux de la traversée du village attendus depuis plus d'une quarantaine d'années. Afin d'être vraiment incitatif, il avait conditionné le versement de ce montant à l'ouverture du chantier avant le 31 décembre 2005.



Or, force est de constater qu'à cette échéance, aucun chantier n'a été ouvert, si bien que la Commune se sent libérée de tout engagement envers l'Etat de Genève découlant de la délibération

adoptée en janvier 2001.

Entretien et aménagement du réseau routier, programme 2001

(crédit de CHF 1'380'000.- voté le 19 juin 2001)

Les analyses prospectives sur la réfection des routes en béton de la Zimeysa ont débouché sur la réalisation d'une première étape de réfection des rues de Veyrot et Alphonse-Large, tronçon compris entre la rue J.-D.-Maillard et le chemin Edmond-Rochat.

L'accès au chantier des 120 logements du quartier de Monthoux s'effectuant depuis la rue Alphonse-Large sur le tronçon compris entre le chemin Edmond-Rochat et la route du Nant-d'Avril, la réfection de ce secteur sera réalisée dès la fin du chantier précité.

La réorganisation du carrefour Vieux-Bureau–Emma-Kammacher a également été réalisée durant l'année. L'objectif de ce réaménagement est d'améliorer la modulation du trafic en direction du village. Cet objectif a été obtenu en modifiant le régime de priorités et en limitant physiquement, par une réduction de la largeur de la chaussée, l'accès au village via le chemin du Vieux-Bureau.

L'avenue François-Besson a également fait l'objet de mesures de modulation de trafic. En effet, suite à des remarques signalant l'apparente vitesse excessive des usagers circulant sur la rue François-Besson, il a été procédé à des mesures de vitesse mettant effectivement en évidence un comportement inadapté à la situation. Les mesures de modulation, volontairement minimalistes, ont été proposées en raison de la prochaine arrivée du tram dans le secteur, qui entraînera une redistribution des circulations du fait de la suppression de la continuité des rues De–Livron et des Boudines. Elles consistent en la mise en place de stationnements de part et

d'autre de l'avenue François-Besson et en la création d'avancées de trottoir au droit du carrefour Vaudagne–Besson, permettant une réduction sensible des distances de traversée de la chaussée.

Après quelques adaptations, ces aménagements donnent maintenant entière satisfaction, et la vitesse moyenne des véhicules enregistrée est passée de 46 à 38 km/h.

Quartier de la Citadelle

(crédit de CHF 9'855'000.-, voté le 10 décembre 2002)

Les travaux de finition, consistant à procéder en la mise en place de la couche de finition d'enrobé bitumineux sur l'ensemble du quartier, se sont déroulés pendant les mois de mai et juin. Les travaux de plantations étant également arrivés à leur terme, c'est tout un quartier qui a retrouvé son calme, au grand bonheur de tous les riverains.

Ecopoints

Les procédures relatives aux deux écopoints de la rue Robert-Adrien-Stierlin et de l'écopoint du chemin Vert ont abouti. L'autorisation de construire contestée étant entrée en force à l'automne 2005, le plus gros des travaux a pu être réalisé avant le 31 décembre. Quelques finitions et plantations restent à effectuer dès que les conditions météorologiques le permettront.

Cointrin - zone 20 km/h et 30 km/h

(crédit de CHF 900'000.- voté le 12 avril 2005)

Le 12 avril 2005, le Conseil municipal votait à l'unanimité un crédit de construction de CHF 900'000 et destiné à la création d'une zone de rencontre 20 km/h aux chemins des Sapins, De-Joinville est et de Riant-Bosquet, à la création d'une zone 30 km/h au chemin du Jonc, ainsi qu'à la création de trois écopoints.

C'est au mois de mai déjà qu'a débuté la réalisation des premiers éléments de modération de trafic par le réaménagement du secteur situé devant l'école de Cointrin, au chemin du Ruisseau et au chemin des Ailes.

Les travaux se sont ensuite étendus sur l'ensemble Ouest du quartier avec la création de deux écopoints, puis sur toute la partie est du quartier, avec la réfection de surface des chemins De-Joinville, des Sapins la création d'un écopoint à l'angle De-Joinville/Sapins et la mise en place des éléments de mobilier urbain.

Les travaux de marquage et de finition, entamés à l'automne, seront terminés dans le courant de l'année 2006.

Centre sportif 5^{ème} étape

Football

(crédit de CHF 12'914'

Le dossier football a connu de nombreux rebondissements durant l'année 2005. La demande de crédit de construction concerne la tribune et les aménagements extérieurs, les terrains de jeu ayant fait l'objet d'un crédit de CHF 4'205'000.- voté en décembre 2004. Le projet et une variante ont été présentés le 18 janvier à la commission des sports élargie. Il s'agissait de choisir la version du projet à partir de laquelle les soumissions seront rédigées. La principale différence entre le projet et sa variante résidait dans le nombre de places assises : 705 places pour le projet et 960 pour la variante.

C'est le projet d'une tribune de 705 places qui obtint les faveurs de la commission des sports. Forts de cette information, les mandataires s'attelèrent à la finalisation du projet. Un gros travail d'étude et de coordination a été effectué par les architectes et les ingénieurs spécialisés afin de déposer le dossier d'autorisation de construire début avril.

Parallèlement et en conformité avec l'accord international sur les marchés publics, la Commune lançait une procédure ouverte d'appel d'offres. L'avis est paru le 4 avril dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Les offres sont rentrées le 13 juillet. Les délais imposés par les accords GATT/OMC ont ainsi été respectés.

Le contrôle et l'analyse des offres ont fait apparaître des montants importants. La Commune et les mandataires ont alors travaillé à la relecture du devis général dans le but de diminuer ou supprimer certains postes sans modifier ni le projet ni le programme. Le résultat de l'étude a été présenté le 1^{er} septembre à la commission conjointe des sports, des travaux publics et des finances élargie.

Le 22 septembre, la commission des finances décidait de plafonner le montant de la délibération à CHF 10'550'000.-.

Le 5 octobre la commission des sports se réunissait à nouveau. A cette occasion trois pistes de réflexion ont été présentées en vue de réduire les coûts du projet. La commission des sports a finalement décidé de maintenir le projet initial sans modification de programme. En deuxième alternative, elle prônait la solution d'une adaptation du projet en maintenant le programme à l'exception d'une légère diminution des places assises de la tribune.

Le 9 novembre, la commission des travaux publics préavisait favorablement une délibération inférieure de 13,7% à la première proposition. Fort de ces divers préavis, le Conseil municipal du 22 novembre acceptait d'ouvrir un crédit de CHF 11'091'000.- destiné à la réalisation de la tribune et des aménagements extérieurs du stade de compétition.

C'est par courrier (daté du 30 novembre 2005) que la mairie était officiellement avertie du lancement d'un référendum contre cette délibération.

Par ailleurs, un certain nombre de faits nouveaux, par rapport au revêtement, apparurent durant cette année. En effet, lors de la présentation de la demande de crédit, ni l'UEFA, ni la Swiss Football League n'avait pris de décision sur l'homologation de revêtements synthétiques pour les compétitions de Challenge League. C'est l'UEFA qui annonça la première que dès la saison 2005-2006, les matches de la Champion's League, de la coupe UEFA, de qualification pour les coupes du monde ainsi que les championnats d'Europe pourront se dérouler sur des surfaces synthétiques.

Le 1^{er} mars 2005, l'UEFA et la FIFA édictaient conjointement le manuel de tests pour l'homologation des gazons synthétiques. Le 29 avril, la Swiss Football League prenait, à son tour, la décision d'homologuer les terrains en gazon synthétiques pour la Challenge League et la Super League.

Ces éléments nouveaux ont conduit le Conseil administratif à présenter une demande de crédit de CHF 1'305'000.- destinée aux compléments nécessaires pour la réalisation, en gazon artificiel, du terrain de football A' dans le cadre de la 5^{ème} étape du centre sportif.

La délibération a été renvoyée en commission des sports du 1^{er} juin qui s'est prononcée défavorablement. Le 14 juin 2005, le Conseil municipal refusait cette demande de crédit.

Les travaux de réalisation du terrain A' se sont donc poursuivis selon la conception initiale en gazon naturel pour l'été 2006.

Boulodrome

(crédit de CHF 3'715'000.- présenté le 13 septembre 2005)

Le processus de projet s'est déroulé parallèlement à celui de la tribune de football. Ainsi le projet et son coût, calculé sur soumissions rentrées, ont pu être présentés le 1^{er} septembre à la commission conjointe des sports, des travaux publics et des finances élargie.

La commission des finances du 22 septembre 2005 décidait de renvoyer la délibération No 31/2005 en commission des sports avec un montant maximum de CHF 2'970'000.-.

En commission des sports du 15 novembre, trois pistes de réflexion sont proposées pour diminuer le coût de l'ouvrage. La première maintenait le programme et adaptait légèrement le projet. La deuxième proposait une halle non chauffée et la troisième proposait une modification du programme, notamment une diminution du nombre de pistes de jeu de 12 à 8.

Les commissaires se sont prononcés pour une halle chauffée, un projet de 12 pistes et le maintien des deux clubs house. Le maintien du programme limite fortement les possibilités d'économies sur le coût, la marge de manœuvre se situant à quelque 12%.

Aménagement de l'espace piscine

(crédit de CHF 532'000.- présenté le 13 septembre 2005, voté le 22 novembre 2005)

La réalisation de cet espace est liée à la construction de la tribune de football. Le démarrage de ces deux chantiers devra être coordonné.

Patinoire

L'année débute par le deuxième tour du mandat d'étude parallèle de la patinoire couverte. Le but est de sélectionner cinq groupements sur les huit préqualifiés qui partiront en mandat d'étude parallèle. La sélection a été effectuée mi-janvier par le collège d'experts.

Les dossiers des cinq groupements, contenant un avant-projet accompagné d'une offre financière d'honoraires, devaient être rendus avant le vendredi 22 avril 2005 à 9h00. Après ouverture et contrôle formel des documents rendus, les cinq groupements étaient reçus par le collège d'experts.

Quatre séances d'évaluation ont été nécessaires pour déterminer le groupement se classant au 1^{er} rang. Le 19 mai, le collège d'experts recommandait au maître d'ouvrage le groupement No 5 pour la poursuite du mandat. Le 31 mai, les cinq projets ont été présentés à la commission d'urbanisme élargie.

Une présentation détaillée, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des patinoires, a été faite le 8 juin à la commission des sports. A l'unanimité, les membres de la commission se sont également prononcés en faveur de la poursuite du projet No 5. Le même soir avait lieu la commission d'urbanisme dont, aussi à l'unanimité, les membres ont accepté la poursuite de l'étude du projet No 5. Le pool de mandataires s'est donc mis au travail au début de l'été.

L'avant-projet ayant été bien développé dans la phase d'étude des mandats parallèles, la phase projet pouvait avancer rapidement. La Ligue suisse de hockey sur glace a été consultée au mois d'août et ses remarques ont été intégrées au projet.

La problématique de la production de froid a fait l'objet d'une étude particulièrement détaillée. Le choix de la production de froid ainsi que celui du type de fluide caloporteur impliquait de connaître l'avenir à moyen et long terme de la piste extérieure ainsi que de son mode de fonctionnement.

Le 28 septembre a eu lieu une commission des sports élargie dans le but de faire un point de situation sur l'évolution du dossier et d'obtenir des réponses permettant au pool de mandataires de poursuivre efficacement son étude. Concernant le fluide caloporteur, les services de l'Etat ont été contactés pour connaître la position du canton vis-à-vis de l'ammoniac. Il ressort qu'une modification du contexte (arrivée de nouveaux habitants dans le quartier des Vergers, par exemple) implique de transformer les installations existantes en raison des risques OPAM.

Cet état de fait relançait la question de la patinoire extérieure. Il fallait donc recueillir l'avis de la commission des sports sur la volonté d'avoir une ou deux surfaces. Les commissaires ont confirmé la nécessité de deux surfaces de glace.

Afin d'éviter de se retrouver dans une situation identique à celle du projet de la tribune de football et de faciliter la décision sur le montant acceptable de l'investissement, le Conseil administratif a proposé de visiter quelques patinoires pour permettre à chacun de se faire une idée plus précise de la relation programme de construction - contexte topographique - coût.

En marge du processus de projet, le Conseil municipal du 1^{er} mars 2005 prenait connaissance d'une pétition demandant la réalisation urgente d'une patinoire couverte à Bois-Carré. Il décida le renvoi de celle-ci en commission des sports. Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil municipal du 14 juin 2005 acceptait, à l'unanimité le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Extension mairie

(crédits de CHF 889'000.- et CHF 170'000.-, votés le 14 juin 2005, respectivement le 20 décembre 2005)

Le principe d'une extension sud-ouest du bâtiment actuel ayant été accepté fin 2004, le projet a été développé dans ce sens en vue d'obtenir un dossier d'autorisation de construire et un cahier des charges pour un appel d'offres d'entreprises générales.

Ce dernier a été lancé au mois de mars et c'est mi-avril que les offres sont rentrées. Le marché a été adjugé à une entreprise travaillant avec la préfabrication bois. Durant l'automne, l'entreprise s'attela à la réalisation des plans de construction dans le but de démarrer la fabrication des éléments préfabriqués au début de l'année 2006.

Parallèlement à l'étude de l'extension, une réflexion sur la réorganisation générale de la mairie était menée dans le but d'optimiser l'espace à disposition et d'offrir un meilleur service au public. Ces éléments ont débouché sur une délibération votée le 20 décembre par le Conseil municipal.

Résolution No 12a/2004 présentée par M. Alain De Mitri, au nom du Parti démocrate-chrétien, relative à la possibilité et l'opportunité de chercher des garanties contre les risques de dépassement des coûts de construction

Le 1^{er} mars 2005, le Conseil municipal a approuvé cette résolution qui demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité et l'opportunité de chercher des garanties contre les risques de dépassement des coûts de construction initialement prévus.

Le débat a porté sur la définition du terme "dépassement" (dépassement dû à une modification du programme, ou dépassement par rapport à une estimation chiffrée), les solutions existantes pour se prémunir des dépassement et le coût de ces solutions.

Résolution No 13a/2004 présentée par Mme Janine Revillet, au nom des socialistes, et M. Pierre-Alain Tschudi, au nom des Verts, pour la réhabilitation du mobilier urbain et des espaces verts sur domaine privé

Après avoir pris connaissance du rapport de la commission du logement et débattu sur la problématique de l'intervention de la Commune sur domaine privé, le Conseil municipal du 1^{er} mars 2005 décidait de demander au Conseil administratif d'étudier l'instauration de mesures incitatives en vue de réhabiliter les espaces verts et les terrains de jeux privés, d'entrer en négociation avec les propriétaires et les régies pour les inciter à réhabiliter leurs espaces verts et terrains de jeux, et de s'appuyer dans cette démarche sur les associations d'habitants et de locataires lorsqu'elles existent.

Assainissement

Réseau d'assainissement de la cité - 1e étape

(crédit de CHF 42'385'000.- voté le 16 novembre 2004)

Dès le mois de janvier 2005, les démarches nécessaires aux expropriations indispensables à la réalisation du Lac des Vernes ont été entreprises. Ces démarches aboutiront à un projet de loi demandant la prise de possession anticipée des parcelles, qui sera validé par le Conseil d'Etat, puis voté par le Grand Conseil. Cette votation est attendue pour l'an prochain.

Parallèlement à ceci, la mise en séparatif du réseau de surface pouvait se poursuivre par la réactualisation des soumissions puis le lancement de la procédure d'appel d'offres, selon le règlement des accords intercantonaux sur les marchés publics. Cette procédure a débouché sur l'adjudication, au mois de novembre, des travaux de mise en séparatif du réseau de surface à deux consortiums d'entreprises.

Assainissement de la Maille et cadastration du réseau de drainage agricole

(crédit de CHF 860'000.-voté le 9 décembre 2003)

Assainissement de la Maille

Bien que l'autorisation de construire ait finalement été accordée au mois de février 2005 pour la réalisation des travaux d'assainissement de la région de la Maille, l'un des agriculteurs concerné s'est fermement et définitivement opposé à la réalisation des travaux prévus sur l'une de ses parcelles.

En conséquence, le projet ne peut pas être réalisé dans son ensemble et le montant de CHF 460'000.- prévu pour la réalisation de l'ouvrage sur la parcelle concernée ne sera pas utilisé. Le Conseil municipal en a été informé.

Ce ne sont finalement que des compléments de drainage qui seront effectués dans le cadre de ce crédit de construction.

Cadastration du réseau de drainage

La cadastration du réseau de drainage, entamée en 2004, s'est poursuivie au printemps et jusqu'à l'automne 2005, pour aboutir à l'intégration du réseau de collecteurs de drainage agricoles au cadastre numérisé du réseau d'eaux pluviales communales.